

Le Livre noir des organismes en défense collective des droits

**Nous avons demandé aux organismes
de quelle façon se vivait le sous-financement
chez eux...**

Voici leur cri du cœur!

Table des matières

1. RCLALQ.....	5
2. Action plus de Sherbrooke.....	7
3. TROVEP Estrie.....	9
4. TROVEP Outaouais.....	11
5. ACEF Grand portage.....	13
6. A.L.E.S.E (Abattons les échelons socio-économiques)	14
7. Bail Québec-metro.....	16
8. Table des Groupes Populaires Baie-Comeau.....	18
9. Union des consommateurs.....	20
10. CPAS comité des personnes assistées sociales Pointe-St-Charles.....	22
11. Action dignité Lanaudière.....	24
12. Les gens oubliés d’Hébertville.....	26
13. Droits devant.....	27
14. Association québécoise des personnes de petites tailles.....	28
15. RQGE.....	29
16. CACQ.....	31
17. ADDS Rive-sud.....	33
18. Service Budgétaire de La Baie et du Bas-Saguenay.....	34
19. Le R.E.P.A.S. de Rouyn-Noranda.....	35
20. Le Comité logement de Montréal-Nord.....	36
21. Action populaire Rimouski-Neigette.....	37
22. Service budgétaire Lac- Saint- Jean-Est.....	38
23. Auto-Psy	39
24. Comité logement Ahuntsic-Cartierville.....	40
25. ACEF de l’Estrie.....	43
26. Le Groupe de défense des droits des détenus de Québec.....	44
27. RÉPAC.....	45
28. Ligue des droits et libertés, section Québec.....	47
29. L’ACEF du Haut Saint-Laurent.....	49
30. Mouvement pour une démocratie nouvelle.....	51

31. Comité des citoyen et des citoyenne du quartier St-Sauveur.....	53
32. Comité des Travailleurs et Travailleuses ACCIDENTÉS de l’Estrie.....	55
33. ADDS-QM.....	56
34. L’ACEF des Bois-Francis.....	58
35. RÉPAT.....	59
36. ACEF Outaouais.....	61
37. Centre de recherche et d’information en consommation de Port Cartier.....	62
38. Comité logement Ville-Marie.....	64
39. Action santé Outaouais.....	67
40. ACEF du Nord.....	68
41. Fédération pour personnes handicapées du KRTB.....	70
42. ACEF Lévis-Lauzon.....	71
43. Mouvement Action Chômage Lac-St-Jean.....	73
44. ACEF des Basses Laurentides.....	74
45. Mouvement Personne D’Abord de Saint-Eustache.....	76
46. MÉPAL.....	77
47. Ambioterra.....	78
48. Association des personnes handicapées De la MRC de Coaticook.....	79
49. Comité des personnes assistées sociales de pointe St-Charles.....	80
50. L’Association pour les personnes handicapées visuelles de l’Abitibi- Témiscamingue.....	82
51. Regroupement des usagers de transport adapté de Lanaudière (RUTAL).....	84
52. Le Centre d’information communautaire de Saint-Hyacinthe.....	85
53. GIDDS.....	87
54. FFQ.....	89
55. ACEF Abitibi.....	91
56. Le Comité Chômage de l’Est de Montréal.....	92
57. La Table d’Action contre l’appauvrissement de l’Estrie.....	93
58. Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE).....	94
59. L.A.S.T.U.S.E. du Saguenay.....	96
60. L’Association des locataires de Villeraie.....	97
61. Carrefour d’Actions Populaires de Saint-Jérôme.....	98
62. L’Addis-Kamouraska.....	100

63. Association des groupes d'éducation populaire autonome, Centre-du-Québec (AGEPA)	101
64. Solidarité populaire Estrie (SPE)	103
65. L'Association des locataires de Sherbrooke.....	105
66. Comité logement d'aide aux locataires (CLAL)	107
67. Regroupement des femmes sans emploi du Nord de Québec (R♀SE du Nord).....	108
68. Association des personnes handicapées visuelles de l'Estrie.....	109
69. Regroupement des assistées sociales et assistés sociaux du Témiscouata.....	111
70. Regroupement d'association de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue.....	112
71. Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière.....	113
72. RAPHRCA.....	114
73. Le Regroupement des sans emploi de la MRC de l'Érable.....	116
74. L'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de l'Est de Montréal.....	118
75. L'ACEF Montérégie-est.....	119
76. Regroupement d'organismes de personnes handicapées région Mauricie.....	120
77. FAFMRQ.....	122
78. Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ).....	123
79. Loge m'entraide (Saguenay)	124
80. Illusion-Emploi.....	126
81. Mouvement action chômage (Pabos)	128
82. Regroupement d'organismes de personnes handicapées du Centre-du-Québec.....	129
83. L'ACEF de l'Île-Jésus.....	130
84. CQGL.....	131
85. MEPACQ.....	132
86. Réseau des Tables de groupes de femmes.....	133
87. Réseau des femmes des Laurentides.....	135



Montréal, le 31 mars 2011

À tous les députéEs du Québec,

Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) dont le bureau est à Montréal est un organisme militant pour la défense et la promotion du droit au logement qui préconise des mesures de contrôle du marché privé, tout en favorisant le droit à l'association et un plus grand accès à la justice pour les locataires. Le RCLALQ existe depuis 33 ans et compte 45 associations membres à travers le Québec.

Le RCLALQ a comme mission de promouvoir le droit au logement et d'être un porte-parole politique pour les locataires, en particulier pour les ménages locataires à faible revenu; de favoriser le droit d'association et de mobiliser autour des enjeux relatifs au droit du logement dans une optique de prise en charge et d'éducation populaire autonome et de sensibilisation de l'opinion publique.

Le RCLALQ veut sensibiliser les éluEs du Québec au sous-financement d'un regroupement en défense collective des droits. Le RCLALQ porte quatre grands dossiers pour défendre les droits des locataires : l'instauration d'un véritable contrôle des loyers, ce qui implique la création d'un registre des baux; l'instauration d'un code du logement provincial; l'amélioration de l'accessibilité à la Régie du logement pour les locataires, ce qui implique une réduction des délais pour obtenir une audience. Le RCLALQ revendique un encadrement juridique de la recherche de logement afin de contrer la discrimination que subissent les locataires. Nous ajoutons à ces dossiers, quatre formations par année, la coordination de deux ou trois comités de travail selon les besoins, trois assemblées générales par année et un Congrès aux deux ans.

Pour réaliser ce plan d'action, le RCLALQ ne peut compter que sur deux employées à temps plein considérant qu'il n'a qu'une seule source de financement récurrente : le SACAIS. Ce qui signifie que pour un regroupement national comme le RCLALQ, nous n'avons malheureusement pas le financement pour engager une troisième personne. Une personne de plus dans l'équipe nous permettrait d'offrir le support souhaité par les groupes en régions, de créer des outils de vulgarisation pour expliquer nos revendications et offrir des ateliers, de répondre à plus de demandes de représentation, de porter nos dossiers régulièrement sur la place

publique et d'envisager le développement du RCLALQ avec un objectif de rayonnement qui passe par la fortification de son réseau d'alliés, l'adhésion de nouveaux membres et la vitalisation de la vie associative.

Le RCLALQ comme organisme national reçoit un financement de base au montant de 118 800\$ pour sa mission globale. Depuis 2006, le RCLALQ a reçu comme augmentation de son financement la somme de 3 156\$ du SACAIS. Selon les seuils planchers fixés par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome, le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec devrait recevoir 332 227\$ en financement pour sa mission. Ce qui représente un manque à gagner de 213 427\$.

Nous croyons que cette situation doit être prise en compte par le gouvernement qui s'est engagé à « renforcer et accroître l'action des organismes d'action communautaire autonome en favorisant leur stabilité et la continuité de leur intervention en assurant un mode de soutien financier qui correspond à leurs caractéristiques et à leur approche globale » (Extrait de la politique gouvernementale)

Nous attendons toujours que le gouvernement respecte ses obligations. Merci de l'attention que vous porterez à notre message.

L'équipe du RCLALQ



Action Plus de Sherbrooke lance un cri du cœur!!

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,
Médias locaux et régionaux,

Sherbrooke, le 11 novembre 2010.- Action Plus de Sherbrooke est un organisme communautaire à but non lucratif, voué à la promotion et à la protection des intérêts sociaux et économiques des familles et des personnes à très faible revenu dont les personnes assistées sociales. Dans une perspective d'éducation populaire, nous privilégions la prise en charge de leurs conditions de vie principalement par le biais d'activités et de formations. Nous sommes le seul organisme de défense des droits des personnes assistées sociales de la région de l'Estrie. Nous avons pignon sur rue depuis plus de 40 ans, par conséquent, nous avons développé une solide expertise et crédibilité en matière de soutien du revenu auprès du milieu communautaire et gouvernemental.

La majorité des personnes qui font appel à nos services sont isolées, faiblement scolarisées, victimes de multiples préjugés et vivent une pauvreté à plusieurs niveaux. Plus de 5 000 personnes vivant de l'assistance emploi ont eu recours à nos différents services soit : information téléphonique, référence aux différents organismes, interventions individuelles qui demandent parfois une intervention directe auprès du Centre local d'emploi afin de solutionner des problèmes souvent causés par une bureaucratie trop lourde, entrevues, soutien psychologique, relation d'aide, écoute active et accompagnement tout au long de leurs démarches. Nous offrons également un volet sensibilisation, formation, conscientisation et prise en charge par le biais de nos séances d'information sur la Loi du soutien du revenu et des cafés-discussions que nous offrons aux personnes sur l'assistance emploi.

Malheureusement, malgré nos 40 ans d'existence et que nous répondons à des besoins réels, notre organisme vit une très grande fragilité financière, car le financement que nous recevons actuellement de la part du SACAIS n'assure pas le fonctionnement de base de notre organisme, c'est-à-dire que nous sommes dans l'impossibilité de fonctionner normalement, nous ne pouvons assurer une permanence. Cette précarité financière nous amène à faire des choix déchirants tels que de diminuer le temps de travail de nos deux permanents et même de fermer nos portes sur une période de 7 semaines, ce qui a des

conséquences énormes sur la quantité du service offert à la clientèle. De plus, pour assurer la continuité du service, l'organisme doit fonctionner sur une base bénévole 6 mois par année. Cette situation de survie quotidienne est inacceptable et si cela persiste, nous devons même envisager la fermeture prochaine de l'organisme et priver d'informations des centaines et des centaines de personnes aux prises avec une problématique en lien avec le ministère de la Solidarité sociale, sachant fort bien que ce n'est pas facile de se débrouiller dans le grand labyrinthe des lois et des règlements du ministère!

Comme organisme de première ligne, notre service est essentiel, nous devons assurer ce service sur une base annuelle. Pour ce faire notre besoin réel serait de 138 428\$ par année. Malheureusement, l'organisme doit composer avec un budget de roulement de 45 675\$ par année, ce qui est nettement insuffisant! Nous avons un manque à gagner de 92 753\$ par année! La survie de notre organisme est vraiment en péril par manque de financement adéquat de la part du SACAIS.

Nous vous lançons aujourd'hui un cri du cœur, espérant que vous serez attentif à notre demande et que vous saurez convaincre la ministre responsable du SACAIS, Madame Julie Boulet de remédier à cette situation catastrophique. Le SACAIS reconnaît que notre engagement auprès de la population est très précieux et significatif pour le développement du Québec. Maintenant, nous espérons fortement que cette reconnaissance soit reconnue financièrement afin que nous puissions accomplir et réaliser notre travail comme organisme de défense des droits des personnes assistées sociales et cela dans des conditions décentes.



Gaétane Couture, coordonnatrice
Action Plus de Sherbrooke
172, rue Elaine C-Poirier bur. : 112
Sherbrooke (Québec) J1H 2C5



Aux députées et aux députés de l'Assemblée nationale

La Table ronde des OVEP de l'Estrie, tient à vous mettre au courant de la situation de précarité dans laquelle les organismes de défense collective des droits sont maintenus par leur sous financement.

Les nombreux impacts du sous-financement chronique et récurant à la mission se font sentir au quotidien de plusieurs façons :

- Nous devons fonctionner une partie de l'année, sans employé (période de chômage). Pour travailler efficacement, il faudrait être au moins deux employés à temps plein et trois serait mieux.
- Nous ne pouvons faire autant que travail que nous voudrions, ce qui a un impact sur la réalisation de notre mission. Nous ne réussissons pas à faire tous les outils d'éducation populaire autonome (choix de priorités) que nous voudrions produire. Ces outils serviraient à l'ensemble des groupes membres, l'impact sur la population en est autant moins grand.
- Comme la charge de travail dépasse les possibilités de l'employé, il est plus difficile d'être en avance sur l'actualité, et d'être prêt à agir lorsqu'un événement survient. Pour réagir promptement (tout en respectant la démocratie), il faut se bâtir des analyses avant qu'un sujet devienne chaud, car pour être présent dans l'actualité, il faut pouvoir réagir au bon moment.
- Le fait d'être surchargé dans l'exécution des tâches et des priorités a indéniablement un impact sur la réflexion, l'amélioration de nos pratiques et façons de faire. Le fait d'avoir un 2^e employé permettrait d'avoir plus de travail accompli et plus de temps pour prendre du recul et trouver de nouvelles possibilités d'action.
- Avec un seul employé, il est plus difficile d'être présent sur l'ensemble du territoire estrien.
- Le fait de faire du chômage chaque année limite notre capacité à nous donner une vision commune (la table et ses groupes membres), à faire des réflexions de fond et à bâtir des projets à long terme.

Selon les seuils planchers du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), notre regroupement régional devrait recevoir un soutien récurant à la mission de 188 262 \$ par année. Actuellement, nous n'avons que 51 141 \$ par année, ce qui fait que nous sommes en dessous du seuil plancher de 137 121 \$. Avec ce montant, il serait possible de réaliser notre mission de façon beaucoup plus efficace.

Alexandre Lavallée

Pour la Table ronde des OVEP de l'Estrie

Livre noir du financement des groupes en défense collective des droits
Chapitre de la Table ronde des OVEP de l'Outaouais (TROVEPO)

Aux député-e-s de l'Assemblée nationale du Québec,

La Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Outaouais (TROVEPO) est un regroupement d'organismes. Avec nos membres, nous portons un projet de transformation sociale axé sur la justice sociale, l'avancement des droits humains et le respect de l'environnement. Vieux de 40 ans, le regroupement est en pleine croissance : depuis le bouleversement occasionné par la Politique de reconnaissance d'action communautaire, qui lui a fait perdre la moitié des groupes membres, dix nouveaux groupes se sont joints à la TROVEPO.

Le présent « livre noir » s'écrit dans une conjoncture qui n'est pas unique au Québec, mais qui a des répercussions qui nous sont particulières dû aux principes acquis de la Révolution tranquille en ce qui a trait à l'intervention de l'État. Plus de 15 ans de gouvernance néolibérale a profondément modifié la nature de l'intervention gouvernementale dans le domaine du social. Des politiques gouvernementales – diminution des impôts, compression dans les programmes et services, réduction des transferts vers les personnes les plus pauvres – n'ont fait que creuser les écarts de richesse. Un tel contexte fait en sorte que la majorité des interventions publiques de la TROVEPO vise à résister aux impacts du démantèlement des acquis sociaux et du bien commun; c'est donc très rare que nous intervenons dans le dossier du (sous-) financement des organismes. Tout en reconnaissant que le sous-financement est problématique, ce n'est pas le principal problème.

Membre du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ), la TROVEPO se retrouve dans la catégorie d'un « regroupement en défense collective des droits (DCD) ». À ce titre, il reçoit annuellement 42,000\$ de financement public en soutien de mission.

Au moment de l'adoption de la politique gouvernementale, qui a créé la catégorie d'organisme DCD, la région de l'Outaouais comptait quinze groupes de défense des droits. Aujourd'hui, il n'en reste que onze. Les droits des chômeurs, des jeunes travailleurs et des autochtones s'ajoutent à ceux des accidentés de travail et des non-syndiqués qui sont sans répondant dans la région. La disparition récente des quatre groupes fait en sorte que l'Outaouais a perdu plus de 150,000\$ de financement public consacré annuellement à la défense des droits humains. Ce n'est pas négligeable.

Des onze groupes DCD des droits qui demeurent dans la région, six reçoivent une subvention de soutien à la mission de moins de 50,000\$. On convient qu'un tel montant ne permet pas l'embauche d'une « équipe de travail ». Après avoir couvert les dépenses reliées au loyer, téléphone, internet, assurance administrateur, papeterie, déplacements, il sert (au mieux) à payer un bien modeste salaire d'unE travailleurEUSE. Malgré toute la bonne volonté et tout le travail réalisé par une base miiitante dévouée, un réel problème

de continuité des interventions d'un groupe se pose lorsque le travailleur unique doit quitter l'organisme, surtout si le départ est précipité ou non-planifié (congé de maladie, congé de maternité, congé parentale ou congé sans solde). Le militantisme a ses limites.

L'introduction des exigences de « reddition de comptes » imposées à tous les organismes communautaires qui reçoivent un soutien étatique, dont les groupes DCD, sont néanmoins particulièrement contraignantes sur ce type d'organisme. Si l'intervention DCD exige d'un organisme une pratique politique non-partisane, axée sur la mobilisation et la formation des membres, reconnaissons que l'État impose des exigences administratives des plus complexes. Très concrètement, le dilemme se pose : Comment trouver le travailleurEUSE qui incarne, au sein d'une seule personne, les nécessaires compétences politiques, rassembleuses, et administratives ET qui acceptent de travailler les semaines de 50 heures pour un salaire dérisoire ?

En ajoutant les nouvelles exigences administratives, à la liste d'autres irritants (comme un financement de mission qui stagne et qui n'est pas indexé au coût de la vie), c'est incontournable que l'État est, dans les faits, en train d'étouffer un type d'intervention qui est pourtant reconnu dans la Politique comme étant essentiel à la santé démocratique de la société québécoise! La question se pose : pourquoi? Il va de soi que la première réponse n'est pas la reddition de compte, mais bien l'idéologie néolibérale promue par le gouvernement et à laquelle la vaste majorité des groupes en DCD s'oppose quotidiennement dans le cadre de leur travail d'éducation et d'action politique non-partisane.

Nous demandons au gouvernement du Québec de respecter l'esprit de sa politique envers le milieu communautaire, celle même qui a créé la catégorie d'organisme de défense collective des droits. Ces groupes représentent une voix qu'il convient d'entendre dans les débats politiques, particulièrement dans ce moment historique où les politiques mises de l'avant par le pouvoir politique, à tous les niveaux confondus, font en sorte que les droits des citoyens et des citoyennes sont en plein recul.

Sincèrement,

Alfonso Ibarra, président

Texte adopté par le comité exécutif lors de sa rencontre du 14 février 2011.



5, rue Iberville Rivière-du-Loup, Qc G5R 1G5
Tél. : (418) 867-8545 Téléc. : (418) 867-8546

Rivière-du-Loup, le 16 février 2011

Mesdames et Messieurs les députés,

L'Association Coopérative d'Économie Familiale (ACEF) du Grand-Portage vous demande d'intervenir auprès du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales pour que le financement des organismes en *défense collective des droits soit rehaussé*. Cette demande s'inscrit dans l'optique de maintenir nos services auprès de la population.

Nos besoins sont nettement supérieurs au montant qui nous est alloué par le SACAIS. Nous tenons à vous rappeler que:

- nous sommes parmi les groupes les plus mal financés au Québec par le gouvernement;
- pour réaliser sa mission, l'ACEF doit fonctionner à l'aide de contrats de service ou de projets non récurrents sans quoi nous serions forcés de restreindre le personnel, et par conséquent, les services à la population;
- le sous-financement maintient l'organisme et son personnel dans une situation d'instabilité permanente;
- nous couvrons un territoire de 9 MRC dont celles du Kamouraska, de Rivière-du-Loup, du Témiscouata et des Basques, de même que 5 MRC de la Gaspésie.

Le barème plancher tel qu'établi par le RQ-ACA pour un groupe de base comme le nôtre s'élève à 138 428 \$ alors que le montant qui nous est alloué par le SACAIS n'est que de 50 676 \$, un manque à gagner de 87 752 \$.

Sans un financement adéquat, il est impossible de développer à sa pleine capacité un organisme comme le nôtre.

Sonia St-Pierre,
Coordonnatrice



A.L.E.S.E
(Abattons les échelons socio-économiques)
56, rue du Pont, local 5
Amqui (Québec) G5J 2P5
Tél. : (418) 629-6077 Téléc. : (418) 629-6781
Courriel : defensedroit.c@gmail.com

Madame Danielle Doyer, députée de la matapédia

26, boul St-Benoît ouest bureau 101
Amqui (Québec) G5J 2E2

TVC

Madame Julie Tardif
11-81 des forges
Amqui (Québec) G5J 3A6

Rock détente 99,9

Monsieur André Edmond
111, Gaétan-Archambault
Amqui (Québec) G5J 2K1

L'Avant-poste

Monsieur Jean-Philippe Thibault
135, rue Doucet
Mont-Joli (Québec) G5H 1R6

Défense collective des droits :

Voici une brève description de notre organisme, qui vient en aide aux gens dans notre milieu. Pour le département défense collective des droits, il faudrait avoir plus de fonds pour pouvoir avoir plus de mobilisation et d'aide aux logements. De plus, pour participer aux rencontres nous avons toujours des frais de déplacements, les rencontres sont souvent à l'extérieur de la région (réunions, formations, manifestations).

Nous offrons un service d'information en matière de droits sociaux sous forme d'ateliers ou de rencontres individuelles. En plus d'informer les gens, nous assistons ceux-ci auprès de : Sécurité du revenu; Assurance-emploi; Sécurité de la vieillesse; Régie des rentes; Régie du logement. Nous remplissons des formulaires sur demande pour la population de la MRC de La Matapédia; Produisons un petit journal pour annoncer les activités faites et celles à venir. Planifions et organisons des activités pour les membres. Faisons des actions politiques non partisans pour dénoncer et avoir des acquis auprès du gouvernement; Postons et télécopions tous les appuis demandés par les autres organismes lors de leurs revendications; Faire des activités de mobilisations sociales; Lettres et mise en demeure.

Nous avons choisi de lutter contre la pauvreté en fournissant une assistance matérielle

aux personnes moins nanties, en offrant un service de location de personnel ainsi qu'un service de défense collective des droits. Nous avons aussi un service de vente de divers produits usagés provenant de différents dons de la communauté. C'est un service à double fonctions, soit d'aider les gens qui sont dans le besoin et aussi empêcher que ces articles se retrouvent dans l'environnement ou les sites d'enfouissement. Nous croyons fermement par la réutilisation de matières récupérables fait partie intégrante de la conscience sociale et collective. Nous sommes fiers de contribuer au maintien de la qualité de vie de nos concitoyens par nos actions concrètes.

Depuis notre fondation en 1994, A.L.E.S.E. innove et améliore les services à sa clientèle. En poursuivant notre mission sociale d'aide aux plus démunis par la vente de meubles, d'électroménagers et d'ordinateurs à faible prix. Par le biais de nos services d'insertion à l'emploi, nous favorisons la réinsertion sociale des chômeurs, des jeunes en difficultés d'apprentissage, et même des jeunes contrevenants. Plus encore, avec nos services d'information et de défense des droits, nous donnons l'opportunité aux personnes moins favorisées, d'acquérir plus d'autonomie.

C'est aussi un organisme à but non lucratif qui se veut avant tout être une ressource de services aux valeurs humaines. Lutter contre la pauvreté n'est pas une mince tâche, les besoins sont énormes, et les moyens pour y parvenir sont assez limités. C'est par des actions concrètes qu'A.L.E.S.E. apporte une aide directe aux gens dans le besoin.

Nous sommes un regroupement de base situé dans la région de la **MRC de la Matapédia (Amqui)**. Et en fonction du barème plancher du RQ-ACA : pour un groupe de base : 138 428\$ donc un manque de 97 428\$ pour accomplir notre mission avec fierté et bravoure.

Lorraine Perreault, Conseillère défense collective des droits



Québec le 10 février 2011

Objet : Financement des organismes en défense collective des droits

Mesdames, Messieurs, les députés

Par la présente nous désirons vous faire part des difficultés aux quelles notre groupe, le Bureau d'animation et information logement du Québec métropolitain (BAIL), est confronté quotidiennement en raison du manque de ressources financières.

La région de Québec affiche un taux d'inoccupation des logements de 0,4% selon les données de la SCHL de 2010 ce qui en fait la région au Québec la plus touchée par la pénurie de logement. Les conséquences sont dramatiques pour les ménages locataires à plus faible revenu, le loyer moyen est de 684\$ pour un logement de 2 chambres à coucher. Le marché étant nettement en faveur des propriétaires se sont ces locataires qui en font les frais cruellement.

Le BAIL étant le seul organisme dans la région dont la mission principale est la défense du droit au logement pour toutes et tous, il est donc sollicité quotidiennement par des locataires qui vivent dans des conditions mettant en danger leur sécurité et leur santé faute de logements disponibles.

Les hausses abusives des loyers, l'intimidation subit particulièrement par les personnes isolées ou vieillissantes, la détérioration des logements dans les quartiers centraux, les évictions illégales sont le lot des locataires les plus démunis et c'est une situation qui se détériore depuis plus de 10 ans maintenant à Québec.

L'équipe de la permanence du BAIL est composée de trois personnes salariées chacune à 30 heures par semaine, c'est le maximum que le financement actuel permet au groupe.

Il est donc impossible de faire des suivis adéquats auprès des locataires, ni de les supporter convenablement dans leurs démarches afin de faire respecter leurs droit devant les tribunaux. L'aide juridique étant de moins en moins accessible, le BAIL peut faire la différence pour plusieurs ménages locataires mais faute de ressources c'est toute la

mission du BAIL qui est compromise par le sous-financement. Et c'est aussi l'épuisement qui guette les travailleuses et les travailleurs qui tentent de faire l'impossible avec les argents disponibles.

Le BAIL souligne son quarantième anniversaire de fondation cette année il est bien connu et reconnu par le milieu communautaire et institutionnel, il est la source de référence des CLSC, des organismes gouvernementaux dont la Régie du logement qui réfère les locataires en difficulté au BAIL.

Afin d'offrir une réponse adéquate aux demandes de la population locataire de Québec le BAIL aurait besoin de 88 500\$ de plus annuellement en reconnaissance de sa mission de défense collective des droits.

En espérant un meilleur financement des groupes en défense collective des droits, recevez, mesdames, messieurs les députés, nos salutations militantes.

Nicole Dionne
Coordonnatrice pour le BAIL
bail@total.net
www.lebail.qc.ca

Livre noir

Table des Groupes Populaires Baie-Comeau\Hauterive

L'atrophie d'un outil collectif

Aux député-es du Québec

La Table des Groupes Populaires est un regroupement d'organismes qui intervient sur le terrain de la défense collective des droits depuis près de 30 ans. Elle couvre la vaste région de la Côte-Nord et compte en son membership 16 organismes qui sont répartis de Sacré-Cœur à Natashquan. Financée par le Secrétariat à l'action communautaire et aux initiatives sociales, (SACAIS) depuis la mise en place de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire (PRAC), la Table des Groupes Populaires espère toujours à une valorisation, un soutien et une consolidation (tel que stipulé au deuxième tiret des objectifs généraux poursuivis par le gouvernement à travers la PRAC) et ce depuis près de dix ans¹.

L'étendue du territoire et la grande distance qui séparent très souvent ses membres sont des déficits de plus en plus grand pour sa vie associative. Pensons simplement au prix de l'essence qui a connu des bons vertigineux depuis les dernières années. Aux nombreux autres facteurs financiers qui diminuent les capacités de la Table à remplir pleinement son rôle et à exercer sa vie associative, ajoutons l'obligation de fournir un rapport de mission d'examen au SACAIS. En soit, le regroupement n'est pas contre, mais c'est une dépense de plus de 1,700\$ par année qui s'y ajoute.

Évidemment la liste des dépenses qui ne cesse d'augmenter au fil des années est longue, mais pour n'en citer qu'une dernière pensons à la nouvelle taxe mise en place par la ville de Baie-Comeau sur les immeubles non résidentielles (taxe INR) qui augmente le coût du loyer de plus de 400\$ dollars par année.

Ceci dit, le fait est que la Table fonctionne avec une seule personne à la permanence, ne pourra pas maintenir ce poste à temps plein encore bien longtemps puisque l'absence d'argent nouveau gruge très rapidement cette possibilité. Pourtant, la somme de travail justifie facilement deux postes à temps plein. Nous sommes vraiment loin d'une démarche de consolidation, c'est à dire d'atteindre 188,262\$.

D'autres conséquences néfastes sont liées au sous-financement comme par exemple, notre capacité à travailler en partenariat. La Table des Groupes Populaires a développé, avec le temps beaucoup de partenariat et a leadé plusieurs coalitions et projets communs.

¹ <http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/politique-reconnaissance-soutien.asp>

Aujourd'hui, nous n'avons plus cette marge de manœuvre financière d'initier des démarches ou de travailler avec d'autres structures. Pour l'instant nous pouvons bénéficier d'une certaine reconnaissance de nos pairs et de nos alliés mais, combien de temps encore pourrons-nous compter sur ce capital de sympathie qui nous exempte de participation financière à ces projets collectifs.

Sans faire une liste exhaustive de toutes les difficultés qu'entraînent pour notre organisme le manque de moyens financiers, nous nous devons de mentionner notre incapacité à mettre à jour notre équipement, ce qui restreint la production d'outils et de documents de qualité.

L'éducation populaire autonome et la défense collective des droits sur la Côte-Nord sont en péril, et si rien ne change, et ce, dans un avenir très rapproché, nous craignons fort qu'elles ne puissent survivre.

Michel Savard

Montréal, le 16 février 2011

Madame la députée, Monsieur le député,

Nous vous écrivons aujourd'hui pour porter à votre attention le problème récurrent de notre sous-financement à la mission globale auquel nous sommes confrontés.

L'Union des consommateurs est un organisme à but non lucratif qui regroupe dix Associations coopératives d'économie familiale (ACEF), l'Association des consommateurs pour la qualité dans la construction (ACQC) ainsi que des membres individuels.

La mission de l'Union des consommateurs est de représenter et défendre les droits des consommateurs, en prenant en compte de façon particulière les intérêts des ménages à revenu modeste.

Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) nous donne un soutien financier essentiel, mais insuffisant, pour nos activités d'éducation populaire, de mobilisation, de représentation et d'action politique non partisane.

Pour mener à bien notre mission, nous devons avoir une vision large des enjeux de consommation tout en développant une expertise pointue dans certains secteurs d'intervention. De nouvelles problématiques auxquelles les consommateurs doivent faire face voient le jour régulièrement et nous sommes reconnus et interpellés pour intervenir.

De plus, comme la vie associative est un élément essentiel au maintien de la synergie entre les membres, il est essentiel d'organiser des rencontres nous permettant de discuter, prendre des décisions, nous former.

Or, le financement que nous recevons du FAACA est de 117 512 \$, ce qui est bien peu. Pour permettre de réaliser nos mandats, nous devons déployer de très grands efforts pour effectuer la veille des programmes de financement, développer des projets en fonction des priorités des bailleurs de fonds, puis réaliser les projets.

Pour être en mesure de développer une expertise pointue, nous avons des exigences d'emploi élevées. Les analystes que nous embauchons sont très scolarisés. Comme nous ne pouvons leur offrir un salaire qui permet leur rétention, nous devons constamment pourvoir des postes, ce qui implique des dépenses d'affichage de poste, beaucoup de temps pour la sélection, puis pour la formation du nouvel employé. Nous aimerions bien pouvoir garder les employés que nous avons formés.

Le travail que nous effectuons est, sans conteste, très utile. Il vise à améliorer les conditions de vie des consommateurs aux plans économique, social, politique et environnemental. Un financement adéquat de notre mission globale est essentiel. Or, le manque à gagner s'élève à 214 488 \$.

En espérant que vous soutiendrez notre demande de rehaussement, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.



France Latreille
Directrice



**COMITÉ DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES DE POINTE ST-CHARLES
MONTRÉAL**

1945, rue Mullins, bureau 100, Montréal (Québec) H3K 1N9

Téléphone: (514) 931-6025 télécopieur: (514) 931-0185

cpas@consultant.com

Montréal, le 9 décembre 2010

Impacts dramatiques du sous-financement des organismes en défense collective des droits

Depuis la fin des années 60, notre quartier Pointe-Saint-Charles a toujours été très actif dans les luttes sociales. Dès 1970, un groupe se forme et se réunit dans une salle au presbytère de l'église Saint-Charles, fortement encouragé par les prêtres ouvriers de la paroisse. Certains de nos premiers militants sont encore parmi nous.

Depuis, contre vents et marées, notre groupe a continué de défendre les droits des personnes à l'aide sociale. Notre mandat comprend l'ensemble des droits des personnes les plus vulnérables de notre société, soit le droit au logement, à la santé, aux transports, à l'égalité, au respect, à l'éducation.

Notre mandat est large. Notre affiliation à des regroupements nous permet de participer aux grandes luttes au niveau local, provincial et fédéral.

Le territoire desservi est Pointe-Saint-Charles. Nous intervenons également à Verdun, Côte Saint-Paul, Ville Émard, Lachine, Lassalle et dans tout territoire sans groupe-ressource.

Malgré les ressources humaines et financières très limitées, notre organisme s'est vu décerner le certificat d'appréciation par le ministre fédéral du Revenu national et l'attestation de reconnaissance par la vice-ministre du Revenu Québec en guise de reconnaissance des efforts de nos membres et de leur dévouement au service de la population de notre quartier.

Dans une lettre publiée le 21 septembre 2009 et titrée : « Gagner le combat contre la pauvreté et l'exclusion sociale » Tommy Kulczyk, président du comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale note : « au cours des prochains mois, et même des prochaines années, la situation budgétaire du gouvernement du Québec sera extrêmement difficile. Pourtant, les conséquences de la pauvreté et les coûts qui en résultent sont si importants qu'il faut continuer à investir pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La contribution de toutes les organisations et de toutes les personnes

conscientes de l'importance de cet enjeu est essentielle afin de parvenir à une mobilisation de tous les acteurs sociaux et de convaincre la population que nous n'avons pas les moyens de ralentir les efforts entrepris»

Depuis plusieurs années, notre organisme souffre du sous-financement dont les impacts sont dramatiques : arrêt des projets importants (bulletin d'information, projet d'intégration de nouveaux arrivants : parc Mullins), diminution des services aux membres, perte des ressources humaines très qualifiées, etc.

Les efforts déployés par tous ont atteint le maximum de nos capacités. Les activités ne peuvent plus être multipliées. Nos bénévoles et deux employés à temps partiel sont au bord de l'épuisement, nos santés s'en ressentent.

En considérant le barème plancher du Réseau Québécois de l'Action Communautaire Autonome (RQ-ACA) pour un organisme de base, notre manque à gagner s'élève à 67 695\$.

Un meilleur financement nous permettrait d'offrir davantage de services, notamment un meilleur accompagnement des personnes vulnérables, de rejoindre une plus grande partie de la population, de permettre une plus grande participation citoyenne, d'assurer un bon fonctionnement annuel avec au moins deux employés à temps plein.

Malgré l'adoption de la politique en matière d'action communautaire en 2001, force est de constater que la situation des organismes en défense collective des droits se caractérise encore par l'instabilité.

Jacques Lafontaine, président

Joliette, le 15 février 2011

À l'attention des députés et députées du Québec

Objet : Campagne livre noir de la défense collective des droits

Mesdames, Messieurs,

Il y a péril en la demeure pour les organismes en défense collective des droits, dont nous sommes.

Bien que notre groupe, Action DIGNITÉ Lanaudière, existe depuis 1973 à Joliette et qu'il soit reconnu pour son expertise, il se heurte, à l'instar de beaucoup d'autres groupes en défense collective des droits, à une problématique de sous-financement qui perdure et a de graves répercussions sur notre intervention et les personnes que nous aidons.

Notre organisme, qui travaille à l'amélioration des conditions socioéconomiques des personnes à faible revenu et œuvre en défense collective et individuelle des droits, est devenu régional du fait qu'il répond à des demandes d'aide en défense des droits qui nous parviennent de toute la région de Lanaudière. Cela s'explique par l'absence, sur le territoire, d'autres organismes de défense des droits en mesure de traiter les demandes en matière d'aide sociale, d'assurance-emploi et de droit locatif notamment. Ceux qui ont déjà existé ont dû cesser leurs activités faute de financement adéquat et se sont tournés depuis vers le dépannage alimentaire et vestimentaire et l'entraide.

On se rappellera en outre que les travailleurs sociaux des CLSC, qui ont déjà fait de l'accompagnement en défense des droits, à l'aide sociale, ne le font plus depuis plusieurs années, avec le résultat qu'un nombre impressionnant de personnes à faible revenu – prestataires d'aide sociale, d'assurance-emploi et du supplément du revenu, travailleurs au salaire minimum et personnes âgées, entre autres – font appel à nous.

Un autre constat de taille : à l'heure actuelle, les personnes prestataires d'aide sociale ont plus besoin que jamais d'accompagnement dans un contexte où les contacts directs avec un agent ou une agente sont quasi inexistantes au moment de présenter une demande initiale de prestations, ce qui a pour conséquence de retarder leur admissibilité et d'instaurer un climat d'insécurité et d'anxiété pouvant mener à la dépression chez les personnes plus fragiles. Un locataire qui a toujours bien payé son loyer, par exemple, s'inquiétera de son incapacité à pouvoir continuer de le faire parce que l'aide sociale n'aura pas envoyé de chèque ou encore se demandera comment faire, avec rien, pour subvenir à ses besoins essentiels.

Nous croyons que ces réductions d'effectifs dans les centres locaux d'emploi s'inscrivent dans une tentative gouvernementale de réaliser des économies en restreignant les services dans les centres de santé et services sociaux et les centres d'emploi, avec, pour conséquence, une charge de travail supplémentaire pour nous qui devons alors communiquer aux personnes l'information préalable à la demande de prestations.

Cet accompagnement en hausse des personnes en défense individuelle des droits se fait au détriment de la défense collective en cela qu'il vient limiter la recherche, la réflexion et les actions nécessaires à l'amélioration des conditions socioéconomiques des personnes qui sont trop souvent dépendantes des législations.

Face à ces constats, il est évident que le financement qui nous est accordé est loin de nous permettre de faire face à l'ampleur des besoins sans négliger la défense collective des droits. Nous recevons présentement une subvention de 38 570 \$, ce qui est bien en deçà des 138 428 \$ que devrait recevoir, en fonction des barèmes-plancher du RQ-ACA, un groupe de base comme le nôtre, et à vocation régionale par surcroît !

38 570 \$ alors que ...

... il faudrait nous adjoindre une deuxième personne en défense des droits, un minimum dans un groupe de base, et que nous sommes dans l'impossibilité de le faire...

... la mise à contribution de ressources bénévoles pose un défi en raison des exigences très pointues que cela demande...

... il nous faudrait un autre point de service (avec des coûts rattachés au local, à l'équipement, au personnel, etc.) dans le nord-est ou le sud de la région pour permettre aux personnes d'avoir accès plus facilement à nos services si l'on tient compte, entre autres, de la superficie du territoire et, conséquemment, des frais de déplacement...;

... il faut déjà nous restreindre dans l'acquisition d'outils d'ordre pédagogique et juridique et au plan de la formation...

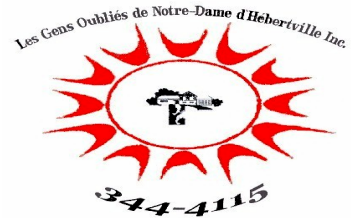
... la générosité et l'essoufflement ont des limites quand le personnel est contraint de faire des heures et des heures de bénévolat...

... la participation active à des tables et comités de concertation porteurs de préoccupations en défense collective des droits demande du temps pour se préparer et réfléchir avec les personnes à la base, participer aux rencontres et mener des actions...

... il nous faut consacrer un temps considérable pour satisfaire aux exigences et remplir les formulaires rattachés à la reddition de compte quand nous avons la préoccupation de travailler «sur le terrain» et de continuer à nous faire connaître...

En clair, notre organisme a un manque à gagner de 99 858 \$ pour remplir adéquatement sa mission en défense collective des droits selon le barème-plancher du RQ-ACA qui établit à 138 428 \$ le financement que devrait recevoir un groupe de base. À quand la reconnaissance de ce que nous accomplissons et un rehaussement substantiel du financement ?

Lorraine Roy, coordonnatrice
Pour Action DIGNITÉ Lanaudière



Hébertville le 15 décembre 2011

Quand la récession frappe les organismes communautaires

Les Gens Oubliés d'Hébertville est un organisme de défense des droits des personnes assistées sociales ayant un volet comptoir vestimentaire et un volet cuisine collective. Il dessert le secteur sud du Lac-St-Jean Est. Actuellement, cet organisme vit de graves problèmes financiers qui menacent la continuité de ses services.

La crise financière a fait mal à l'organisme et a eu un impact dévastateur sur notre budget de cette année. Cela a entraîné la mise à pied de deux personnes, le nombre d'employé/Es passant de quatre à deux.

Pendant ce temps, les demandes de toutes sortes ne cessent d'augmenter et nous devons mettre les bouchées doubles afin de maintenir nos services essentiels. Les employéEs et bénévoles doivent en faire toujours plus.

Dans un premier temps, nos services de comptoir vestimentaire et de cuisines collectives sont menacés, car les fonds qui leurs étaient réservés ont déjà été utilisés pour répondre à la demande grandissante. Les participant/Es des cuisines collectives ont besoin de s'alimenter, de sortir de leur isolement et de connaître les ressources afin de vaincre l'insécurité alimentaire. Les personnes ont aussi besoin de vêtements adéquats pour l'hiver. C'est une question de dignité.

En second lieu, les employéEs et permanentEs vivent l'insécurité d'emploi puisque qu'il y a toujours des risques qu'ils et qu'elles se retrouvent à l'assurance-chômage au moins une fois dans l'année par manque d'un financement adéquat.

Les organismes communautaires sont indispensables dans notre société. Ils représentent cette force sociale, souvent discrète, mais combien efficace. Ils agissent comme soupape en soutenant tous ces gens en quête de chaleur humaine, et qui vivent de multiples problèmes liés à la pauvreté, plus présente que jamais en 2011

Notre organisme a un manque à gagner de 49,915\$.

L'organisme Les Gens Oubliés d'Hébertville lance donc un cri d'alarme au gouvernement du Québec : pour soutenir les personnes frappées de plein fouet par la pauvreté, nous avons besoin d'un financement adéquat !

Solidairement,

Ginette Dionne coordonnatrice
408 Racine Hébert ville, G8N 1R1 344-4115



706B, boulevard Perron Est
Maria (Québec) G0C 1Y0
759-8099 ou 1-866-759-8099
droits_devant@globetrotter.net

Maria, le 1 décembre 2010,

Messieurs, mesdames les députés du Québec

Droits Devant est un organisme gaspésien de défense collective des droits des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Issu de la volonté populaire exprimée par un comité du *Ralliement gaspésien et madelinot* dans les années 90, l'organisme a été fondé en 1999.

Depuis plus de dix ans notre groupe travaille à défendre ceux et celles dont les droits sont lésés, en particulier les personnes assistées sociales. Mais à chaque année qui passe, nous devons faire des efforts considérables pour maintenir un **minimum de services** car nous souffrons d'un sous financement chronique. Imaginez, douze ans après sa fondation, nous devons tenter de fonctionner avec un budget annuel de \$41 615.

Conséquences : une seule employée permanente (laquelle est mise à pied 2 mois par année) et un seul point de service pour un territoire immense. Alors que notre mission commande, en outre, d'offrir à des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, des ressources d'éducation populaire dans le but de les aider à transformer elles-mêmes leurs conditions de vie et de travail, il est très difficile, dans ce contexte, d'atteindre cet objectif de façon significative. Impossible d'offrir des programmes d'aide et d'accompagnement social (PAAS), difficile de recruter un membership fort, de créer un sentiment d'appartenance, de recruter bénévoles, de maintenir une vie associative, d'être reconnu dans le milieu ect.

Notre manque à gagner en fonction des barèmes plancher du RQ-ACA est de \$96 813. En maintenant à un bas niveau le financement de notre organisme, le gouvernement nous empêche de remplir pleinement notre mission, notamment en limitant la possibilité de répondre aux nouveaux besoins créés par les soubresauts de l'économie. Ultimement, c'est l'exercice des droits démocratiques et sociaux des personnes placées en situation de vulnérabilité qu'il compromet.

Pour une réelle justice sociale, il est temps que ça change.

Bien à vous

Suzie Fournier, présidente

Jacinthe Leblanc, coordonnatrice

L'Association québécoise des personnes de petite taille défend les droits des personnes ayant le nanisme et, favorisant leur inclusion tant scolaire que professionnelle ou sociale, travaille à faire reconnaître le nanisme comme une condition médicale sérieuse entraînant toutes sortes de limitations fonctionnelles. Créée en 1976, l'AQPPT détient une expérience unique en matière de nanisme et intervient sur l'ensemble de la province.

Pendant de nombreuses années, l'organisme a dû, pour subvenir à ses besoins, organiser des activités de levées de fonds coûteuses en termes d'énergie pour les membres de l'équipe et pour les bénévoles, s'éloignant ainsi de sa mission et même de ses valeurs. En effet, ce n'était pas de gaieté de cœur que tout le monde se mobilisait pour organiser chaque année le tirage d'un gros lot comme une moto ou un voyage au lieu de dédier ses efforts à faire connaître et avancer la cause des personnes de petite taille et leur famille !

Depuis 5 ans, d'autres choix ont été faits afin de se consacrer uniquement et effectivement à la défense des droits mais le manque de ressources financières a une incidence négative sur le fonctionnement de l'organisation, notamment sur les ressources humaines. Ainsi, faute de moyens, les effectifs sont passés de 5 personnes à 3 employés 4 jours/semaine. De plus, le faible financement ne permet pas d'offrir des salaires et avantages compétitifs sur le marché du travail, ce qui oblige la direction à déployer beaucoup d'énergie et d'ingéniosité pour recruter, former et surtout conserver une main d'œuvre efficace attirée par des conditions ailleurs plus avantageuses.

Enfin, offrant des services de référence, de formation, de sensibilisation, de soutien et d'accompagnement à travers le Québec, l'AQPPT ne peut malheureusement pas intervenir aussi efficacement qu'elle le souhaiterait dans les régions éloignées de son siège social situé à Montréal. Ainsi, par manque de moyens, les annexes régionales de l'organisme ont dû être fermées et, par exemple, il nous est désormais impossible de soutenir adéquatement les parents d'un jeune de petite taille de la Côte Nord qui ne reçoit pas les services d'adaptation dont il aurait besoin à l'école.

Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres qu'il serait trop long de décrire ici, nous estimons qu'une augmentation de 63690 \$ serait nécessaire pour nous permettre de remplir pleinement notre mission. Cette somme contribuerait également à l'adaptation physique des locaux et des services de l'Association pour résorber un paradoxe choquant selon lequel l'AQPPT œuvre pour la défense des droits de personnes handicapées sans avoir les moyens de se rendre parfaitement accessible à ces personnes. Il est donc urgent d'agir pour aider les organismes comme l'AQPPT à développer et conserver leur expertise et leur autonomie.

Quel développement durable ?

Témoignage du Réseau québécois des groupes écologistes

Le Réseau québécois des groupes écologistes va fêter ses 30 ans en 2012. Créé pour faciliter les échanges entre les groupes, il est en plus devenu un véhicule de communication et de diffusion de l'information environnementale au Québec. Le Réseau représente les intérêts de ses membres et de la communauté environnementale en général. Entre autres, il prend position sur des dossiers d'intérêt public comme la reconnaissance et le financement des groupes, la déréglementation et les dossiers nationaux comme l'agriculture, l'eau, la forêt, l'énergie, etc. Plusieurs de ses interventions politiques ont participé à des changements maintenant reconnus comme bénéfiques, comme la loi sur le développement durable.

Défendre l'environnement, ça prend de l'audace, peu importe les ressources à la disposition. Le problème réel, c'est une société qui fonctionne sur des bases insoutenables ; des inégalités sociales criantes, une économie qui récompense les abus, une culture qui préfère la compétition à l'entraide. Les symptômes, eux, se présentent sous différentes formes : espèces en voie de disparition, réchauffement climatique, organismes génétiquement modifiés, désastres naturels, destruction des écosystèmes, etc. Nous devons adresser chacun de ces problèmes pour en révéler les causes, sachant que celles-ci dépassent notre champ d'action.

Oui, défendre l'environnement, c'est un casse-tête, mais le faire sans moyens, c'est une impasse. À toutes les semaines, nous voyons des urgences pleuvoir, comme les poursuites-baillons contre nos membres et des consultations surprises sur des enjeux environnementaux urgents. Nous n'avons pas les fonds nécessaires pour remplir notre mission de base. Nous sommes sur la défensive, nous réagissons. Les « crises » dans l'environnement sont myriades. Nous sommes à la merci de l'actualité, selon les vents changeants des corporations, des gouvernements, dont les avancées ne connaissent aucun répit, mais ont l'habitude de lancer les projets *avant* de consulter les populations, qui sont pourtant les premières concernées.

Que faire lorsqu'on accumule les heures en surtemps sans gagner de terrain ? Comment pouvons-nous aider nos groupes membres alors que le stress et la fatigue s'accumulent ? Trop souvent, nous devons réviser les objectifs à la baisse, accuser des retards multiples, tourner les coins ronds. L'épuisement entraîne un roulement de personnel trop rapide. Alors les connaissances se perdent, les délais s'étendent et il faut recommencer.

Certes, il y a du financement disponible... pour des projets, qui résultent en « satellites ». Les exigences des bailleurs de fonds sont spécifiques et ficelées, ne contribuent pas à la mission de base et alourdissent même la gestion de l'organisme.

La situation au Réseau est sensiblement la même que celle de nos groupes-membres : il y a partout un manque d'accessibilité au financement doublé de tâches qui s'accumulent d'année en année, vu la multiplication des problématiques environnementales.

Nous croyons qu'un réel développement durable passe par la construction de communautés solides, par l'entraide et la démocratie directe. Il faut se donner les moyens nécessaires. Pour atteindre les barèmes planchers du RQ-ACA, il manque 117 212\$ à notre financement annuel.

Notre avenir est en jeu. Nous n'avons pas le droit à l'erreur.

Bruno Massé, M.Sc.
Coordonnateur général
Réseau québécois des groupes écologistes

Mesdames, messieurs les députés,

Lauréate du prix 2009 de l'Office de la protection du consommateur pour sa campagne annuelle de sensibilisation au crédit et à l'endettement « Dans la marge jusqu'au cou! », la **Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ)** est un regroupement national d'associations de consommateurs situé dans la région de Montréal. Avec ses 21 membres répartis dans toutes les régions du Québec, elle a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts des consommateurs à l'échelle nationale. Ironiquement, notre coalition s'est formée suite à des coupures dans l'enveloppe budgétaire des associations de consommateurs en 1994 !

La Coalition des associations de consommateurs du Québec est reconnue comme un acteur important dans le secteur de la consommation et est interpellée par plusieurs organismes tant gouvernementaux, publics que privés. Les médias font régulièrement appel à ses experts « terrain ».

La force de notre regroupement prend évidemment sa source chez ses membres. En tant qu'organisme rassembleur, notre rôle consiste également à supporter nos associations membres dans leur mission, développer des outils utiles à toutes et créer une unification du mouvement consommateur.

C'est d'arrache-pied que nous tentons de survivre avec un financement à la mission de 52 486 \$ en provenance du Secrétariat à l'action communautaire et aux initiatives sociales (SACAIS) alors que le barème du seuil plancher du RQ-ACA est de 332 227 \$. Cela vous semble énorme ? Faites le calcul et vous verrez que même à ce seuil, nous sommes encore bien loin du compte. Alors, imaginez les pressions que nous vivons avec 52 486 \$! Ce manque à gagner chronique nous oblige à compter sur une seule employée permanente et trois employées contractuelles, toutes à temps partiel.

Cette année, nous faisons face à un déficit presque aussi élevé que le financement de notre mission et on ne compte plus les choix douloureux qu'impose cette dure réalité :

- Augmentation des frais d'inscription aux diverses rencontres, alors que nos membres sont eux aussi sous-financés ;
- Réduction de l'aide accordée à nos membres pour assister aux diverses instances;
- Refus de représentations ;
- Impossibilité de se prononcer sur des enjeux importants faute de ressources ;
- Des membres essouffés et constamment en manque de ressources qui peuvent difficilement rencontrer les exigences de participation aux divers comités de travail et de réflexion de la Coalition ;
- Une équipe compétente et dévouée mais insuffisamment rémunérée pour son travail, incertaine de la reconduction de l'offre d'emploi mettant en péril sa stabilité. Afin de maintenir les postes, nous envisageons devoir fermer pour l'été. Nous maintiendrons donc des emplois mais avec des statuts précaires.

Dans le contexte de déréglementation des marchés des dernières décennies, l'équilibre de force entre les marchés et les consommateurs est depuis longtemps rompu. Les répercussions de ce déséquilibre se font sentir chez vos électeurs, des électeurs surendettés, des électeurs qui n'ont pas le temps de faire valoir et de défendre pleinement leurs droits, des électeurs qui font appels à nous et à nos membres, c'est-à-dire des organismes essoufflés par le manque de financement, par le manque de reconnaissance, par le manque de personnel. Il est grand temps que le gouvernement reconnaisse l'importance du travail des organismes en défense de droits en accordant un soutien financier adéquat aux « chiens de garde » que nous sommes.



ADDS RIVE-SUD
Association de la Défense des Droits Sociaux de la Rive-Sud
11 rue Saint-Édouard, bureau 112, Lévis, QC, G6V 6E5
addrsud@vif.com

Région : Chaudière-Appalaches

Chers Députés du Québec,

L'Association de défense des droits sociaux Rive-Sud (ADDS Rive-Sud) œuvre depuis 1998 à défendre les droits individuels et collectifs des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté sur le territoire de Lévis et Bellechasse dans la région de Chaudière-Appalaches. Nous constatons d'année en année que nos moyens financiers sont réduits tandis que les besoins dépassent nos capacités d'action. De plus en plus, la gouvernance fait des choix appauvrissant les personnes les plus démunies en plus de sous financer les organismes accompagnant ces personnes.

En 2007 puis en 2010, nous avons dû prendre la difficile décision d'effectuer une mise à pied d'employé travaillant à temps plein, et ce, pour une durée de 6 mois. Actuellement, nous avons que deux salariés pour coordonner et administrer l'organisme en plus d'intervenir et de revendiquer de meilleures conditions pour les personnes dans le besoin. Notre mission a de grande aspiration, mais nous avons dû limiter notre action auprès des personnes sur l'assistance emploi et laisser pour compte les personnes en chômage ou sans chèque.

Vous n'êtes pas sans savoir que les personnes assistées sociales sont victimes de préjugés lourds de conséquence et qu'ils sont face à un casse-tête budgétaire chaque mois pour répondre à leurs besoins essentiels. Dans cette situation, défendre ses droits devient très pénible. Plusieurs de ces personnes verraient leur situation se dégrader encore bien davantage sans organisme efficient pour les accompagner dans leur défense de droits individuels et pour effectuer une vigile pour leurs droits collectifs.

D'autre part, depuis la fusion du Centre local d'emploi de Lévis avec celui de Saint-Romuald, nous sommes préoccupés par la qualité des services offerts aux personnes assistées sociales. Depuis l'automne 2010, les appels d'aide et de plaintes ont augmenté considérablement. Nous souhaitons rappeler qu'un désengagement de l'État dans les services à rendre aux citoyens, ne peut pas se résoudre en reléguant ces tâches aux organismes communautaires.

Notre mission est financée actuellement à la hauteur de 30 000\$ ce qui signifie un manque à gagner de 104 428\$. Les revenus gouvernementaux actuels, auxquels s'ajoutent des revenus fractionnés de divers donateurs, nous empêchent de consolider nos actions et réaliser pleinement notre mission. Notre organisation, comme de nombreuses autres en défense collective des droits, a besoin de façon urgente d'un rehaussement de son financement. Rappelons que l'absence d'indexation annuelle nous tire tranquillement vers un appauvrissement de plus en plus difficile à surmonter malgré l'imagination et la débrouillardise de nos employés et de nos membres.

Chers députés, le rehaussement des subventions des organismes de défense collective des droits est un investissement dans la démocratie et dans une société plus juste. Pour le bien de tous et toutes, agissez!

Mesdames et Messieurs les Députés,

Fondé en 1993, le Service Budgétaire de La Baie et du Bas-Saguenay est un organisme à but non lucratif qui se donne comme mission de mettre en place différents outils dont l'objectif est l'amélioration socio-économique et la diminution de l'endettement.

Il est spécialement conçu pour aider la population à résoudre les problèmes qui se posent à elle dans le domaine financier. Les nombreuses activités éducatives et la défense collective des droits en lien avec l'endettement, la consommation, le crédit et le budget sont des dossiers actuels et importants pour les personnes à faible et moyen revenu de notre milieu.

Depuis sa création, le Service Budgétaire de La Baie et du Bas-Saguenay doit consacrer une grande partie de ses efforts à la recherche de financement. Malgré les besoins criants de la population et ce, surtout en ces temps de crise, l'organisme peine à obtenir des subventions et celles-ci ne sont habituellement pas récurrentes. Compte tenu du fait que l'aide apportée à la clientèle grandissante permet de combattre les effets pervers de la pauvreté (difficulté se nourrir, logement inadéquat, endettement, isolement), cette situation est inacceptable. Avec ses consultations budgétaires, ses ateliers sur le budget, ses prêts sans intérêts, sa participation au programme des bénévoles en matière d'impôts ainsi que ses nombreux autres services, le Service Budgétaire de La Baie et du Bas-Saguenay ne se contente pas d'offrir une aide superficielle, mais va au cœur du problème en éduquant ses clients et en leurs permettant, à l'aide des outils fournis, de poser eux-mêmes des actions concrètes pour améliorer leur situation financière. C'est d'ailleurs de cette façon, tout en apportant des solutions à leurs problèmes immédiats, que notre organisme améliore la qualité de vie de sa clientèle.

Malheureusement, le Service Budgétaire de La Baie et du Bas-Saguenay a de la difficulté à consacrer les heures nécessaires à la défense de droit. En effet, par manque de financement, un employé ne peut être libéré pour se consacrer à la représentation et aux actions concrètes en lien avec cet important dossier. De plus, la survie de notre organisme étant inlassablement menacée, il est difficile d'établir des plans à long terme.

C'est pour ces raisons et de nombreuses autres que le Service Budgétaire de La Baie et du Bas-Saguenay lance un cri du cœur pour que soit comblé un manque à gagner de 110 428\$ afin de s'assurer de la pérennité de ses activités. La population que nous desservons en collaboration avec nos partenaires ne doit pas se retrouver démunie et sans ressource face aux nombreuses difficultés financières qui la frappe de plus en plus régulièrement. La crise touche tout le monde, mais ne devrait pas mettre en péril le soutien que les personnes à faible et moyen revenu peu espérer de sa communauté.

En espérant être entendus, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Véronique Lapointe, Directrice
Service Budgétaire de La Baie et du Bas-Saguenay

REGROUPEMENT D'ENTRAIDE DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES DE ROUYN-NORANDA

M
E
M
B
R
E

D
U



CITOYENS CITOYENNES

Nous le sommes
nous, personnes
assistées sociales

MAIS

il nous faut un
revenu

PLANCHER

pour pouvoir
exercer
nos droits

SANS QUOI

pour nous

LA CITOYENNETÉ EST UNE FICTION

La réforme de l'aide
sociale doit prévoir
un minimum,
un barème plancher
pour couvrir les
besoins essentiels:
se loger, se nourrir,
se vêtir.

SANS QUOI

La solidarité que le
ministère proclame
est un mensonge

*Texte de
Évelyn Dumas*



Le R.E.P.A.S. de Rouyn-Noranda crie FAMINE!

Chers députéEs, je vous écris quelques lignes pour crier le manque de financement de notre organisme. On veut bien faire notre travail, les renseigner, faire des rencontres(en atelier) pour informer davantage leurs droits, faire de la représentation. Nous manquons de personnel pour faire ce travail. Il faut couper tout le temps et surveiller sans cesse nos dépenses. Dans ces conditions, on doit réduire nos activités à nos membres et clients. Présentement, on fait juste un « service essentiel ». On veut augmenter nos services pour qu'ils soient plus adéquat. La pauvreté augmente sans cesse en Abitibi-Témiscamingue. Donc, pour subvenir aux attentes à nos membres et à nos clients, il faut qu'on offre le service plus adéquat, augmenter la subvention du SACAIS. Présentement, on aurait un manque à gagner en fonction des barèmes plancher du RQ-ACA de 96 813,00 \$. Aidez nous à offrir un service correct et vous allez sortir gagnant!

Aux députéEs du Québec,

Le Comité logement de Montréal-Nord est un organisme de défense collective des droits des locataires et qui a pour mission de promouvoir droit au logement. Le territoire de Montréal-Nord compte un peu plus de 80 000 habitants dont 72% sont des locataires. La population nord montréalaise vit d'importants problèmes de pauvreté puisque près de 40% des résidents ont des revenus inférieurs au seuil du faible revenu. Par ailleurs, des problèmes de logement tels que de l'insalubrité, du harcèlement de la part des propriétaires, des hausses de loyer abusives, un manque d'entretien ainsi qu'un manque de réparation des logements sont le quotidien des locataires que nous cotoyons.

Le Comité logement de Montréal-Nord rencontre annuelle plus de 1 200 locataires par le biais de diverses activités. Toutefois, l'organisme est touché par un manque plus que criant de financement, ce qui a pour lourde conséquence de restreindre l'ensemble de son domaine d'action et rendre plus difficile la vie associative, comme les conditions de travail de la seule employée.

Bien que l'organisme existe depuis 2002, aucun financement récurrent ne lui est encore accordé. Il fonctionne de peine et de misère par l'obtention de petits projets ponctuels et par des dons non récurrents. Or, cela alourdit la charge de travail de l'organisme parce qu'en plus d'avoir à remplir sa mission de base, il se doit de mettre en place des projets pour lesquels il a des comptes à rendre auprès des bailleurs de fond. De plus, lorsque le projet est terminé, et qu'il n'est donc plus financé, il est extrêmement difficile de le poursuivre parce que les fonds n'y sont plus.

En ce qui a trait aux conditions de travail, la seule personne employée à temps partiel se doit de remplir toutes les tâches reliées à l'organisme, et ne sait jamais si elle perdra son emploi l'année suivante. Elle a même dû avoir recours à l'assurance emploi durant près de 8 mois parce que l'organisme n'avait plus les sous nécessaires pour payer son salaire. Notons qu'elle continuait tout de même à faire quelques heures ici et là de sorte que l'organisme survive.

La vie associative est elle aussi difficile. Nous ne pouvons pas tenir plusieurs comités car nous n'avons ni les ressources humaines ni matérielles pour le faire. Il n'est d'ailleurs pas très évident de recruter des membres pour l'organisme lorsque l'on ne sait pas si celui-ci pourra poursuivre ses activités.

Nous avons un budget annuel de moins de 40 000\$, et parfois il s'avère encore plus mince. Il est donc inconcevable que nous soyons en mesure de remplir pleinement notre mission et nos objectifs comme nous le souhaiterions. Or, les militantEs sont essouffées par la montagne de travail qu'il faille accomplir sans que les fonds ne suivent.

C'est pourquoi nous réclamons au minimum 98 428\$ par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociale, cette somme aurait pour conséquence de nous faire atteindre le barème plancher du RQ-ACA et de nous permettre enfin de réaliser pleinement notre mission.



Action populaire
RIMOUSKI-NEIGETTE

RIMOUSKI LE 08/02/2011

Aux députés du Québec

Action populaire Rimouski-Neigette vous écrit pour dénoncer le manque de financement de l'organisme de défense des droits que nous maintenons à bout de bras depuis plus de douze ans.

Notre coordonnateur travaille neuf mois par année, les locaux sont exigus et ne peuvent répondre aux besoins des personnes sans emploi que nous représentons. Les loyers à Rimouski sont excessivement chers et le manque de financement empêche un développement de nos activités qui serait bénéfique aux personnes que nous représentons.

D'avoir un représentant à temps plein est une chose mais de pouvoir embaucher des personnes vivant la pauvreté serait un plus pour toute la société mais surtout pour ceux qui s'impliquent pour faire de notre groupe ce qu'il est, mais aussi ce qu'il pourrait être. Nous aimerions pouvoir fournir un accès gratuit à internet, faire nos cafés- rencontres dans notre local, donner une adresse à certainEs de passage à Rimouski et peut-être pouvoir entreposer un peu de bagages, si on avait l'espace disponible. Ayant de nombreuses réunions à assister, la permanence est souvent désertée, le service en souffre bien sûr. Je ne suis pas certain que le gouvernement accepterait de fournir des services à temps partiel dans ses succursales de la S.A.Q.

De plus, le groupe de défense de droits le plus proche à l'est est situé à Maria, à plus de 300 kilomètres de Rimouski. Maria dessert la Baie des chaleurs, qui est du côté sud de la Gaspésie. Matane et la Haute-Gaspésie (Cap-Chat, Ste Anne des Monts) ne sont actuellement desservies par aucun groupe. La hausse de notre financement pourrait vouloir dire une présence accrue d'Action populaire dans ce coin de pays, ce coin de pays souvent oublié par les gouvernements que nous avons élus au fil des ans.

Les idées ne manquent pas, l'espace et l'argent, oui. Ces demandes sont légitimes et non exagérés quand notre financement n'est que de 32,000.\$ /an, alors qu'il devrait être de 138,000\$ comme groupe de base.

Guy Labonté
coordonnateur



415, rue Collard O. C.P. 594
Alma (Québec)
G8B 5W1

Alma, 1^{er} février 2011

Lettre pour les députés du Québec

Depuis la fondation en 1977 de l'organisme Service budgétaire Lac- Saint- Jean-Est , la société a bien changé et les besoins des gens vivant des problèmes de pauvreté et des situations budgétaires et financières complexes sont en croissance.

On n'a qu'à penser aux nombreuses pertes d'emploi, à l'accès facile au crédit, à la sollicitation omniprésente, aux nombreux divorces, aux personnes seules qui vivent avec des revenus très modestes, à la hausse constante du coût de la vie, au fait que beaucoup de personnes consacrent une trop grande part de leurs revenus pour se loger et aux problèmes d'endettement qui causent énormément de conséquences sur la santé physique et mentale des gens.

Au sein de notre organisme, nous devons répondre à des situations de détresse, de pauvreté et d'endettement de plus en plus complexes qui nécessitent plus de compétences et beaucoup de qualités humaines. L'intervention individuelle nécessite donc beaucoup de temps mais elle nourrit notre rôle en défense collective des droits en nous aidant, par exemple, à mieux comprendre les impacts de la pauvreté ou encore ceux d'une coupure dans un programme social.

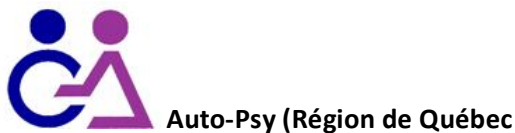
Il faut aussi tenir compte de l'accueil, du secrétariat, de la comptabilité de l'organisme et du service de prêt pour les personnes à faibles revenus et combien d'autres tâches. Nous sommes de plus en plus en surcharge de travail et il y a un risque élevé d'épuisement au sein de l'équipe. Aussi, nous n'avons jamais réussi à ouvrir toute l'année malgré nos 33 années d'existence.

Notre organisme reçoit actuellement une aide financière de **46,615.\$** par année de la part du gouvernement du Québec, nous l'apprécions mais c'est nettement insuffisant. Notre organisme est très pauvre et sans exagérer nous aurions vraiment besoin d'un montant de **138, 000\$** afin de répondre aux besoins des gens douze mois par année et mieux accomplir notre rôle en défense collective des droits.

Soyez assurés que l'argent consacré à la réalisation de la mission de notre organisme contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens et que cela a des impacts individuels, sociaux et économiques pour le gouvernement et ses citoyens.

Bien à vous

Thérèse Gagnon
Coordonnatrice



Groupe d'action communautaire autonome de promotion et de défense individuelle et collective des droits en santé mentale

Québec, le 1^{er} février 2011

Aux députés du Québec

Objet : Plaidoyer pour le financement adéquat des organismes d'action communautaires autonomes de promotion et de défense collective des droits

Mesdames, Messieurs,

Auto-Psy (Région de Québec), groupe d'action communautaire autonome de promotion et de défense individuelle et collective des droits en santé mentale accomplit sa mission depuis déjà 20 ans.

Bien que le Québec s'est doté d'une politique de santé mentale en 1989 ainsi qu'a procédé à des modifications de lois afin d'assurer la primauté des personnes ayant des problèmes de santé mentale et la protection de leurs droits dans la pleine reconnaissance de leur citoyenneté, les obstacles auxquels celles-ci sont confrontées pour les faire valoir et les exercer demeurent et persistent. En effet, encore aujourd'hui, ces personnes subissent les préjugés de la population ainsi que ceux d'intervenants et d'acteurs de différents milieux de la santé ou judiciaire. Ces préjugés ont comme conséquences que leurs droits sont souvent bafoués que ce soit celui au consentement libre et éclairé, au respect de leur liberté et de leur intégrité ; leurs droits au travail ainsi que celui à l'accès au système judiciaire.

Auto-Psy (Région de Québec) a développé au cours des années différentes activités permettant à ces personnes d'être informées de leurs droits, d'être accompagnées dans leurs démarches visant à les faire respecter ainsi qu'à briser leur isolement en participant à des actions aux fins de sensibiliser, notamment le ministère de la Santé et de Services sociaux à l'importance de prendre toutes les mesures nécessaires en lien avec ses responsabilités, de voir à l'application intégrale des droits et de mettre en place et assurer le financement des ressources diversifiées dans le domaine de la santé mentale.

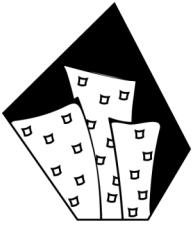
Auto-Psy (Région de Québec), à l'instar des organismes d'autres organismes de promotion et de défense des droits, ne dispose malheureusement pas de ressources financières suffisantes pour rejoindre et combler l'ensemble des besoins des personnes résidant sur son territoire, plus spécifiquement, les personnes utilisatrices de services de santé mentale résidant dans les territoires de Portneuf et de Charlevoix. En effet, ces dernières, bien qu'elles aient le droit d'être accompagnées dans l'exercice de leurs droits conféré à tous les utilisateurs de services de santé, en vertu de la Loi sur la Santé et sur

les Services sociaux, à toutes fins pratiques, ne peuvent l'exercer en raison de la non-disponibilité de ressources ou de services appropriés en promotion et défense des droits situés à proximité.

Auto-Psy (Région de Québec) comme bien d'autres organismes communautaires a cru qu'avec l'avènement de la politique gouvernementale d'action communautaire autonome en 2001 la situation de marginalisation de ces personnes pourrait enfin s'améliorer. Mais force est de constater que la reconnaissance de notre rôle ainsi que l'octroi d'un financement adéquat pour réaliser notre mission sont des objectifs qui sont loin d'être atteints. En effet, aujourd'hui en 2011, dix ans après la mise en œuvre de cette Politique, le financement accordé à notre organisme par le Secrétariat à l'action communautaire autonome est nettement insuffisant et ne permet pas aux personnes utilisatrices de services de santé mentale de jouer leur rôle de citoyennes en part entière puisque les lieux où elles pourraient faire entendre leur voix, leurs aspirations et leurs propositions visant l'amélioration des pratiques de santé mentale ainsi que l'application des lois leur est tout simplement inaccessible. Auto-Psy (Région de Québec), en tant qu'organisme régional, considère que pour réaliser sa mission dans le respect et la reconnaissance de l'implication et de l'engagement de ses employées, de ses bénévoles ainsi que des personnes concernées elles-mêmes, le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales devrait lui accorder un financement minimal de \$ 176, 610.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.

Francine Genest, Coordonnatrice



Comité logement

Ahuntsic-Cartierville

10 780, rue Laverdure, E-208
Montréal, Québec
H3L 2L9

Aux députéEs du Québec,

Au Comité logement Ahuntsic-Cartierville (Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Montréal) le sous-financement des groupes de défense collective des droits nous touche concrètement de plusieurs manières. Étant donné l'état du financement de l'organisme, il est difficile de consolider les conditions de travail de ses employéEs. Par exemple, les membres de l'équipe de travail n'ont aucune garantie que leur salaire sera indexé au coût de la vie, surtout si l'on considère que celui-ci n'a pas été augmenté depuis de nombreuses années. Et ce, malgré l'augmentation des besoins et des demandes des locataires auprès de leur Comité logement. Cette réalité engendre un très grand roulement au sein de l'équipe de travail, puisque les employéEs finissent par quitter l'organisme pour aller travailler quelque part où les conditions sont plus intéressantes. Évidemment, ce fait a de nombreuses répercussions sur l'organisme et fait en sorte que le CLAC n'exploite pas tout son potentiel.

L'autre aspect grandement touché par le sous-financement de notre organisation est qu'il rend nécessaire l'établissement de certaines priorités au détriment de d'autres. Ainsi, notre organisation doit faire le choix entre certaines de ses activités car nous ne sommes pas capables d'offrir l'ensemble des activités en même temps, faute de moyens suffisants. Cela a des répercussions désastreuses sur les populations défavorisées que nous tentons d'aider, d'informer, de sensibiliser et de mobiliser. En effet, si le comité logement n'a d'autre choix que de suspendre la publication de son bulletin de liaison, les membres de ce dernier ne sont pas mis au fait des activités et ne peuvent y participer en aussi grand nombre. De la même manière, si le CLAC se voit dans l'obligation de suspendre la tenue d'ateliers d'informations sur les droits des locataires ou sur le logement social, il limite l'accès à de l'information de première nécessité pour les locataires, qui chaque jour voient leur situation se détériorer et leurs droits bafoués.

Le comité-logement Ahuntsic-Cartierville est le seul organisme de l'arrondissement qui offre des services de défenses des droits pour les locataires. Dans notre arrondissement, 60% de la population est locataires, et 36% de la population consacre plus de 30% de ses revenus au loyer. Les ménages locataires se retrouvent souvent dans des situations où leur santé et leur sécurité sont mises en péril. Être adéquatement informéEs de leurs droits et recours est la façon de leur assurer un meilleur avenir et des conditions de vies décentes. Il est ainsi aberrant que le travail du comité soit freiné ou pire, mis en péril par un manque grandissant de financement.

Un financement suffisant demeure la base de l'atteinte de notre mission de défense collective des droits. Sans financement adéquat, c'est l'existence même du comité logement qui est compromise, et principalement l'offre de services pour les personnes les plus démunies de notre société.

En fonction des barèmes planchers du RQ-ACA, le manque à gagner pour le CLAC est de : 89000\$.

L'équipe du CLAC

Nous faisons le rêve... de sortir du sous-financement

Nous faisons le rêve de ne plus consacrer autant d'énergie à trouver des bailleurs de fonds, penser des projets, pondre encore et encore des demandes, des rapports de mi-étapes, des rapports finaux... pour pouvoir assurer les activités de l'organisme.

Nous faisons le rêve de ne plus vivre le stress associé à tout ça. Dans le contexte actuel où le financement pour l'an prochain est loin d'être assuré, nous vivons l'angoisse de devoir mettre à pieds des personnes dévouées, qui ont à cœur l'organisme et qui connaissent maintenant bien les nombreux aspects de la défense des consommateurs. Nous faisons le rêve de pouvoir leur dire avec certitude: oui, l'an prochain tu seras encore là. On pourra assurer ta paie. Parfois nous allons jusqu'à rêver pouvoir offrir un salaire plus décent ou, au moins, quelques avantages sociaux (assurances, régime de retraite).

Chaque fois qu'un consommateur dans le trouble vient nous voir et nous dit « si je vous avais connu avant, je n'en serais pas là », nous réalisons qu'il y a encore trop de gens qui ne nous connaissent pas. Nous faisons alors le rêve de pouvoir faire un peu de promotion pour nous faire mieux connaître. Mais on n'ose pas... car on n'a pas les ressources pour répondre à la hausse des demandes que cela susciterait... Déjà qu'on arrive de peine et de misère à répondre aux nombreux appels et apporter l'accompagnement adéquat.

Nous faisons le rêve de ne plus devoir mettre de côté le travail sur des dossiers importants par manque de ressources humaines. Parce qu'on est trop peu nombreuses, on est le plus souvent dans l'urgence, à tenter de répondre aux demandes immédiates et pressantes... et on néglige malgré nous les dossiers où il faudrait être pro-actif, faire de la recherche, de la prévention, du travail à plus long terme pour modifier des pratiques dans lesquelles les consommateurs se font léser, diffuser plus largement nos outils d'éducation, etc.

Nous faisons le rêve de planifier le travail en fonction des besoins observés et des priorités identifiées et non en fonction de délais souvent trop serrés pour livrer la marchandise dans le cadre de nombreux petits projets de financement non récurrents.

Nous faisons le rêve d'un financement de base adéquat pour préserver notre autonomie et notre capacité de définir nos priorités uniquement en fonctions des besoins du milieu et des enjeux identifiés par nos membres et non en fonction de ce qui est financé... ou finançable! Nous faisons le rêve de pouvoir nous consacrer pleinement à notre mission plutôt qu'à gérer le sous-financement et chercher de l'argent.

Pour que cela devienne réalité, il faudrait ajouter 88 597\$ à notre anémique financement de 49 831\$. Ce barème-plancher que nous revendiquons est une question de survie! Et c'est bien peu pour répondre chaque année à plus de 800 appels, animer plus de 70 rencontres de formation et s'impliquer dans divers dossiers afin de défendre les droits et intérêts des consommatrices et consommateurs partout en Estrie.

L'ACEF Estrie



**Le Groupe de défense
des droits des détenus
de Québec**
570, rue du Roi
Québec (Québec) G1K 2X2

Québec, le 31 janvier 2011

Aux députées du Québec

Le Groupe de défense des droits des détenus de Québec est un organisme à but non lucratif qui travaille auprès des personnes judiciarisées afin de les informer de leurs droits et obligations. Situé à Québec, nous intervenons principalement auprès des personnes incarcérées de l'ensemble des établissements correctionnels du Québec (sentences de 2 ans moins un jour), et de leurs proches. Malgré la surcharge des tâches afférentes à notre mission, nous prenons quelques minutes de votre temps pour vous sensibiliser aux impacts considérables du sous-financement accordé à notre organisme et combien il peut être difficile d'accomplir pleinement notre mission pour cette raison. Bien souvent, les organismes travaillant à la défense collective des droits oeuvrent auprès d'une clientèle vivant des situations d'exclusions sociales et dans bien des cas, elle est marginalisée. Cette situation est d'autant plus vraie pour notre clientèle qui se trouve principalement incarcérée. Vous comprendrez que notre cause est loin d'être populaire et qu'il peut s'avérer difficile, pour notre ressource d'augmenter ses sources de revenus.

Le manque de financement dont souffre actuellement notre ressource ne permet pas l'embauche d'une troisième personne ce qui rend difficile le maintien de l'équilibre au sein de nos différents programmes et de nos services offerts. En conséquence, lorsqu'une attention particulière doit être accordée, pour une raison ou une autre, à un volet particulier de notre intervention, ce sont tous les autres programmes qui en souffrent. C'est pour cela, par exemple, que nous devons malheureusement limiter les heures d'accès à notre service d'information téléphonique. Le manque de financement limite également notre capacité d'intervenir auprès de l'ensemble des personnes qui nécessiterait notre aide. Il nous est impensable d'aller rencontrer les personnes incarcérées dans l'ensemble des établissements correctionnel au travers le Québec. Nous devons limiter ces rencontres aux citoyens incarcérés à l'Établissement de détention de Québec.

Notre organisme travaille depuis maintenant trois ans à une importante restructuration afin de maintenir des services de qualité. Nous devons réajuster nos programmes en fonction des nouveaux besoins toujours plus grandissants de notre clientèle. Notre engagement à offrir des programmes de qualité à la population du Québec doit être appuyé par un rehaussement financier. Nous sommes prêts à développer des programmes innovateurs, mais sans l'engagement financier de 108 400.00 \$ du gouvernement du Québec, nous serons malheureusement contraints à un appauvrissement de plus en plus difficile à surmonter.

Chers députés, les organismes de défense collective des droits sont des piliers importants au sein du réseau communautaire. Nous facilitons l'accès à la démocratie des personnes vulnérables qui sont sans voix. C'est en sens que nous comptons sur votre appui.

Suzanne Gravel,
Coordonnatrice



RÉPAC 03-12

Regroupement d'éducation populaire en action communautaire
des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches

65 Notre-Dame-des-Anges, Québec (Québec), G1K 3E4

Tél: 418 523-4158; Fax: 418 523-6429; repac@repac.org; www.repac.org

Aux députéEs du Québec,

Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous faire état du sous-financement chronique de notre regroupement. Le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (RÉPAC 03-12) œuvre depuis plus de trente ans dans le domaine de l'éducation populaire et de la défense collective des droits.

Notre regroupement est composé d'une quarantaine de groupes communautaires œuvrant dans de nombreux secteurs (logement, condition féminine, défense des droits des personnes assistées sociales, alphabétisation, coopération internationale, jeunes, aide alimentaire, personnes handicapées, médias communautaires, urbanisme, etc.). Ces quarante groupes sont dispersés sur le vaste territoire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches.

Le sous-financement de notre organisme affecte directement nos capacités de répondre aux besoins de nos membres et à mener des actions d'éducation et de sensibilisation auprès de la population. Il affecte non seulement la qualité et la quantité des services de formation, de soutien, de réseautage, d'information, d'animation, mais aussi les conditions de travail au sein de notre organisme; l'accessibilité de nos locaux, voire notre capacité à couvrir adéquatement le territoire. Ces problèmes bien réels se répercutent dans des difficultés récurrentes dans la gestion de notre organisme.

Comme tant de groupes de défense de droits, nous peinons à recruter et à retenir du personnel qualifié. Nos employéEs doivent faire face à une surcharge de travail; ils et elles n'ont pas accès à des conditions salariales justes et équitables. Ils et elles n'ont pas de régimes de retraites adéquats. En un mot : c'est la précarité qui définit le travail dans un organisme de défense de droits. Pour un regroupement de la taille du RÉPAC, nous ne disposons pas des ressources humaines et matérielles nécessaires pour offrir des services adéquats, assurer la gestion courante et travailler au développement et à la recherche de nouvelles sources de financement. Nous sommes donc, année après année, condamné à faire des sacrifices importants dans la réalisation de notre mission.

Pour mener cette mission, les organismes comme le nôtre ont besoin d'un meilleur soutien qui témoigne de la réalité de l'engagement pris par le gouvernement en matière d'action communautaire, notamment dans la *Politique gouvernementale – L'action communautaire : une contribution à l'exercice de la citoyenneté et au développement*

social du Québec. Notre financement à la mission est de 86 348 \$ ce qui selon les barèmes établis par le RQ-ACA situe à plus de 100 000 \$ le manque à gagner pour notre seul regroupement. Cette précarité limite directement notre capacité à entreprendre les actions d'éducation, de conscientisation et de mobilisation qui nous permettraient d'affirmer que les droits de la population sont adéquatement connus et que nos concitoyens et concitoyennes peuvent faire appels à nos ressources afin de les défendre.

Chers députéEs, le rehaussement des subventions des organismes de défense collective des droits est un investissement dans la démocratie et dans une société plus juste. Pour le bien de tous et toutes, agissez!

Vania Wright-Larin

Coordonnateur du volet éducation populaire autonome

Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches



Ligue des droits et libertés, section de Québec

Québec, le 1^{er} février 2011 – La section de Québec de la Ligue des droits et libertés est active dans la région de Québec depuis 1994. Elle se spécialise dans l'éducation aux droits auprès des jeunes en plus d'œuvrer dans les campagnes de sensibilisation contre la discrimination et l'exclusion sociale. Pour ce faire, nous offrons notamment des ateliers d'éducation aux droits aux écoles secondaires et nous travaillons en partenariat avec les ressources en aide aux itinérants et aux itinérantes afin de lutter contre la judiciarisation des personnes marginalisées. Un travail qui nous apparaît essentiel dans une société basée sur le droit qui devrait reconnaître l'égalité de toutes et de tous et la nécessité de la formation de jeunes citoyens et citoyennes.

Ce travail est pourtant très faiblement appuyé par le gouvernement, freinant sérieusement l'avancement de notre mission. Un temps précieux est consacré à rechercher du financement pour réaliser nos activités de base. Par-dessus tout, les piètres conditions de travail offertes à nos employéEs produit un roulement incessant de personnel, ce qui a pour effet de priver notre organisation d'une base solide et durable permettant de faire avancer nos projets. Il faut recommencer sans cesse le bal des comités de sélection, des entrevues d'embauche, des périodes d'intégration... Au cours des 14 dernières années, les coordonnateurs et les coordonnatrices sont restés en moyenne un an et demi à l'emploi de la Ligue. Un tremplin légitime vers de meilleures conditions de travail...

Coordonnateurs et coordonnatrices au cours des 14 dernières années :

Novembre 2010	= coordonnateur actuel (#9)
Octobre 2010	= aucune coordination
Septembre 2009 à septembre 2010	= coordonnatrice # 8
Mars 2009 à août 2009	= aucune coordination
Janvier 2008 à janvier 2009	= coordonnatrice # 7
Octobre 2006 à novembre 2007	= coordonnateur # 6
Septembre 2003 à octobre 2006	= coordonnatrice # 5
Septembre 2000 à juin 2003	= coordonnatrice # 4
Juin 1999 à août 2000	= coordonnateur # 3
Décembre 1998 à avril 1999	= coordonnateur # 2
Juin 1997 à octobre 1998	= coordonnatrice # 1

Pratiquement seule, la coordination doit voir à presque tout. Bien sûr, elle peut compter sur unE adjointE administrative (une journée par semaine) et des stagiaires. Cependant, il faut se rappeler que les stagiaires ne sont pas des employéEs, il est donc nécessaire d'assurer un bon encadrement, ce qui peut exiger beaucoup de temps.

Conditions de travail du coordonnateur actuel :

16,57 \$ de l'heure, 28 heures par semaine.

Formation du coordonnateur actuel :

Maîtrise en histoire.

Expérience du coordonnateur actuel :

10 ans en tant qu'employé dans divers organismes communautaires, dont 5 ans de coordination.

20 ans de militantisme social.

Avec son **financement annuel de 41 861 \$**, la section de Québec de la Ligue des droits et libertés a **un manque à gagner de près de 96 567 \$**. Les revenus gouvernementaux actuels, auxquels s'ajoutent de maigres revenus en provenance de syndicats et de communautés religieuses nous permettent tout juste de garder la tête hors de l'eau. Notre organisation, comme de nombreuses autres en défense collective des droits, a besoin de façon urgente d'un rehaussement de son financement. Rappelons que l'absence d'indexation annuelle nous tire tranquillement vers un appauvrissement de plus en plus difficile à surmonter.

Chers députéEs, le rehaussement des subventions des organismes de défense collective des droits est un investissement dans la démocratie et dans une société plus juste. Pour le bien de tous et toutes, agissez!

Evelyne Pedneault

Présidente de la Ligue des droits et libertés, section de Québec

*Dix ans de Politique d'ACA,
Et toujours le même casse-tête financier pour notre association*

L'ACEF du Haut Saint-Laurent est une petite association de consommateurs située dans le sud-ouest du Québec. Elle occupe la région du Suroît ainsi que la partie ouest de la MRC Roussillon (le Grand Châteauguay). Nos locaux sont situés à Salaberry-de-Valleyfield.

Il y a dix ans, lorsque nous prenions la mesure des ressources disponibles pour réaliser l'ensemble des activités inscrites dans notre plan d'action, on déplorait la situation :

- Le piteux état des équipements de travail : des ordinateurs désuets nécessitant de sérieuses mises-à-niveau, une imprimante à bretelles reçue en cadeau, un photocopieur fatigué, un vieux fax à impression thermique, des téléphones récupérés d'une entreprise de la région, des logiciels dépassés, peu de budgets pour les services de technicien.
- Une équipe de travail engagée, mais réduite au minimum: un temps partiel, un temps plein, une forte probabilité de mise à pied temporaire annuelle.
- Les ressources financières minimales: un budget incertain, très loin du minimum considéré nécessaire à l'accomplissement des activités d'un organisme local en défense collective de droit.

Évidemment, l'ACEF tient le cap sur ses objectifs : regrouper, informer, former, enquêter, analyser, élaborer, représenter, mobiliser les citoyens sur toutes questions relatives à la consommation et au budget familial. Un projet, vous en conviendrez pour une équipe de 4 personnes. Mais le manque de ressources est soulevé à chaque assemblée générale. On déplore un projet de page web sans cesse reporté, on s'impatiente de la réalisation d'un outil à compléter, on s'inquiète de la formation d'une relève, on rêve de pouvoir donner suite à tel projet d'éducation populaire, ...

Mais qu'en pensent les consommateurs de la région? Souvent, des citoyens qui viennent de nous découvrir demandent <<comment ça ce fait que vous n'êtes pas plus connus?>> Est-ce un reproche sous-entendant que nous réservons nos actions pour un cercle limité? Est-ce un regret de ne pas nous avoir connus à un moment où ils en auraient eu besoin? L'Acef rencontre pourtant annuellement des centaines des citoyens -- près de 600 ateliers réalisés sur notre territoire en 20 ans. Nous diffusons largement l'information via les médias, les organismes communautaires et publics. Une chose apparaît claire, ces citoyens expriment une chose : ce que nous sommes et faisons est nécessaire et important pour la collectivité. Mais le tout est réalisé par une association carrément à bout de souffle, obligée de suspendre ses activités une partie de l'année, incapable de renouveler adéquatement ses outils de travail. Le cercle vicieux de la relève est également très senti. Comment la former quand on n'a pas les moyens de l'engager. Et qu'en est-il de notre capacité à agir comme porte-voix des citoyens de notre région et à contribuer au débat. Forcément des éléments d'analyse nous échappent. Pourtant, un organisme de défense

collective de droits base ses actions et interventions sur l'analyse des faits et des expériences partagées des citoyens.

Nous l'affirmons, il nous manquera cette année 79647\$ pour réaliser pleinement notre mission.

Texte présenté par Christine Rochon de l'ACEF du Haut Saint-Laurent - 31 janvier 2011



En plus de lutter contre la résistance gouvernementale face au remplacement du mode de scrutin, le Mouvement pour une démocratie nouvelle se bat pour survivre

Depuis 1999, le Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN) rassemble des organisations et des individus jugeant que le Québec a besoin d'un nouveau mode de scrutin. Son objectif est que l'Assemblée nationale respecte la composition de la société et en reflète les opinions politiques. Organisme national d'action communautaire autonome, ses actions politiques non partisans visent donc à défendre le droit d'être représenté et celui de contribuer à la démocratie.

L'expertise unique du MDN est largement reconnue dans les mouvements sociaux et les milieux politiques. Ses initiatives en matière d'éducation et de mobilisation ont permis d'initier une pression citoyenne sur les pouvoirs politiques et d'atteindre un consensus fort autour du remplacement du mode de scrutin. Pourtant, malgré la persistance (au moins 40 ans) de notre revendication, le gouvernement fait encore la sourde oreille.

La situation serait-elle différente si le MDN avait eu les moyens financiers de se développer convenablement?

À l'aube de son 12^e anniversaire, comment se fait-il que nos demandes adressées au Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) n'aient jamais été retenues? Organisme de défense collective des droits, nous répondons pourtant à tous les critères. Précisons que le MDN n'a accès à aucun autre programme gouvernemental pour le soutenir.

Nos ressources financières proviennent uniquement des cotisations et des dons reçus des personnes et organismes qui nous encouragent à persévérer. Cette constante quête de fonds nécessite des relances et le déploiement d'une énergie disproportionnée pour recueillir à petites doses quelques maigres milliers de dollars.

Rappelons que le maintien sous perfusion d'un organisme national représente une lourde charge pour des bénévoles. Voilà 12 ans que nous oeuvrons sans infrastructure de base, sans équipe de travail pour appuyer l'apport bénévole. Cela complique le partage des tâches et prolonge indûment la période de réalisation du moindre projet. Militer pour le MDN signifie fournir son ordinateur personnel, entreposer les archives et le matériel pédagogique dans sa résidence personnelle, assumer certaines dépenses, fournir une salle pour les rencontres du conseil d'administration, etc.

La précarité de nos finances nous empêche de donner tous les ateliers qu'on nous réclame et de consacrer à une concertation durable les efforts requis. Cette parcimonie obligée met en péril la motivation de nos membres et notre capacité d'agir et de planifier. Les

membres du CA subissent de fortes pressions et risquent l'essoufflement. Ce contexte affecte la persévérance des membres du CA et complique le recrutement hors de Montréal, entraînant la perte de l'expertise et de la mémoire collective du MDN.

Vouloir un autre mode de scrutin, c'est se buter inlassablement à la résistance de la classe politique. La tâche est longue et ardue. Chaque campagne de pression ou activité d'éducation populaire constitue un exploit qui s'accomplit grâce à la grande motivation des membres et alliés du MDN.

Sans un financement adéquat, nous faudra-t-il abandonner? D'aucuns pourraient s'en réjouir ! Mais qui s'occupera alors du droit à la représentation et à la contribution de toutes et de tous à la démocratie?

Depuis 1999, le MDN a abattu un travail colossal permettant à des milliers de personnes et d'organisations de bénéficier de son expertise. Imaginez ce que celui-ci aurait pu faire avec des moyens financiers décents. Le manque à gagner du MDN est simple à calculer, il s'agit de passer 0\$ à 332 227 \$. Simple et normal, tout comme devrait l'être le fait de vouloir que l'Assemblée nationale représente correctement la population.

Stéphane Lessard, président du Mouvement pour une démocratie nouvelle

info@democratie-nouvelle.qc.ca // www.democratie-nouvelle.qc.ca

Adresse postale : CP 49059, CSP PL. Versailles (7275 Sherbrooke est local 32), Montréal QC, H1N 3T6



**Comité des citoyens et citoyennes
du quartier Saint-Sauveur**

301, rue de Carillon, Québec, Qc G1K 5B3
Tél.:(418) 529-6158 Fax : (418) 529-9455
Courriel: cccqss@bellnet.ca Web : www.cccqss.org

Le 26 janvier 2011

Mesdames et messieurs les député-e-s

Aujourd'hui—j'espère que vous ne trouverez pas mon initiative effrontée—j'ai envie d'inverser les rôles. Souvent, des organismes comme le nôtre, voués à la défense collective des droits des citoyens, organisent des tournées en autobus pour vous rencontrer, présenter leurs revendications et surtout les besoins des personnes qui recourent à nos services.

Pour une fois, j'aimerais mieux que vous acceptiez de vous déplacer pour nous visiter. Sans doute prendrez-vous un taxi plutôt que l'autobus. Chez-nous, l'autobus est plus économique, même si le coût a doublé depuis trois ans avec la flambée du prix de l'essence. Ça paraît pas mal dans nos budgets quand on organise une sortie collective! Enfin, si vous nolisez un autobus parce que vous venez en groupe, prenez un autobus scolaire : c'est moins confortable mais moins cher qu'un autobus longue-distance.

Excusez à l'avance l'état de nos locaux. Si vous êtes plus que 12 personnes, vous serez tassées comme des sardines parce que notre salle de réunion n'est pas plus grande que ça. Imaginez-vous comment on se sent lors de nos assemblées générales qui réunissent 25 personnes et plus! Et puis, ça n'est pas toujours très propre. On fait notre possible pour garder ça hygiénique et accueillant mais on ne se paye pas beaucoup d'entretien ménager ni de rénovations parce qu'on n'en a pas les moyens. Le plancher est brisé depuis 6 ans et il n'y a pas eu de peinture depuis 10 ans, mais ça n'empêche pas de travailler ni de réfléchir, n'est-ce pas? Que voulez-vous, la toiture a trente ans et il y a eu des infiltrations d'eau au sous-sol lors des grosses pluies l'été dernier; alors on va s'occuper des urgences.

On vit aussi à travers des boîtes parce qu'on n'a pas le temps de classer nos archives. L'an dernier nous avons affecté une ressource et des bénévoles à cette tâche mais nous avons renoncé après trois mois : nous n'avions pas les moyens de payer ce salaire additionnel. On a même dû, cette année, diminuer le nombre d'heures salariées de 90 à 80 faute de ressources. Mais je m'en voudrais de me montrer trop « bourgeoise » avec une nomenclature de besoins matériels. C'est bien connu, les personnes démunies sont championnes dans l'art de très bien se débrouiller avec peu.

C'est tout de même curieux, car pendant que nos ressources diminuent, notre organisme est sollicité par votre gouvernement pour participer à de nouvelles instances de lutte

contre la pauvreté, comme le défunt programme FECRE et la table actuelle ATI Saint-Sauveur. Pourtant, je ne me souviens pas qu'on ait reçu de budget spécifique pour ça.

Je déplore aussi toutes les demandes citoyennes auxquelles nous n'avons pu répondre faute de moyens : création d'un marché public dans le quartier et obtenir une meilleure offre de produits à l'épicerie locale (et oui, les gens mangent mal et ça n'est pas bien bon pour leur santé), aider des coopératives d'habitation à mieux gérer leur projet. On produit aussi un journal de quartier et il faudrait faire 6 numéros par année au lieu de 3 pour devenir membre de l'AMECQ, profitant ainsi de publicités lucratives pour auto financer ce projet. Mais on ne peut y consacrer plus de temps même si c'est notre meilleur moyen de communication avec les gens du quartier, nos bailleurs de fonds et les acteurs importants en habitation, aménagement urbain et lutte à la pauvreté.

En bref, en dépit de demandes répétées pour l'augmentation des subventions gouvernementales, nous ne recevons même pas le montant moyen de subvention accordé dans la région métropolitaine de Québec! Pour financer notre mission collective, le SACAIS nous octroie 47,000\$ annuellement. Ce montant couvre 1 salaire à 30 heures par semaine sans régime de retraite, le loyer et laisse à peine 4700\$ pour les activités. Vraiment on fait des miracles! Dire que nous espérons être 4 travailleurs salariés et aménager un petit local d'accueil convivial pour nos membres (revues, café, fruits) pour les remercier de leur bénévolat et recevoir les gens plus intimement quand ils viennent nous confier leurs problèmes. Nous aimerions aussi organiser une ou deux activités de reconnaissance des bénévoles dans l'année – mais à la place, nous avons dû annuler la partie de sucres annuelle l'an dernier.

Il nous ferait très plaisir de vous voir ! Ça nous donnerait l'occasion de vous demander de recommander le rehaussement et l'indexation annuelle des subventions des organismes de défense collective des droits. En ce qui concerne notre organisme, les besoins sont de l'ordre de 138,400\$ annuellement, donc un écart de plus de 90,000\$ par année.

En attendant de vous rencontrer, recevez, Mesdames et Messieurs les député-é-s, nos cordiales salutations.



Denise Garneau, coordonnatrice-animatrice
Pour le Comité des citoyens-ne-s du quartier Saint-Sauveur



Comité des Travailleurs et Travailleuses ACCIDENTÉS de l'Estrie

187, rue Laurier, suite 105, Sherbrooke, QC J1H 4Z4 tél. : (819) 563-8178 Fax. : (819) 562-926

Sherbrooke le 20 janvier 2011
Monsieur Jean Charest
Député de la circonscription de Sherbrooke

Monsieur Charest,

Notre organisme vient en aide aux travailleurs accidentés de la région de Sherbrooke depuis plus de 30 ans. Au fil des ans le CTTAE a développé une expertise qui nous a fait connaître auprès des citoyens faisant en sorte que nous vivons un problème criant; celui du sous- financement.

Nous avons 2 employés, une agente administrative qui doit partager son bureau avec les bénévoles et les personnes qui viennent nous consulter (bonjour la confidentialité) et une intervenante sociale. Faute de ne pouvoir bonifier leurs salaire nous craignons de voir nos employées quitter pour un emploi mieux rémunéré et avec des avantages sociaux.

Notre manque de financement nous force à continuer de nous loger dans des locaux situés sur une rue du centre-ville de Sherbrooke où les espaces de stationnements sont très limitées. Il est parfois nécessaire de marcher quelques rues afin de pouvoir arriver à nos locaux. Cette difficulté s'amplifie chez nous car beaucoup de nos membres et de travailleurs accidentés venant nous consulter ont des problèmes de mobilité.

Nous desservons un vaste territoire couvrant de Drummondville à Asbestos et jusqu'à Granby en plus de toute la région de l'Estrie. Une seule personne pour répondre aux demandes de toutes ces gens accablés par leur passage plus ou moins long dans l'engrenage infernal de la CSST est nettement insuffisante. Nous aurions besoin d'ajouter au minimum une personne à notre effectif afin de répondre à la demande et faire la promotion des droits des personnes accidentées ou malades des suites du travail.

L'achat annuel de certains logiciels de recherche ou de banque de données (trop dispendieux pour nos moyens) donnerait l'opportunité aux intervenants de bénéficier du temps précieux qui est malheureusement présentement gaspillé en recherches souvent vaines car non encadrées par un logiciel conçu pour le faire.

Notre manque à gagner est de l'ordre de plus de 76 000\$. 76 000 \$ c'est plus du double de ce que nous avons actuellement! 138 428\$ c'est ce que nous devrions avoir (par année!) pour palier aux abus d'une commission de santé et sécurité au travail mise sur pied par un gouvernement qui travaille pour les employeurs mais jamais pour ceux qui perdent leur dignité, leur vie en voulant la gagner.

Faire ce boulot colossal avec nos misérables ressources actuelles c'est comme vouloir creuser un tunnel sous le St-Laurent avec une cuiller en plastique, ça va pas vite, on sait jamais quand la cuiller va casser pis on ne sait pas exactement ce qu'on va trouver au bout.



ADDs-QM 301 rue de Carillon, Québec, Qc, G1K 5B3
Téléphone : 418-524-5064 Télécopie : 418-529-9455
Courriel : addsqm@bellnet.ca

LIVRE NOIR DE LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS
**Témoignage de l'Association pour la défense des droits sociaux de Québec
métropolitain (ADDs-QM)**

Selon les barèmes planchers établis par *le Réseau québécois de l'action communautaire autonome* (RQ-ACA), un groupe de base comme l'*Association pour la défense des droits sociaux Québec Métropolitain* (ADDs-QM) devrait avoir un budget minimal de 138 428 \$. Nous avons donc un manque à gagner de 16 123 \$ pour l'année 2009-2010, et ce, si on tient compte de toutes nos sources de financement.

Ce sous-financement n'est pas que théorique, il entraîne des conséquences dans l'organisation de l'ADDs-QM. Le principal étant le roulement du personnel. Il n'est pas rare de voir des salariéEs quitter notre organisme à cause du manque d'avantages sociaux et salariaux. Effectivement, les employéEs n'ont, par exemple, ni fonds de pension, ni assurance dentaire. Après six ans de gel salarial, ces derniers ont été augmentés de seulement 1,52% en 2010 et de 0,63% en 2011.

Pourtant, la stabilité des employéEs assurerait un meilleur fonctionnement de notre association et un meilleur soutien auprès des personnes que nous représentons. À chaque changement d'employéE, il faut laisser un certain laps de temps d'adaptation à cette personne. Pendant cette période ce sont les salariéEs plus ancienNEs qui voient leurs tâches quotidiennes augmentées, tandis que d'autres tâches, parfois cruciales, sont mises temporairement de côté.

Une autre conséquence de ce sous-financement chronique est de travailler avec du matériel désuet. Par exemple, notre budget ne permet pas l'achat d'ordinateurs plus performants, ce qui a comme effet de ralentir le travail. Et comme nous sommes souvent appelés à prendre l'autobus pour nous rendre à des rencontres à Montréal, avoir un ordinateur portable augmenterait grandement notre efficacité.

Desservant les personnes les plus pauvres de Québec, l'ADDs-QM doit s'assurer d'avoir les moyens d'offrir un minimum de ressources pour que ses militantEs (à l'aide sociale pour la plupart) puissent participer et organiser les activités du groupe sans qu'il ne leur en coûte rien. Par exemple, nous remboursons les dépenses reliées aux frais de déplacement puisque plusieurs de nos membres ne peuvent se déplacer aisément dus à des problèmes de santé.

Un organisme comme l'ADDs-QM est essentiel, car il permet à des personnes parmi les plus défavorisées de prendre la parole et de participer à la vie démocratique. En plus d'informer la population et son gouvernement des besoins des personnes assistées sociales, elle brise l'isolement de ces dernières et leur donne des outils pour améliorer

leurs conditions de vie (en les référant, en leur permettant d'améliorer certaines lacunes comme l'écriture ou la prise de parole, en les informant de leurs droits, etc.). Elle permet aussi aux personnes assistées sociales de développer une estime d'elles mêmes malgré les préjugés.

Finalement, un organisme comme l'ADDS-QM, associé à d'autres comme le *Front commun des personnes assistées sociales du Québec*, assure à l'ensemble de la population de garder cet acquis social d'une importance capitale, soit le droit à l'aide sociale lorsqu'il nous est impossible d'être sur le marché du travail.





Victoriaville, le 27 janvier 2011

Aux députés du Québec

L'ACEF des Bois-Francs est une association de consommateurs qui couvre le territoire de deux MRC, soit Arthabaska et Érable. L'ACEF des Bois-Francs est le seul organisme de la région ayant une expertise au niveau du budget et de l'endettement. Par conséquent, les organismes communautaires, paragonnementaux et gouvernementaux nous réfèrent beaucoup de gens.

Le sous-financement de notre organisme a un impact direct sur la population. Cette situation a entraîné des pertes d'emplois, des heures d'ouverture réduites et un essoufflement de l'équipe en place. De plus, ce sous-financement représente un frein au développement de nouveaux projets. Le fait d'avoir des heures d'ouverture réduites entraîne une surcharge de travail, une liste d'attente qui s'allonge et des activités mises en veilleuse. Avec des ressources financières restreintes, nous devons réduire nos déplacements, ce qui constitue une iniquité pour les gens à faible revenu qui demeurent en région rurale. Pour un organisme en défense des droits, cela s'avère une réalité inacceptable.

Au niveau de nos actions en défense des droits des consommateurs, nous répondons aux demandes individuelles mais manquons de ressources humaines pour mener des dossiers d'envergure. L'équipe abat énormément de travail avec le peu de ressources qu'elle a. Le militantisme fait la différence mais est en train d'épuiser les travailleuses qui ont à cœur la réalisation de la mission de son ACEF.

L'ACEF a un manque à gagner de 74372.00\$ si l'on se réfère au barème plancher estimé par le RQACA. Vous comprendrez, Monsieur le député, qu'avec le peu de financement que nous recevons, nous faisons des miracles mais la situation ne peut perdurer. Nous avons atteint notre limite, nous n'en pouvons plus de faire toujours plus avec peu. Nous avons fait nos preuves, nous avons la reconnaissance de nos pairs et une très bonne crédibilité dans le milieu. Que faudra-t-il faire pour vous convaincre d'augmenter le financement de notre association? Nous pensons sérieusement vous référer tous les dossiers concernant votre gouvernement et cesserons alors de faire l'intermédiaire.

Espérant que notre message sera entendu et se traduira par un financement adéquat. Recevez, Mesdames et Messieurs les députés, nos sincères salutations.

Louise Tardif, conseillère-coordonnatrice

Crise du logement en Abitibi-Témiscamingue :

Des portes fermées à double tour pour les locataires

et les groupes qui leur viennent en aide

Depuis 2007, une très grave crise du logement frappe les locataires des villes d'Abitibi-Témiscamingue. Rouyn-Noranda, Amos, La Sarre, Ville-Marie, Val d'Or aucune n'est épargnée. Lors de la sortie des derniers chiffres de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (automne 2010) le taux de vacance le plus élevé était celui d'Amos avec 1%...

Dans ce contexte et en l'absence de groupe de défense des droits des locataires les propriétaires qui le veulent peuvent s'en donner à cœur-joie avec les hausses abusives, la discrimination, les reprises de possession, etc. C'est sans parler des logements insalubres, mal chauffés ou tout simplement trop petits qui trouvent toujours preneur en raison de la pénurie. L'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de la région a tenté pendant deux ans, d'assurer le service de défense de droits des locataires mais n'a pu le maintenir. Pourquoi ? Par manque de ressources... Ses demandes de hausse de financement au SACAIS ont été refusées. Étant donné l'impossibilité d'hausser le financement ou de financer de nouveaux groupes de défense de droits les locataires sont laissées à eux-mêmes.

La crise a aussi mis en évidence le manque de logements sociaux dans notre jeune région. Mais il n'y a pas de groupe de promotion du logement social. Ce travail a donc été pris en main par Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue (RÉPAT), la table régionale d'éducation populaire, suite à l'appel de ses groupes membres. Cette tâche a incombé aux deux permanents du RÉPAT (payés neuf mois par année parce que le financement de la table n'est pas suffisant) pendant deux ans. Le regroupement reçoit 57 000 /an d'aide du SACAIS. Il doit couvrir une immense région... mais cette particularité n'est pas prise en compte.

À l'étude de la complexe question du logement social, des déplacements en région et la coordination d'actions auprès des différents paliers politiques de la région s'est ajouté la recherche de financement. Celle-ci visait tant à trouver des fonds pour pallier ne manque de ressources qu'à éviter l'épuisement qui menaçait l'équipe de travail du RÉPAT. Les résultats de cette recherche (Fondation Béatie, support financier de la CRÉ, PAOC) ont permis l'engagement d'une personne responsable du dossier du logement social, elle aussi à neuf mois par année... La région n'a toutefois aucune garantie pour que le travail d'animation et de promotion du logement social, reconnu et soutenu par l'ensemble de ses acteurs sociaux, puisse se poursuivre étant donné le manque de fonds pouvant y être consacré.

Rappelons que les sommes annuelles consenties au RÉPAT, comme toutes celles attribués aux groupes de défense des droits, ne sont pas indexées, que la région est grande et que, normalement, une demande de financement d'une association de locataire aurait du être acceptée sans attendre. Lorsque ces conditions seront atteintes, les portes des logements abordables et de qualité deviendront peut-être un peu plus faciles à ouvrir. D'ici là, elles sont fermées... à double tour.

Le RÉPAT



Les droits des consommateurs en Outaouais

L'Outaouais est une région administrative socio économiquement complexe à saisir. Sa situation frontalière, ses énormes écarts de répartition de richesse, son fort clivage rural/urbain et son étendue géographique en font une région difficilement intelligible par le simple visionnement de statistiques régionales. Il serait facile pour notre organisme d'oublier son mandat régional puisqu'il est basé dans la Ville de Gatineau où réside plus de 70% de la population de la région. La réalité nous rattrape toutefois rapidement lorsque nous sommes appelés à parcourir plus de 400 KM (aller-retour) pour rencontrer des groupes, individus ou s'enquérir de problématiques locales.

Conséquence du sous-financement chronique de l'ACEF de l'Outaouais, nous devons facturer des frais de déplacements exorbitants ou, lorsque cela n'est pas possible pour les requérants, les assumer en coupant dans d'autres postes budgétaires. Nous sommes fréquemment contraints à décliner ces demandes d'intervention. Ce traitement inégal entre la ville et le reste de la région est pour un organisme de défense de droit une contradiction inacceptable. Hélas! S'il n'y avait que cela!

Avec le manque à gagner du SACAIS de près de 70 000\$ (barème plancher estimé par le RQ-ACA), bien d'autres aspects de notre mission en souffrent. Le domaine de la consommation évolue très rapidement et nécessite souvent des actions rapides pour respecter des délais légaux et autres. Vous comprendrez alors notre embarras lorsque nous devons dire à un individu/groupe que la prochaine ouverture dans l'agenda est dans plus d'un mois, sachant pertinemment qu'il sera trop tard à cette date. Nous faisons alors des pieds et des mains pour tout de même remplir notre mission en surchargeant les horaires de travail. Comble de malheur, la plage horaire s'est rétrécie dernièrement puisque pour faire face à un déficit annoncé, il a fallu réduire la semaine de travail à 30 heures des (seulement) quatre salariés de l'ACEF.

Vous comprendrez notre désarroi encore plus grand lorsque les députés de la région nous appellent ou nous réfèrent des situations urgentes ou catastrophiques, pensant que l'on saura régler tous les maux du monde. Mesdames et messieurs les députés, cette lettre pourrait contenir plusieurs pages d'exemples de limitations indécentes causées par notre sous-financement. C'est pourquoi nous vous demandons d'accorder promptement un financement adéquat aux groupes de défense de droit, selon les barèmes minimaux que propose le RQ-ACA. Dans le cas contraire et pour faire face à la charge insoutenable, nous envisagerons sérieusement de référer de nombreux cas à leurs députés respectifs.



Port-Cartier, le 13 janvier 2011

Le Centre de recherche et d'information en consommation (CRIC) de Port-Cartier est un organisme à but non lucratif à la défense et aux droits des consommateurs dans un contexte de sous financement.

Nous sommes une équipe de travail de trois personnes qui se partage les tâches de travail tant au niveau local que régional, puisque nous avons un très grand territoire à desservir en Région Côte-nord soit de Port-Cartier à Natashquan.

En tant qu'organisme en défense des droits des consommateurs-trices, notre rôle est sans contredit des plus judicieux dans le contexte actuel de surconsommation et de surendettement. Pourtant, nous devons...

- fermer les yeux sur des pratiques de commerce crapuleuses qui font du tort à beaucoup de consommateurs-trices ;
- passer outre sur des enjeux en consommation qui mériteraient de réels débats publics ;
- limiter les ateliers de prévention en consommation ;
- limiter les conférences publiques et le choix des conférenciers-ères en fonction du cachet demandé ;
- limiter les formations offertes aux employés-es et aux participants-tes de notre organisme ;
- limiter la parution de notre bulletin d'information à quatre parutions par année ;
- être absents-es de belles activités de mobilisation citoyenne et faire cavalier seul pour d'autres, faute de temps pour mobiliser nos membres.

Faute de ressources financières adéquates, la «réingénierie» de notre fonctionnement a abouti entre autres à des heures d'ouverture restreintes (fermeture le vendredi), un accès direct aux intervenantes en consommation en après-midi seulement et plus de références vers notre site internet (plutôt qu'une aide immédiate en personne).

Faute de ressources financières, nous brillons par notre absence dans la chronique hebdomadaire d'un journal local qui n'attend que nos textes.

En résumé, nous desservons mal les consommateurs-trices qui ont besoin d'une aide directe et rapide et nous ne réussissons pas à devenir un acteur incontournable dans notre communauté pour défendre les droits des consommateurs.

Chaque année, les citoyens-nes de la Côte-Nord, nos membres, les personnes qui reçoivent nos services ainsi que les acteurs-trices socio-économiques de notre région sont interpellés dans le cadre de notre campagne de financement. Chaque année, les sommes amassées diminuent, les ressources du milieu étant sollicitées de toutes parts.

Notre organisme a un besoin criant que le gouvernement reconnaisse l'apport essentiel des groupes en défense collective des droits, comme acteurs de l'exercice d'une saine démocratie. En rehaussant le financement de notre organisme de 78 400 \$, cela nous permettrait d'atteindre le barème plancher du RQ-ACA et d'être plus efficace dans notre région et faire plus de développement.

Mme Colette Girard Riffou, directrice
CRIC de Port-Cartier



Montréal, 11 janvier 2011

M. Jacques Chagnon
Député de Westmount St-Louis
Jacques
1155, rue Université
Bureau 1312
Montréal, Québec
H3B 3A7

M. Martin Lemay
Député de Ste-Marie-St-

576, rue Ste-Catherine Est
Bureau 200
Montréal, Québec
H2L 2E1

Mme Carole Poirier
Députée de Hochelaga-Maisonneuve
2065, avenue Jeanne-D'Arc
Bureau 102
Montréal, Québec
H1W 3Z4

OBJET : SACAIS : Augmentation requise du financement en soutien à notre mission

Bonjour,

Le Comité logement Ville-Marie, anciennement le Comité logement Centre-Sud, intervient depuis près de 35 ans dans le centre-ville de Montréal, un territoire où résident 78 000 personnes, et où les enjeux en matière de logement sont nombreux et criants. Notre organisme est le seul organisme de défense de droit en matière de logement à vocation locale sur le territoire de l'arrondissement central de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie.

Nous traitons plus de 2 500 demandes de locataires par an à notre service d'aide et de référence aux locataires. Nous donnons de plus des ateliers d'information sur les questions de logement. Notre organisme assure également la coordination de la table de concertation Habiter Ville-Marie, qui soutient le développement du logement social et communautaire sur le territoire de l'arrondissement. Ceci sans parler de l'implication de notre organisme dans les processus de concertation locale multi-sectoriels (CDC, TDS, CRL) ainsi que dans nos regroupements régionaux et nationaux (RAPSIM, RCLALQ, FRAPRU).

Or, notre organisme dispose, en tout et pour tout, de deux employés permanents afin d'accomplir son mandat, ressources nettement insuffisantes compte tenu de la mission de notre organisme, ainsi que de la nature et de la complexité des enjeux liés au logement dans le centre-ville de Montréal, soit la métropole du Québec (présence de grands projets et d'une intense spéculation foncière, fragmentation du territoire, densité du cadre bâti, co-habitation des fonctions ainsi que de différentes échelles d'intervention – locale, régionale, nationale -, présence marquée de l'itinérance, isolement et grande mobilité de la population résidente, nombreuses maisons de chambres et tours à logement vieillissantes, pour ne nommer que ces quelques enjeux). Une évaluation sommaire, effectuée à l'interne, nous a permis d'évaluer que nos besoins minimaux en termes de ressources humaines se chiffraient à quatre employés permanents, et ceci afin d'être en mesure de nous déployer adéquatement sur le territoire du centre-ville.

Or, non seulement ne disposons-nous que de la moitié de ces effectifs, mais notre financement récurrent en soutien à notre mission (un maigre \$ 66 564 par année, alloué par le SACAIS) représente à peine 50% du budget nécessaire pour défrayer nos coûts d'opération actuels. Le reste de notre budget est comblé, bon an mal an, par des sources de financement relativement précaires (revenus de bingo, dons de députés ou de communautés religieuses, auto-financement, revenus de gestion liés à des projets, etc.) qui font en sorte que le maintien de nos deux postes permanents est sans cesse menacé.

Cette situation de sous-financement chronique et, pour tout dire, indécente a de nombreuses conséquences pernicieuses sur la vie de notre organisme et la réalisation de notre mission. D'une part, elle nous oblige à consacrer un temps disproportionné à la recherche de financement, afin de tenter de boucler tant bien que mal notre budget, et nous détourne ainsi de notre mission centrale. Elle ne permet pas non plus d'offrir des conditions de travail adéquates à nos employés et contribue à la longue à les démobiliser et les épuiser. Elle ne favorise pas non plus l'embauche et la formation d'une relève. Elle nous oblige à travailler sans cesse dans l'urgence, affecte la qualité de notre travail et limite considérablement la portée de nos interventions.

Ainsi, elle ne nous permet pas d'offrir un service de soutien auprès des locataires confrontés à de graves problèmes de logement, et notamment de les accompagner dans leur milieu de vie, sur le terrain. Elle nuit également à notre capacité à rejoindre la population locataire de l'ouest de l'arrondissement. Elle ne nous permet pas de publiciser correctement nos services. Elle nous empêche également de mobiliser les citoyens de l'arrondissement autour de projets de logements sociaux et communautaires. Elle nuit enfin à notre capacité à encadrer l'engagement bénévole de nos membres et à les mobiliser sur des enjeux spécifiques de logement (démolitions, insalubrité, etc). En somme, le sous-financement dont souffre depuis trop longtemps notre organisme le fragilise considérablement, affecte la qualité de ses interventions et nuit à son rayonnement dans la communauté.

Pour toutes ces raisons, il devient impératif que le financement en soutien à notre mission en provenance du SACAIS soit augmenté minimalement au niveau du seuil plancher

établi par le RQ-ACA pour les organismes à vocation locale, soit à 138 428 \$ par an. Cette augmentation est indispensable, à terme, à la pérennité de notre organisme, à la réalisation de sa mission et, conséquemment, à l'amélioration des conditions de vie des citoyens à faible ou modeste revenu du centre-ville de Montréal, ainsi qu'à la pleine défense de leurs droits en matière de logement.

Nous vous remercions d'avance, Madame et Messieurs les députés, du soutien que vous apporterez à notre demande et en profitons pour vous souhaiter nos meilleurs vœux en ce début de nouvelle année.

Éric Michaud, coordonnateur

De : François Marchand, Coordonnateur
Luc Dion, Trésorier
180, Mont-Bleu,
Gatineau, Qc, J8Z-3J5
819-770-3809 / coordo@actionsanteoutaouais.org

10 janvier 2011

Action santé Outaouais est un organisme qui œuvre à la défense du droit à la santé en Outaouais depuis maintenant 12 ans. Son financement provient presque exclusivement du SACAIS, mais nous réussissons tout de même à attirer quelques dollars provenant d'ailleurs, surtout des communautés religieuses. Évidemment le fait de ne pouvoir émettre de reçu pour fin d'impôt freine les élans de générosité de donateurs potentiels.

Il y a un an et demi, le coordonnateur de notre organisme a dû s'absenter durant 5 semaines pour un congé de parentalité. À cette époque il n'y avait qu'une seule personne à la permanence. Vous ne serez pas surpris d'apprendre que nous avons dû fermer nos portes durant cette période. Ceci a considérablement ralenti nos activités avant et aussi après le retour de congé.

Depuis environ un an, la permanence d'Action santé Outaouais est assurée par trois personnes qui se partagent l'ensemble du budget disponible pour les salaires. En incluant les dons et la subvention du SACAIS nous réussissons à boucler la boucle budgétaire annuellement avec des produits d'environ 50 000\$. Le fait d'avoir 3 permanents au lieu d'un seul (même s'ils reçoivent un salaire dérisoire) assure une certaine stabilité, une continuité. Supposons que l'un ou l'autre des trois permanents décide de démissionner, qui voudra le remplacer pour un aussi maigre salaire, sans assurance, ni fonds de pension? Il y a donc une épée de Damoclès qui pend au-dessus de nos têtes constamment. Pour assurer une stabilité dans le temps, il faudrait être deux ou trois permanents, mais à temps plein, ce qui veut dire que nos besoins en financement doivent être minimalement doublés, voir même triplés, sans quoi du jour au lendemain, notre organisme risque de voir compromis des projets en cours depuis parfois des mois, voir des années dans le cas d'un de nos projets. À l'instar du RQACA, nous considérons que nos besoins de base en financement se situent à 138 428\$. Avec ce montant, cela nous permettrait de bâtir une véritable équipe de permanents au service des citoyens.

Solidairement,

François Marchand, coordonnateur
Luc Dion, Trésorier
Action santé Outaouais

Montréal, 7 décembre 2010

Objet: Les impacts du sous-financement des organismes en défense collective des droits

À tous les députés de l'Assemblée Nationale,

Par la présente, l'Association Coopérative d'Économie Familiale du Nord de Montréal (ACEF du Nord) souhaite mettre en lumière les impacts du sous-financement de son organisme puisque ceux-ci se font grandement ressentir au quotidien dans notre travail au détriment des personnes que nous desservons.

Depuis plus de 35 ans, l'ACEF du Nord de Montréal œuvre auprès de la population sur les questions liées au budget, à l'endettement, au crédit et à la protection des droits des consommateurs. Nous agissons tant au niveau individuel que collectif avec la volonté d'enrayer les causes plutôt que de traiter uniquement le problème apparent. Comme vous le savez, le taux d'endettement des Canadiens continue de croître dans des proportions alarmantes année après année. Les conséquences parfois dramatiques sur les personnes sont toutes aussi lourdes sur la société. Bien qu'on ait tendance, comme dans bien des domaines, à reporter l'entière responsabilité sur les individus, notre analyse sur le terrain tend à démontrer que la situation est plus complexe et demande l'engagement de différents acteurs, mais il s'agit là d'une autre lutte.

Lorsque le gouvernement, après des années de demandes et revendications du mouvement communautaire autonome, a adopté la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome, nous envisagions un avenir meilleur. Presque dix ans plus tard, force est de constater que les groupes demeurent largement sous-financés. L'ACEF est encore bien loin du barème proposé par le Réseau Québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) qui est de 138 428\$ pour un groupe de base, puisque sa subvention annuelle est de 72 980\$. On parle donc d'un manque à gagner de 65 448\$.

Les conséquences directes de ce manque à gagner se traduisent, notamment, par un manque d'accessibilité à nos services puisque notre organisme dessert plus de 600 000 personnes. Il est donc pratiquement impossible pour nous de faire connaître notre organisme auprès des intervenants et des personnes dans l'ensemble des quartiers que nous desservons. En clair, des personnes qui ont potentiellement besoin de nos services ignorent tout simplement notre existence. De plus, nous sommes dans l'obligation de refuser certaines demandes de service. En effet, nous devons limiter notre volet éducatif et préventif. Alors que, par ailleurs, les problèmes qui auraient pu être évités par la sensibilisation et l'éducation viennent alourdir notre tâche. Enfin, le monde de la consommation évolue rapidement mais il est aussi difficile de développer de nouveaux services et outils, sans parler de la mise à jour des services existants. Difficile aussi de trouver du temps pour l'action politique et les mandats de représentation.

Est-il accessoire de mentionner les conditions des travailleurs qui demeurent précaires et largement inférieures aux conditions des salariés gouvernementaux ? L'année dernière par exemple, nous n'avons pu indexer le salaire des travailleurs. De plus, malgré notre désir d'adhérer à un régime de retraite collective, le manque de financement nous en empêche et souvent les bas salaires ne permettent même pas aux travailleurs d'investir dans des retraites privées. Cet état de fait laisse croire que les travailleurs du communautaire s'appauvrissent graduellement et vivent encore et toujours dans des conditions relativement précaires, à la merci du renouvellement de telle ou telle subvention.

En terminant, il nous tarde d'entrevoir sur le terrain les résultats des efforts de lutte à la pauvreté du gouvernement puisque dans les faits, nous faisons face à un alourdissement des problèmes de pauvreté. C'est pourquoi nous revendiquons non pas une reconnaissance symbolique mais bien réelle et chiffrée de l'ampleur de la tâche réalisée par le milieu communautaire dont ni le gouvernement ni la société ne peut se passer.

L'équipe de l'ACEF du Nord de Montréal

« Pour un partenariat respectueux de tous »

Mesdames et Messieurs les députés,

Situé dans la région de Kamouraska-Rivière-du-Loup, Témiscouata et Basques, notre regroupement régional œuvre, depuis 1980, à la promotion des droits et à la défense des intérêts des personnes handicapées et de leur famille.

Malgré toute la crédibilité et la reconnaissance que nous accordent les partenaires de nos milieux et qui ont été acquises par la collaboration apportée à l'implantation ou au développement de nombreux services, notre sous-financement demeure une préoccupation quotidienne. N'oubliez pas que ce sont des initiatives communautaires comme les nôtres, qui sont à l'origine de certains programmes gouvernementaux comme les CLSC ou l'Aide juridique. La mobilisation des communautés, basée sur les besoins réels de la population et sur un partenariat efficace, est la clé de mesures innovatrices et efficaces.

Malgré tous nos efforts, ce n'est pas avec une subvention de \$70 000 par année pour couvrir 4 MRC que nous pouvons prétendre être à la hauteur de notre tâche, lorsque les personnes à desservir sont de tous âges et de tous types de déficiences ou d'incapacités. Elles vivent de plus en milieu rural, ce qui accroît les difficultés que nous rencontrons pour les rejoindre et les regrouper.

Comment être la voix de personnes souvent incapables de se faire entendre par elles-mêmes, avec des ressources financières aussi limitées et un territoire aussi vaste et diversifié à couvrir? Comment développer et maintenir l'expertise requise pour intervenir auprès de ces personnes et faire valoir leurs besoins quotidiens, alors que nous ne pouvons même pas avoir le personnel requis pendant 12 mois?

A l'heure actuelle, notre financement de \$70 000 est bien en deçà du seuil plancher d'un regroupement régional fixé à \$188 262 et aucune indexation annuelle ne nous est versée depuis plusieurs années, contrairement à d'autres programmes gouvernementaux. De plus, les adaptations ou médias substituts requis pour desservir correctement nos membres ne sont même pas pris en compte dans l'aide financière qui nous est accordée.

C'est maintenant à vous, décideurs, de reconnaître notre apport à sa juste valeur, de mettre fin au « cheap labour » et de nous octroyer un financement décent. Car au-delà de l'aide individuelle, le milieu communautaire autonome est source de transformations sociales. Il permet aux individus de prendre leur destinée en main et d'aspirer à une vie citoyenne active et valorisante, allégeant ainsi les systèmes de la santé ou de la sécurité du revenu.

Nous croyons que notre société doit faire appel à tous ses acteurs pour améliorer la qualité de vie de chacun et c'est en ce sens que nous travaillons. Le partenariat est essentiel pour faire changer les choses. Mais encore faut-il que tous aient les mêmes moyens d'y prendre part !

Mme Cyd Lamirande
Coordonnatrice

Fédération pour personnes handicapées du KRTB
26, rue Joly, Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 3H2 Téléphone : 418-867-5885 poste 110 Télécopieur : 418-867-8920
Courriel : fedekrtb@videotron.ca



Lévis, le 15 décembre 2010.

Mesdames, Messieurs,

Décembre est souvent l'occasion de faire des bilans et de regarder ce qui nous attend pour la nouvelle année. Tous les organismes en défense collective des droits du Québec se sont donnés le mot pour faire l'exercice et nous constatons que la situation n'est pas rose!

Nous souhaitons vous faire part de notre triste réalité. **L'Association coopérative d'économie familiale Lévis-Lauzon (ACEF)** travaille depuis 23 ans à servir et défendre les consommateurs de la rive-sud de Québec, elle reçoit annuellement du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) la somme de 53 197\$ alors que les besoins évalués pour un groupe de base sont de 138 428\$. C'est donc à peine 38% de nos besoins qui sont comblés. Pour marquer encore davantage notre «manque à recevoir», sachez que le protocole d'entente que nous avons signé à l'automne 2010 avec la SACAIS est de 159 591\$ sur 3 ans alors que pour remplir adéquatement notre mission nous devrions recevoir cette somme pour 1 an !

Cet écart n'est pas sans créer de réels impacts dans le milieu et sur la réalisation de notre mission. D'abord l'ACEF Lévis-Lauzon doit limiter la promotion de ses actions dans le milieu afin de ne pas être envahi sous le flot de demandes, actuellement nous répondons avec peine aux besoins signifiés. Aussi, nous devons rogner sur les conditions de travail de nos travailleurs (salaire moindre, peu d'avantages sociaux, faible sécurité d'emploi, mandat chargé, etc.) avec comme conséquence que nous essayons un roulement de personnel. Nous ne pouvons les blâmer d'opter pour de meilleurs emplois, c'est donc à regret que nous les voyons quitter en songeant que nous devons former leurs remplaçants. Nos coûts de main d'œuvre s'accroissent d'année en année. Par ailleurs, nous sommes parfois tristes, parfois en colère d'être contraint de mettre de côté des actions qui permettraient d'améliorer la qualité de vie de la population; nous réalisons ce que nous pouvons avec ce que nous avons!

Cette situation est vécue depuis près d'un quart de siècle par l'ACEF et nous caressons encore l'espoir de voir s'améliorer notre sort. N'est-il pas paradoxal que les groupes de défense des droits soient encore à revendiquer leur dû auprès du gouvernement ! Imaginons si toutes ces belles énergies de lutte étaient mises au profit des injustices sociales vécues par la population québécoise, à la place nous sommes contraints à livrer bataille pour notre propre justice! En terminant, nous vous rappelons que notre situation est malheureusement similaire à la majorité des groupes de défense des droits du Québec.

Nous joignons donc à notre lettre une **FACTURE** que nous vous prions d'honorer sur réception, à défaut de quoi, des intérêts seront portés à votre compte et sachez qu'ils s'accumulent depuis des années. Le succès de notre collaboration dépendant de vous, nous espérons votre participation!

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos distinguées salutations.

Édith St-Hilaire
Coordonnatrice
Acef Lévis-Lauzon
33. rue Carrier Lévis G6V 5N5

p.j. Facture aux députés du Québec

FACTURE AUX DÉPUTÉS DU QUÉBEC

DERNIER AVIS


No. de
FACTURE : **20101215**

Date: 2010-12-15

Paiement sur réception

POUR LA RÉALISATION GLOBALE DE LA MISSION DE LA L'ACEF
LÉVIS-LAUZON QUI EST DE :

*Soutenir les consommateurs
dans la gestion de leurs finances personnelles
par des activités d'aide, d'éducation et d'information.
Travailler également à la défense collective des droits
et intérêts des consommateurs.*

OBJET	Quantité	Coût
Mission accomplie	depuis 23 ans	3 183 844 \$
 Les intérêts s'accumulent depuis trop longtemps... ils pourraient vous être facturés		
	Coût par année :	138 428 \$
	Frais déjà acquitté pour 2010-11 :	53 197\$
	Frais d'intérêts :	gracieuseté
	Sous-total par année :	85 231\$
	TPS/TVH :	exempt
	TVP/TVQ :	exempt

Montant total pour cette facture : 1 960 313 \$

Client

Commandé pour

Madame Édith St-Hilaire, coordonnatrice

Paiement

Mode de paiement

Par dépôt direct au compte de ACEF
Lévis-Lauzon

Adresse de l'organisme

▶ ACEF Rive-Sud de Québec (Lévis-
Lauzon)
33, rue Carrier Lévis, QC, G6V 5N5



MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE LAC-ST-JEAN

À l'attention des députés et des médias,

Le Mouvement Action Chômage Lac-St-Jean (MAC) souhaite attirer votre attention sur une problématique récurrente vécue par les organismes de défense collective des droits, soit le sous-financement chronique de nos organisations.

En tant que groupe sous-régional, le Mouvement Action Chômage Lac-St-Jean ne bénéficie que d'un maigre 30 000 \$ annuellement pour réaliser l'étendue de sa mission soit la défense collective et individuelle des prestataires de l'assurance-emploi de la région du Lac-St-Jean. On parle ici d'un manque à gagner de l'ordre 108 428\$ en fonction d'un budget type d'un groupe de base en défense collective des droits.

Pour le MAC, cette situation budgétaire implique une foule de conséquences dramatiques en voici quelques exemples :

Une des particularités de notre groupe est le fait qu'il couvre un large territoire dont 3 MRC regroupant 37 municipalités soit environ 111 587 personnes sur une superficie de 59 898.12 km² (selon les données du recensement de 2006). Ce qui occasionne beaucoup de frais de déplacement. Toutefois, avec notre situation budgétaire, nous nous voyons dans l'obligation de faire des choix regrettables puisque nous ne sommes pas en mesure de défrayer tout ces coûts. Une des conséquences directes sur les personnes en situation de pauvreté est de les faire déplacer pour venir nous rencontrer. De plus, le manque de financement a entraîné la fermeture de l'organisme pour des périodes plus ou moins longues dont minimalement 2 mois à chaque année.

Les conséquences sont également dramatiques au niveau des ressources humaines. Au MAC, il n'y a qu'une seule employée qui doit remplir à elle seule la totalité des tâches (gestion, secrétariat, représentation de l'organisme à divers instances, représentation des prestataires au conseil arbitral, au juge-arbitre et à l'agence des douanes du Canada, formation, etc.) Cette charge de travail est beaucoup trop lourde pour reposer sur les épaules d'une seule personne. De plus, les conditions de travail sont très minimales. L'octroi d'avantages sociaux tels que des assurances collectives ou un régime de retraite est tout simplement impensable puisque trop coûteux.

Bref, à la lumière de ces faits, il est impératif qu'un rehaussement du financement des groupes en défense collective des droits s'opère. C'est pourquoi nous portons cette problématique à votre attention.

France Simard
Coordonnatrice au Mouvement Action Chômage Lac-St-Jean

Cri du cœur d'un organisme de la région des Laurentides

Notre organisme, l'ACEF des Basses Laurentides, vit depuis toujours, comme bien d'autres, dans un contexte de sous-financement. Nous devons faire preuve de beaucoup de créativité pour maintenir nos activités de base et sans cesse bâillonner les élans de nos initiatives en développement.

Nous sommes une petite équipe de travail de trois personnes qui doit se partager un temps de travail de 10 jours / semaine ; sécurité d'emploi, fonds de pension et régime d'assurance collective non compris !

En tant qu'organisme en défense des droits des consommateurs-trices, notre rôle est sans contredit des plus judicieux dans le contexte actuel de surconsommation et de surendettement. Pourtant, nous devons...

- fermer les yeux sur des pratiques de commerce crapuleuses qui font du tort à beaucoup de consommateurs-trices ;
- passer outre sur des enjeux en consommation qui mériteraient de réels débats publics ;
- limiter les ateliers de prévention en consommation ;
- limiter les conférences publiques et le choix des conférenciers-ères en fonction du cachet demandé ;
- limiter les formations offertes aux employés-es et aux participants-tes de notre organisme ;
- offrir aux internautes un site désuet et peu performant au niveau du contenu éducatif et politique ;
- limiter la parution de notre bulletin d'information à trois parutions par année ;
- être absents-es de belles activités de mobilisation citoyenne et faire cavalier seul pour d'autres, faute de temps pour mobiliser nos membres.

Faute de ressources financières adéquates, la «réingénierie» de notre fonctionnement a abouti entre autres à des heures d'ouverture restreintes (fermeture le vendredi), un accès direct aux intervenantes en consommation en après-midi seulement et plus de références vers notre site internet (plutôt qu'une aide immédiate en personne).

Faute de ressources financières, nous brillons par notre absence dans la chronique hebdomadaire d'un journal local qui n'attend que nos textes.

En résumé, nous desservons mal les consommateurs-trices qui ont besoin d'une aide directe et rapide et nous ne réussissons pas à devenir un acteur incontournable dans notre communauté pour défendre les droits des consommateurs.

Chaque année, les citoyens-nes des Basses-Laurentides, nos membres, les personnes qui reçoivent nos services ainsi que les acteurs-trices socio-économiques de notre région sont interpellés dans le cadre de notre campagne de financement. Chaque année, les sommes amassées diminuent, les ressources du milieu étant sollicitées de toutes parts.

Nous avons un besoin criant que le gouvernement reconnaisse l'apport essentiel des groupes en défense collective des droits, comme acteurs de l'exercice d'une saine démocratie. En rehaussant le financement de notre organisme de 46 000 \$, le SACAIS nous permettrait d'atteindre le barème plancher du RQ-ACA et rétablir des services et des activités efficaces et qui sait, faire peut-être un peu de développement...

Jacinthe Nantel

Intervenante en consommation

LIVRE NOIR

Aux députés de l'Assemblée Nationale

Object : Impact du sous-financement des organismes en défenses collectives des droits.
Mesdames, Messieurs,

Le Mouvement Personne D'Abord de Saint-Eustache est un organisme communautaire en défense collective des droits, qui est géré «Par et Pour », ses membres adulte vivant avec une déficience intellectuelle, vous demande de faire en sorte que nous atteignons un financement adéquat qui nous permettras de mettre notre plan d'action en mouvement. Le MPDA Saint-Eustache couvre la grande région de Deux Montagne et la partie sud de Mirabel

Nos besoins ne sont pas exagérés, car avec un financement de base adéquat, nos membres auraient une participation sociale plus proactive. Ils ont besoins d'équipements de bureau, tel que matériel informatique, logiciel adapté à leurs différences, dans le but de faire face à leurs apprentissages d'intégrer le marché du Travail.

Nous aurons aussi dans la prochaine année une cessation de bail. Nous serons à la recherche d'un local mieux adapté à nos membres et leurs activités d'insertion sociale. Ce déménagement engendra beaucoup de frais supplémentaires, et affectera la qualité des services à rendre aux membres par un manque à gagner encore plus grand.

Avons-nous besoin de vous parler du sous-financement salarial dans notre organisme ? Même en travaillant avec des effectifs réduits au maximum, les avantages sociaux sont inexistantes.

Le roulement de personnel est énorme, car dans un milieu comme le notre l'essoufflement des travailleurs et travailleuses ainsi que des bénévoles sont fréquent. Certains quittent en arrêt de travail pour épuisement, ce qui occasionne de ne pas être en mesure de former le nouveau personnel. Cela empêche le transfert des connaissances pour apporter un soutien adéquat aux membres.

Présentement notre financement de base provient du SACAIS au montant de 40 600.00\$ annuellement.

Un barème plancher d'après les chiffres du RQ-ACA serait de 138 428.00 \$ comme financement de base récurrent pour un organisme local comme le nôtre.

Nous avons un manque à gagner de 97 808.00 \$, c'est plus que le double du montant reçu du SACAIS.

Les membres du MPDA ST Eustache



**Mouvement d'éducation populaire
autonome de Lanaudière (MÉPAL)**
144, rue Saint-Joseph, Joliette (Québec) J6E 5C4
Tél. : 450.752.4700 / 1.866.752.4700
Télécopieur : 450.760.3586
Courriel : mepalqc@yahoo.fr ou mepal@videotron.ca

OBJET : POUR OBTENIR UN FINANCEMENT SUFFISANT POUR NOTRE REGROUPEMENT

Cher député, média, etc.

Le Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (MÉPAL) est un organisme à mandat régional qui fait la promotion et le développement des pratiques d'éducation populaire dans la région. Il est aussi un porteur des luttes sociales pour promouvoir une meilleure société pour tous. Le MÉPAL est un regroupement d'environ 30 membres qu'il soutient dans leurs besoins et leurs revendications. Il est aussi le représentant lanauchois des instances provinciales d'éducation populaire et de luttes sociales.

Depuis de nombreuses années, nous fonctionnons avec un financement des plus modeste pour réaliser cette mission. Tellement modeste que les 2 employées sont obligées de faire 2 mois de chômage à chaque année pour arriver financièrement.

Le peu de financement que nous recevons nous freine énormément pour développer davantage d'outils d'éducation populaire, pour porter correctement les nombreuses luttes pour plus de justice sociale, pour même simplement répondre aux nombreux besoins de nos membres. Si nous étions une équipe de quatre personnes, nous pourrions offrir davantage d'ateliers d'éducation populaire chez nos groupes membres au lieu de nous cantonner à quelques ateliers offerts à quelques groupes seulement selon nos disponibilités. Si nous étions une équipe plus importante, nous pourrions aussi faire davantage d'actions concrètes et de représentations au nom de nos membres.

Alors, à quand un financement décent pour les groupes en défense collective des droits? Faudrait-il attendre le décès de plusieurs d'entre eux avant de bouger?

Nous vous rappelons que nous fonctionnons avec un maigre budget d'environ 68 000\$ par année alors qu'il nous faudrait plutôt un montant de 188 000\$. Donc, il y nous manque au moins 120 000\$ pour assurer un fonctionnement optimal de notre organisme.

Nous espérons grandement qu'un jour la situation soit rectifiée et que notre financement soit haussé de façon significative.

Soyez assuré de notre dévouement sincère envers les personnes et les groupes les moins favorisés.

Diane Gauthier, coordonnatrice
Au nom du CA du MÉPAL

Saint-Chrysostome, le 14 décembre 2010

Monsieur Stéphane Billette

Député de Huntingdon

Bureau de circonscription

528, rue Frontière

Hemmingford (Québec)

J0L 1H0

Objet : Sous-financement des groupes environnementaux de défense collective des droits de la Montérégie

Monsieur le Député,

Nous vous remercions d'avoir transmis notre demande concernant le sous-financement des groupes communautaires autonomes environnementaux du Québec le 15 février 2010 au Cabinet du ministre des Finances. Malheureusement, cette demande n'a toujours pas été prise en considération.

Nous continuons à revendiquer un tel financement ainsi que pour les groupes environnementaux de défense collective des droits en Montérégie. Ces groupes ne reçoivent aucun financement à la mission du gouvernement québécois. Pourtant, le droit à un environnement sain est reconnu, et nombreux sont les défis que relèvent quotidiennement les groupes environnementaux de défense collective des droits de la Montérégie. La contribution de ces groupes à la protection de la biodiversité et à la gestion écosystémique des ressources naturelles doit être reconnue et financée adéquatement. En raison de ce manque de reconnaissance, notre organisme ne peut être actif à temps plein que sept mois par année, les services de protection de l'environnement à la collectivité sont réduits car des heures considérables doivent être consacrées à la recherche de financement par projet, seul type de financement disponible à notre organisme présentement. Finalement, nous ne pouvons offrir un service de protection de l'environnement qu'à certains secteurs, car nous devons prioriser nos actions en fonction des projets financés. C'est pourquoi nous revendiquons un financement de 138 428\$, somme qui représente notre manque à gagner en fonction des barèmes planchers du Réseau québécois d'action communautaire autonome (RQ-ACA) pour un groupe de base.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Billette, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Priscilla Gareau, biologiste Ph.D. env.

Présidente

Ambioterra

624 Notre Dame, local 31

Saint-Chrysostome (Qc)

J0S 1R0

Tél. : (514) 664-4782

pgareau@ambioterra.org

www.ambioterra.org

Coaticook le 12 Décembre 2010

Messieurs, Mesdames Députés du Québec
Messieurs, Mesdames

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de notre réalité qui est bien difficile et qui perdure depuis déjà plusieurs années. L'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook existe depuis 1993. Elle a reçu sa charte d'organisme à but non lucratif en 1997, avec comme mission la promotion et la défense des droits des personnes handicapées sur le territoire de la MRC de Coaticook. Nous sommes toutes déficientes. Donc, depuis le début que des bénévoles travaillent sur les dossiers des services à donner aux personnes handicapées et aussi pouvoir réussir à maintenir et améliorer une qualité de vie pour ces même personnes.

Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles sources de financement. Nous vivons dans un petit milieu et c'est de plus en plus difficile de trouver du financement car nous ne sommes pas les seuls organismes à chercher. Il y a tous les grands organismes qui sont très structurés avec des publicités dans tous les journaux et à la télévision qui sont dans toutes nos régions. Donc, des bénévoles à bout de souffle, des employés mal rémunérés, difficiles d'atteindre la pérennité de l'organisme. La promotion et la défense des droits des personnes handicapées est un dossier qui est un éternel recommencement.

L'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook devrait recevoir un financement de **138 428\$** par année, en fonction des barèmes-plancher du RQ-ACA et nous ne recevons que **30 000\$**. Cela que depuis deux ans. Avant nous recevions que 14 700\$ pour notre financement. Présentement, le manque à gagner de notre financement de base est de **108 428\$**. Il est difficile et presque impossible d'avoir le personnel nécessaire à la bonne marche de l'organisme. Cette lettre est un **cri du coeur** de la part de toutes les personnes handicapées qui attendent un service ou le respect de leurs droits. Nous ne pouvons plus accepter ce manque flagrant de financement et nous vous incitons à modifier votre vision afin de venir en aide à notre organisme.

Merci de l'écoute que vous donnerez à nos doléances, recevez Monsieur, Madame nos salutations distinguées.

Monsieur Roland Dugal, Président
Association des personnes handicapées
De la MRC de Coaticook
62 Main Ouest , Coaticook Qc



**COMITÉ DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES DE POINTE ST-CHARLES
MONTRÉAL**

1945, rue Mullins, bureau 100, Montréal (Québec) H3K 1N9

Téléphone: (514) 931-6025 télécopieur: (514) 931-0185

cpas@consultant.com

Impacts dramatiques du sous-financement des organismes en défense collective des droits

Depuis la fin des années 60, notre quartier Pointe-Saint-Charles a toujours été très actif dans les luttes sociales. Dès 1970, un groupe se forme et se réunit dans une salle au presbytère de l'église Saint-Charles, fortement encouragé par les prêtres ouvriers de la paroisse. Certains de nos premiers militants sont encore parmi nous.

Depuis, contre vents et marées, notre groupe a continué de défendre les droits des personnes à l'aide sociale. Notre mandat comprend l'ensemble des droits des personnes les plus vulnérables de notre société, soit le droit au logement, à la santé, aux transports, à l'égalité, au respect, à l'éducation.

Notre mandat est large. Notre affiliation à des regroupements nous permet de participer aux grandes luttes au niveau local, provincial et fédéral.

Le territoire desservi est Pointe-Saint-Charles. Nous intervenons également à Verdun, Côte Saint-Paul, Ville Émard, Lachine, Lassalle et dans tout territoire sans groupe-ressource.

Malgré les ressources humaines et financières très limitées, notre organisme s'est vu décerner le certificat d'appréciation par le ministre fédéral du Revenu national et l'attestation de reconnaissance par la vice-ministre du Revenu Québec en guise de reconnaissance des efforts de nos membres et de leur dévouement au service de la population de notre quartier.

Dans une lettre publiée le 21 septembre 2009 et titrée : « Gagner le combat contre la pauvreté et l'exclusion sociale » Tommy Kulczyk, président du comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale note : « au cours des prochains mois, et même des prochaines années, la situation budgétaire du gouvernement du Québec sera extrêmement difficile. Pourtant, les conséquences de la pauvreté et les coûts qui en résultent sont si importants qu'il faut continuer à investir pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La contribution de toutes les organisations et de toutes les personnes conscientes de l'importance de cet enjeu est essentielle afin de parvenir à une mobilisation de tous les acteurs sociaux et de convaincre la population que nous n'avons pas les moyens de ralentir les efforts entrepris »

Depuis plusieurs années, notre organisme souffre du sous-financement dont les impacts sont dramatiques : arrêt des projets importants (bulletin d'information, projet

d'intégration de nouveaux arrivants : parc Mullins), diminution des services aux membres, perte des ressources humaines très qualifiées, etc.

Les efforts déployés par tous ont atteint le maximum de nos capacités. Les activités ne peuvent plus être multipliées. Nos bénévoles et deux employés à temps partiel sont au bord de l'épuisement, nos santés s'en ressentent.

En considérant le barème plancher du Réseau Québécois de l'Action Communautaire Autonome (RQ-ACA) pour un organisme de base, notre manque à gagner s'élève à 67 695\$.

Un meilleur financement nous permettrait d'offrir davantage de services, notamment un meilleur accompagnement des personnes vulnérables, de rejoindre une plus grande partie de la population, de permettre une plus grande participation citoyenne, d'assurer un bon fonctionnement annuel avec au moins deux employés à temps plein.

Malgré l'adoption de la politique en matière d'action communautaire en 2001, force est de constater que la situation des organismes en défense collective des droits se caractérise encore par l'instabilité.

Jacques Lafontaine, président



**Association
pour Personnes Handicapées Visuelles
de l'Abitibi-Témiscamingue**



Rouyn-Noranda, le 09 décembre 2010

Messieurs les députés

Nous sommes l'Association pour les personnes handicapées visuelles de l'Abitibi-Témiscamingue et notre mission principale est la défense des droits, la promotion des intérêts et l'amélioration des conditions de vies des personnes handicapées visuelles.

La situation des personnes aidées : Ce sont des personnes en perte d'autonomie et fragiles. En majorité, elles sont âgées de plus de 65 ans et sont des femmes. Suite à leur handicap, elles ont à vivre un deuil qui peut durer et qui demande écoute et support. Pour effectuer leur déplacement, ces personnes doivent avoir recours à un accompagnateur. Elles ne peuvent conduire une auto à cause de leur handicap. Le transport adapté ne dessert pas toutes les localités et par le fait même ces personnes se retrouvent isolées et dépendent d'une certaine manière de leurs proches pour sortir afin de rompre l'isolement. La situation individuelle de ces personnes est souvent une situation de pauvreté et parfois elles sont en situation de survie et de lutte pour obtenir les services dont elles ont de besoin.

Ce qui nous préoccupe le plus est de rompre l'isolement de ces personnes afin de leur **donner le droit à une participation sociale égalitaires.**

Depuis le 06 octobre 2010, nous sommes devenus un organisme régional dans le but de soutenir les personnes handicapées visuelles en région également.

Pour pouvoir améliorer la qualité de vie de ces personnes dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, il faut avoir un bureau avec le personnel requis et surtout les moyens financiers nécessaires pour répondre à la demande. Présentement, la permanence est en fonction 30h/semaine et nous avons une subvention pour une agente de bureau à 15h/semaine. Pour couvrir la région, il faudrait au moins deux personnes à temps complet et deux personnes à temps partiel. Avec un financement adéquat, nous pourrions rejoindre les personnes handicapées visuelles dans d'autres villes en région et leur offrir les mêmes services que nous offrons à Rouyn-Noranda et ses environs.

De plus, nous avons une grande contrainte pour rompre l'isolement et avoir une participation sociale égalitaire, soit le transport. Il y a certes, le transport adapté et le transport en commun quand ils couvrent les localités, mais nous avons des membres qui ne sont pas desservi par ces transports et nous avons recours au transport fait par des bénévoles et dont nous payons les frais de kilométrages. Cela occasionne de plus gros frais pour l'association car nous réglons les dépenses de transport bénévole pour que les

membres puissent sortir de chez eux et participer aux activités, rencontres et sorties. Les membres, quand à eux, paient leurs dépenses liées aux activités.

C'est pour toutes ces raisons que nous demandons un plus grand financement, afin d'améliorer les services déjà offerts dans la MRC de Rouyn-Noranda et de pouvoir couvrir la région de l'Abitibi-Témiscamingue et démarrer le processus de régionalisation et ainsi, venir en aide aux personnes handicapées visuelles en région.

Donc, pour continuer et faire le beau travail qui est relié à notre mission nous avons en fonction des barèmes plancher du RQ-ACA, un sérieux manque à gagner de \$158,262.00 car notre financement présent est de \$30,000.00.

Veillez accepter, Messieurs les Députés, mes salutations distinguées

Annette Massé, coordinatrice
Pour le Conseil d'administration de l'APHV-AT

Tanné d'essayer de faire des miracles avec des miettes!

Le Regroupement des usagers de transport adapté de Lanaudière (RUTAL) est un organisme régional voué à la défense des droits des usagers du transport adapté, par le biais de la promotion, de la représentation et de leur soutien.

De par notre mission bien spécifique et unique, sur notre territoire, les 5 500 utilisateurs que nous représentons sont des personnes handicapées admises en vertu d'une politique gouvernementale à des services de transport qui leur sont adaptés et sans lesquels il leur serait impossible de se déplacer pour recevoir des soins de santé, poursuivre leurs études, occuper un emploi, se rendre à des activités de loisirs, etc. Nous travaillons à l'amélioration de ces services afin de favoriser une plus grande autonomie et une intégration à part entière, tel que le prescrit la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Le soutien que requièrent les utilisateurs du transport adapté de la région de Lanaudière est non seulement très important, mais ne cesse d'augmenter. Ces demandes proviennent autant de très jeunes personnes que des aînés (vieillesse de la population lanauoise engendrant une hausse marquée des demandes d'admission au transport adapté) et reflètent les difficultés qu'ils rencontrent quotidiennement pour se prévaloir de leur droit à un transport leur permettant de participer à la richesse collective. Ces difficultés ont pour conséquence directe de les exclure socialement et de contribuer à leur pauvreté.

Or, nos moyens financiers sont nettement insuffisants pour répondre aux multiples besoins de nos membres. Notre sous-financement pèse et nuit au développement du RUTAL. Précisons qu'une seule employée est à la permanence de l'organisme pour faire tout le travail et ce, depuis bientôt neuf (9) ans. **L'urgence d'ajouter une deuxième ressource à temps plein est bien présente, mais ne peut être réalisée.** L'essoufflement est tangible... Nous devons conjuguer avec des besoins grandissants, une subvention qui n'augmente pas et une indexation inexistante. **Nos réels besoins financiers en tant qu'organisme à mandat régional sont de l'ordre de 188 262\$... Le manque à gagner représente 139 745\$... La différence égale les miettes avec lesquelles nous devons cuisiner durant l'année pour parvenir à remplir notre mission.**

Les personnes handicapées veulent une réelle participation citoyenne... Un service de transport adapté adéquat et sécuritaire est LA solution!

Il devient urgent d'obtenir un financement à la hauteur du travail que nous investissons dans la défense collective des droits, à l'heure où des enjeux importants menacent l'existence même du transport adapté, tel qu'on le connaît depuis trente (30) ans.

Natalie Savard, coordonnatrice du RUTAL

Député de Saint-Hyacinthe (Montérégie)
Émilien Pelletier
800, av.Sainte-Anne, bur. 400
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7

Objet: Une plus grande reconnaissance et un meilleur financement des organismes en défense collective des droits.

Monsieur le député,

Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous informer des difficultés et des problèmes qu'engendrent le sous-financement d'un organisme comme le nôtre sur:

Notre mission:

Notre mission vise les personnes en situation de pauvreté. Or, elles ont vu leurs revenus perdrent de leur pouvoir d'achat par rapport au cinquième le plus riche de la population. Le mécontentement de la population en général est grandissant. Les causes d'insatisfactions (hausse des tarifs des services publics, prestations d'aide sociale insuffisantes pour combler les besoins essentiels, etc...) appauvrissant les personnes déjà en situation de pauvreté se multiplient. Or, notre manque à gagner vient restreindre notre participation aux actions et aux manifestations dénonçant ces injustices. Nous devons faire des choix selon les priorités.

Notre manque à gagner empêche la formation continue et la mise à jour des compétences des bénévoles. Nous devons faire des choix selon les priorités.

Nos activités:

Nous devons recevoir les personnes dans des salles communes que nous devons réserver à l'avance sinon il peut arriver que nous en ayons pas car d'autres groupes se co-partagent ces salles communes. Notre manque à gagner a une influence directe sur la qualité de toutes les déclinaisons de nos activités.

Nos conditions de travail:

Nous travaillons (salariée et bénévoles) dans un bureau de 111pi². Nous devons recevoir les personnes dans une salle commune que nous devons réserver à l'avance sinon il peut arriver que nous en ayons pas car d'autres groupes se co-partagent ces salles communes.

Notre manque à gagner empêche la formation continue et la mise à jour des compétences.

Les avantages sociaux sont inexistant.

Notre vie associative:

Une seule permanente est responsable de l'actualisation du cahier de charge. La multiplication des lieux de représentation dans les comités locaux, régionaux et nationaux vient alourdir celui-ci. Cette situation influe sur la qualité de toutes les déclinaisons de

notre vie associative dont la présence de celle-ci au bureau. Notre manque à gagner nous empêche de procéder à l'embauche d'une autre permanente à temps plein qui viendrait grandement répondre à des besoins organisationnels et bonifier plusieurs aspects de notre vie associative.

Notre manque à gagner influence directement le temps alloué au développement, au recrutement et à la promotion.

Nos services offerts:

1562 rapports d'impôts faits en 2009 avec 19 bénévoles coordonnés-es dans une salle prêtée gracieusement par les Soeurs de la Présentation de Marie. Sans cette collaboration, ce service ne pourrait pas être tenu, faute de fonds pour louer une salle répondant aux besoins pour une période intensive de +/- 2 mois et demie.

Notre manque à gagner pour un groupe de base comme le nôtre est de \$62,030.00.

En espérant que notre cri du coeur sera entendu par ceux et celles qui détiennent les clés du pouvoir décisionnel.

Pour le Centre d'information communautaire de Saint-Hyacinthe,

Manon Blanchette, coordonnatrice

Ste-Julienne, le 15 décembre 2010

Monsieur Nicholas Marceau
Député de Rousseau
1723, route 125
Ste-Julienne (Québec)
J0K 2T0

Objet : Pour une plus grande reconnaissance et un meilleur financement de notre organisme en défense collective des droits

Monsieur le député,

Le GIDDS est un groupe de base qui a pour mission la défense collective des droits. Il accompagne les personnes pour la prise en charge de leur dossier à l'aide sociale et assure la défense des droits et intérêts de ses membres en tentant d'améliorer les conditions de vie des gens à faible revenu. L'organisme opère dans la MRC de Montcalm.

Nous avons beaucoup de difficulté à bien remplir ce mandat car nous sommes considérablement sous-financés.

Les difficultés qu'engendre ce manque de financement sont nombreuses. En premier lieu, l'organisme manque d'effectifs car il n'y a qu'une seule personne engagée par l'organisme, alors qu'il faudrait être au moins 3 personnes pour remplir notre mission.

Bien que l'organisme a un conseil d'administration qui est géré par des personnes militantes, ces dernières ne sont pas disponibles à temps plein pour l'organisme. Donc, la responsabilité pour bien mener la mission revient en grande partie à l'équipe de travail.

Nous aimerions également souligner en quelques lignes tout le travail à faire pour réaliser la mission du Groupe d'information et de défense des droits sociaux :

-La défense individuelle : nous rencontrons et nous guidons de nombreuses personnes vivant de l'aide sociale dans les difficultés qu'elles peuvent vivre soit face à une demande d'aide sociale ou à un processus de demande de révision et toutes autres difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

- La défense collective : nous rassemblons les personnes concernées et nous créons des ateliers sous forme d'éducation populaire afin d'informer le plus de gens possible sur

leurs recours, leurs droits et leurs obligations et les conscientiser sur l'importance de se mobiliser pour faire changer certaines choses au niveau de notre société.

Les exigences des bailleurs de fonds sont très grandes et nous devons aussi allouer du temps pour bien remplir les formulaires et fournir les documents qui sont demandés en plus d'exécuter le travail de bureau quotidien.

Nous tentons de mener la mission du mieux que nous pouvons mais il nous est impossible de faire le travail comme il se devrait et c'est cela qui est le plus dommage puisque si nous avions les argents exigés, alors il nous serait possible d'avoir une équipe de travail et par le fait même, de pouvoir offrir à la population des services beaucoup plus élaborés.

Nous considérons qu'un organisme en défense collective des droits est essentiel puisque beaucoup de personnes ne sont pas informées sur leurs droits et ceci les rend démunies face aux divers programmes des ministères et souvent elles sont brimées dans leurs droits.

Nous désirons vous rappeler que le manque à gagner pour notre organisme est d'au moins \$96 338.

Nous aurions donc besoin de votre soutien pour hausser notre financement à un niveau acceptable.

Acceptez nos salutations distinguées.

Les membres du conseil d'administration



Fédération des femmes du Québec
110, rue Sainte-Thérèse, bureau 309, Montréal (Québec) H2Y 1E6
Tél.: 514.876.0166 • Téléc.: 514.876.0162
Courriel: info@ffq.qc.ca • Site Internet: www.ffq.qc.ca

Montréal, 14 décembre 2010

A : Tous les députéEs de l'Assemblée nationale du Québec

Objet : Sous-financement étatique de la Fédération des femmes du Québec

Bonjour,

Nous voulons vous exprimer notre colère et indignation face à l'inaction de l'Assemblée nationale concernant le financement des groupes en défense collective des droits et action communautaire autonome.

La Fédération des femmes du Québec (FFQ), regroupement national situé dans la région de Montréal existant depuis 1966, travaille solidairement et en alliance avec d'autres groupes à la transformation des rapports sociaux de sexe dans toutes les activités humaines pour favoriser le développement de la pleine autonomie des femmes et la reconnaissance véritable de l'ensemble de leurs contributions à la société.

Depuis plusieurs années, la FFQ sensibilise les élu-es provinciaux sur le sous-financement chronique des organismes de défense collective des droits et action communautaire autonome. La seule subvention que reçoit la FFQ pour sa mission est celle du SACAIS, totalisant 74 881\$ annuellement. Ce qui est loin d'être suffisant pour permettre à un organisme tel que la FFQ de réaliser sa mission de défense de droits des femmes. Afin d'assurer sa survie financière, la FFQ doit continuellement faire appel aux subventions par projet, qui ne sont pas des subventions structurantes ni récurrentes.

De plus, vous n'êtes pas sans savoir que le gouvernement conservateur a aboli le financement d'activités de défense des droits des femmes. Par conséquent, certains groupes de femmes à travers le pays ont dû fermer leurs portes et plus récemment, d'autres ont subi de sérieuses coupes dans leur financement. Pour la Fédération des femmes du Québec, cette réalité approche dangereusement. Force est de constater que la pérennité du mouvement féministe au Canada et au Québec est très sérieusement menacée. Nous devons surmonter le défi de survivre financièrement dans un contexte de plus en plus précaire.

Se conjuguant à cette menace conservatrice, nous observons une accélération de la révision du rôle de l'État par le gouvernement québécois avec l'abandon de son rôle de garant de services publics universels et accessibles via la tarification et la privatisation grandissantes de ceux-ci et le pelletage de ses responsabilités sociales vers les organismes communautaires, locaux, régionaux ou nationaux. Évidemment, ces changements politiques se font sans financement approprié. A l'heure où les groupes sont de plus en plus sollicités pour assumer les responsabilités de l'État, nos actions sont de plus en plus en péril, de même que le fonctionnement de nos organismes.

La FFQ connaît un manque à gagner de 257 346\$ annuellement pour assumer pleinement le travail nécessaire à la concrétisation de sa mission de défense de droits. Le gouvernement québécois a la responsabilité de fournir ces enveloppes aux groupes en action communautaire autonome afin de respecter ses engagements en matière de garant d'une société de droits.

En espérant trouver oreille à nos demandes, veuillez agréer, Mesdames et messieurs les député-e-s, mes meilleures salutations,

Eve-Marie Lacasse
Coordonnatrice de la Fédération des femmes du Québec

Rouyn-Noranda, le mardi 14 décembre 2010

Objet : Sous-financement

Messieurs les députés,

Cette année encore, notre organisme survit de peine et de misère grâce au sous-financement qui lui est octroyé. Par cette missive, nous réitérons un cri du cœur auprès de vous, porte-parole de notre réalité afin que notre organisme puisse recevoir un financement adéquat lui assurant une saine pérennité.

Implantée depuis 1991 dans notre région, l'ACEF de l'Abitibi-Témiscamingue est une association coopérative, sans but lucratif, vouée et oeuvrant à la défense collective des droits et des intérêts des consommateurs. D'année en année, bon an, mal an, nous rencontrons directement 1200 consommateurs vulnérables. Bon an, mal an, nous oeuvrons 12 mois par année avec un employé, sans être assuré de disposer des sous nécessaires à son salaire, encore moins, si nous réussissons à défrayer les coûts pour couvrir minimalement ses déplacements sur notre vaste territoire.

Cette année encore, malgré nos demandes régulières, nous disposerons d'une subvention à notre mission globale de 53 658\$. Malgré l'augmentation des coûts locatifs, tel que l'électricité, celui de l'essence et tant d'autres, aucun réajustement n'a été effectué, ni cette année ni les précédentes. De la sorte, nous devons poursuivre nos activités courantes avec toujours moins de sous disponibles, toujours plus de débrouillardise et d'imagination. Or, imagination pour imagination, les salaires et dépenses, elles ne sont pas imaginaires. D'année en année, nous ne pouvons pas ajuster les salaires aux coûts de la vie. Sans avantages sociaux, sécurité d'emploi, ni même de salaires décentes comment pouvons-nous nous assurer de la pérennité de notre organisation ?

Cette année encore, notre manque à gagner- en fonction des barèmes plancher du RQ-ACA- se chiffre à 84 770\$. Aucun projet subventionné, aucune levée de fonds ne saura pallier cet écart.

A l'évidence, sans nos bons samaritains qui, bénévolement, par conviction pure, œuvrent à tenir à bouts de bras notre ACEF sans y suffire, nous existerions plus. C'est dans cet esprit et à bout de ressources que nous vous demandons de porter notre parole afin qu'elle soit entendue promptement.

Marianne Caouette-Lafleur

ACEF de l'Abitibi-Témiscamingue

Montréal, le 8 décembre 2010

À qui de droit,

Le Comité Chômage de l'Est de Montréal est un organisme à but non lucratif qui travaille depuis plus de 20 ans à aider et à défendre les chômeurs et chômeuses de la couronne Est de Montréal, plus particulièrement dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve.

Comme une grande majorité des groupes de défense de droits sociaux, nous recevons une aide financière de la S.A.C.A.I.S qui nous permet à peine de réaliser notre travail de base de façon efficace afin de venir en aide aux personnes qui perdent leur emploi. Ce sous financement drastique affecte directement la réalisation de nos objectifs mais affecte plus particulièrement la population du quartier, en limitant nos activités et leur droit de recevoir de l'aide adéquate. Nous pensons depuis fort longtemps qu'il est du devoir de l'État de financer correctement les organismes communautaires afin que ceux-ci puissent aider et défendre les moins nantis.

Dans le contexte actuel où les conditions de travail sont de plus en plus précaires, où une transformation et une détérioration des droits sociaux s'opèrent, où un plus grand nombre de gens se font refuser leur droit à leur prestation d'assurance chômage, il est inadmissible que nous ne puissions pas offrir davantage de service.

Parce que ce sous financement nous empêche notamment d'avoir deux employées à temps plein pour accomplir le travail nécessaire afin de défendre les droits des moins nantis. Parce que ce sous financement nous affecte par un manque d'argent à investir dans nos campagnes de sensibilisation. Parce que ce manque d'argent prive la population directement de l'aide qu'elle a droit de recevoir. Parce que l'aide qu'elle doit recevoir est parfois manquante dû aux faits que nos bureaux doivent parfois demeurer fermés pendant quelques semaines en été. Parce que ce sous financement brime les droits les plus fondamentaux de la classe populaire d'avoir recours à de l'information sur leurs droits. Parce que la liste des torts que ce sous financement occasionne n'est rien à côté des quelques raisons énumérées dans cette courte lettre.

Les barèmes plancher qu'indique le RQ-ACA, pour un groupe de base comme le notre est de 138.428 \$. Notre budget est actuellement de 60 000 \$. L'écart entre les deux est de 78 428 \$. Un immense manque criant d'argent à gagner pour atteindre nos objectifs et réaliser l'ensemble de nos activités d'aide et de défense ainsi que nos activités d'éducation populaire, de sensibilisation et de mobilisation.

Sophie Pelchat
Pour le comité chômage de l'Est de Montréal



Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie

187, rue Laurier, local 212, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

819 829-3822 / 819 829-5969 / tacae@infol.net / www.tacaestrie.org

Aux députés du Québec
a/s députés de l'Estrie

La Table d'Action contre l'appauvrissement de l'Estrie est un regroupement d'organismes (34) qui s'attaquent aux causes de l'appauvrissement de la population. Nous sommes un organisme régional de défense collective des droits.

Le sous financement de l'organisme provoque de graves problèmes et nous empêchent d'accomplir notre mission comme il se devrait.

Nous ne sommes que 2 intervenants à 28 heures semaine alors qu'il faudrait être au moins 3 et le pire est que l'un de nous sera mis à pied au début mars 2011 par manque d'argent. Le SACAIS nous donne 41 615 \$ alors que le montant global nécessaire à la mission d'un regroupement régional est de 188 262 \$. Nous sommes loin de la coupe aux lèvres.

Ce manque à gagner nous prive du personnel nécessaire pour développer des activités de sensibilisation et d'éducation populaire. Nous devons couper dans nos représentations dans les différents lieux de concertation. Nous ne pouvons offrir des conditions de travail décentes ni de stabilité à nos permanents.

Pour faire avancer le travail dans la lutte à la pauvreté, il nous faut un financement adéquat qui nous permette de vraiment s'atteler à la tâche et non pas courir continuellement après les subventions.

Donc, nous demandons aux député(e)s du Québec de faire des pressions auprès du gouvernement pour qu'il réajuste les montants versés à notre organisme pour que nous puissions accomplir notre mission.

Line Marcoux
coordonnatrice



secrétariat :
1691 Boul. Pie IX, local 405
Montréal (Québec), H1V 2C3
Tél. : (514) 524-2226
Télec. : (514) 524-7610
Courriel : masse@lemasse.org

À l'attention des députés et des médias,

Le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE), un regroupement national voué à la défense des droits des chômeurs et chômeuses situé à Montréal, souhaite attirer votre attention sur une problématique récurrente vécue par les organismes de défense collective des droits, soit le sous-financement chronique de nos organisations.

En tant que regroupement national, le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi ne bénéficie que d'un maigre 42 630 \$ annuellement pour réaliser l'étendue de sa mission. On parle ici d'un manque à gagner de l'ordre 289 597\$ en fonction d'un budget type d'un regroupement national en défense collective des droits.

Pour le MASSE, cette situation budgétaire implique une foule de conséquences dramatiques en voici quelques exemples :

Une des particularités d'un regroupement national est le fait qu'il couvre un large territoire ce qui occasionne beaucoup de frais de déplacement. Toutefois, avec notre situation budgétaire, nous nous voyons dans l'obligation de faire des choix regrettables puisque nous ne sommes pas en mesure de défrayer ces coûts. Conséquemment, la vie associative s'en trouve profondément affectée. Par exemple, nous avons dû réduire le nombre d'assemblées générales que nous tenons par année et nous sommes contraints à tenir certaines d'entre elles de façon virtuelle, ce qui est beaucoup moins efficace au niveau de la vie démocratique, de la cohésion du mouvement et de la participation.

Les conséquences sont également dramatiques au niveau des ressources humaines. Au MASSE, il n'y a qu'une seule employée qui doit remplir à elle seule la totalité des tâches allant de la gestion administrative à la représentation, la recherche, les communications, etc. Cette charge de travail est beaucoup trop lourde pour reposer sur les épaules d'une seule personne. De plus, les conditions de travail sont très minimales. L'octroi d'avantages sociaux tels que des assurances collectives ou un régime de retraite est tout simplement impensable puisque trop coûteux. Sans parler du salaire non concurrentiel, pour ne pas dire dérisoire. Ces conditions de travail font en sorte que notre organisation se trouve confrontée au problème du changement régulier de la coordination. Le MASSE a de la difficulté à conserver ses employés au-delà de deux ans.

Le sous-financement du MASSE est si criant qu'il nuit à la mission du regroupement. En effet, l'une des fonctions importantes d'un regroupement national en défense collective

des droits consiste en la production de matériel d'éducation populaire. Pour notre part, nous avons pour projet de produire des brochures d'éducation populaire sur différentes thématiques liées à notre mission mais malheureusement, nous ne sommes pas en mesure d'assumer les coûts d'impression de ces dernières. Un regroupement national doit également être en mesure de fournir du soutien à ses membres. Dernièrement, le MASSE a du refuser d'aller aider un groupe membre en difficulté, faute de moyens. La mobilisation est également difficile compte tenu qu'elle implique des frais de déplacement que le regroupement – tout comme ses groupes membres – ne peut se permettre. Ainsi, nous nous voyons dans l'obligation de s'orienter davantage vers des actions locales dispersées que nationales.

Bref, à la lumière de ces faits, il est impératif qu'un rehaussement du financement des groupes en défense collective des droits s'opère. C'est pourquoi nous portons cette problématique à votre attention.

Marie-Hélène Arruda
Coordonnatrice du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE)



Chicoutimi le 14 décembre 2010

À l'attention des députés et des médias,

L.A.S.T.U.S.E. du Saguenay (Lieux d'Actions et de Services Travaillant dans l'Unité avec les Sans Emploi) est un organisme de défense des droits des sans emplois, d'entraide et de lutte à la pauvreté couvrant la sous région du Saguenay. Nous nous adressons aux personnes assistées sociales, aux prestataires de l'assurance emploi, de la CSST, de la SAAQ, de l'IVAC, travailleurs et travailleuses précaires, de l'aide financière aux études et la lutte à la pauvreté. Nous souhaitons attirer votre attention sur une problématique récurrente, soit le sous-financement chronique, puisque le SACAIS refuse de respecter ses propres critères.

En tant que multi-problématique couvrant un immense territoire, LASTUSE ne peut compter que sur un maigre 45 675\$ annuellement pour réaliser l'étendue de sa mission. On parle ici, minimalement, d'un manque à gagner de l'ordre 92 753\$ en fonction d'un budget type d'un organisme de base en défense collective des droits.

Pour nous, cela implique une foule de conséquences dramatiques en voici quelques exemples : LASTUSE couvre un large territoire (44 137,43 km²) ce qui occasionne beaucoup de frais de déplacement. Cela a impliqué que nous avons dû cesser nos déplacements dans les municipalités rurales là où les taux de chômage est des plus élevés.

Nous avons dû réduire les frais de militance ce qui affecte au niveau de la vie démocratique, de la cohésion du groupe et de la participation.

Il n'y a qu'un seul employé qui doit remplir à lui seul la totalité des tâches allant de la gestion administrative, à la représentation, la recherche, les communications, la formation, la représentation légale, la mobilisation, etc. Cela exclus les autres tâches connexes!!!

Nous avons dû réduire les sessions d'information et d'éducation populaire. Ce qui est le cœur de notre organisme et qui soutient nos autres actions.

Enfin, cette précarité nous oblige à fermer nos portes 3 mois par année ce qui signifie que notre mission ne peut se réaliser pleinement et qu'au plan individuel c'est plus de 200 personnes qui ne peuvent être aidées.

Bref, à la lumière de ces faits, il est impératif qu'un rehaussement du financement des groupes en défense collective des droits s'opère. C'est pourquoi nous portons cette problématique à votre attention.

Sylvain Bergeron, Coordonnateur L.A.S.T.U.S.E. du Saguenay
Téléphone : (418) 543-3569
Cell : (418) 820-5747

Texte destiné au livre noir de la défense collective des droits

Cher-ère-s député-e-s provinciaux-ales, le texte qui suit se révèle être un cri du cœur de la part d'un organisme sous-financé depuis sa création, l'Association des locataires de Villera. L'Association des locataires de Villera œuvre dans le quartier Villera depuis maintenant 33 ans et se voue à un meilleur contrôle du marché privé de l'habitation, à la promotion du logement social et à la lutte à la pauvreté par une amélioration des conditions de vie des locataires. C'est un travail quotidien que l'association fait pour informer les locataires de leurs droits et recours en lien avec leur situation de logement. Nous sommes confrontées fréquemment à des gens qui ne connaissent pas leurs droits ou qui ignorent comment les défendre. L'association combat donc cela en offrant l'accueil aux locataires et en donnant des ateliers d'éducation populaire. À ces activités s'ajoutent entre autres les luttes menées pour un meilleur contrôle du marché privé et des logements sociaux qui répondent aux besoins des locataires du quartier.

Dans le contexte actuel, avec 63 983\$ de financement annuel pour la mission de base de l'organisme de la part du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, nous ne sommes que deux salarié-e-s à temps complet et il est pratiquement impossible de bien répondre à notre mission. Nous n'avons jamais le temps de s'arrêter et les dossiers ne cessent de s'accumuler. Dans les faits, il faut fréquemment mettre de côté certaines tâches même si elles sont importantes. C'est ainsi que nous ne pouvons répondre pleinement aux demandes que nous recevons et à notre mission. Par exemple, nous arrivons à peine à faire deux périodes d'accueil aux locataires par semaine alors que nous voyons que les besoins seraient répondus convenablement et dans un délai raisonnable avec trois périodes par semaine. Ainsi, des locataires doivent attendre parfois plus d'une heure pour avoir de l'information ou reçoivent un retour d'appel plus d'une semaine plus tard. Aussi, pour mener les luttes dans le quartier qui sont essentielles, il faudrait investir de façon plus soutenue notre base militante et animer adéquatement la vie associative de l'association, entre autres en organisant un comité de mobilisation par mois. Nous remarquons aussi que nous ne sommes pas en mesure présentement de nous impliquer pleinement dans nos regroupements locaux, régionaux et nationaux. En fait, nous ne sommes jamais en mesure de nous impliquer sur les différents comités de travail, alors que cela serait stimulant et aidant pour nos regroupements.

Bref, pour avoir la possibilité de répondre pleinement à notre mandat, il faudrait y consacrer beaucoup plus de temps et donc être au moins trois sinon quatre salarié-e-s à temps complet. Le barème plancher établi par le regroupement québécois de l'action communautaire autonome pour un groupe de base, qui est de 138 262\$ pour l'année 2010, permettrait à l'Association des locataires de Villera de répondre véritablement aux besoins du quartier Villera en ce qui a trait au logement.

Association des locataires de Villera



Monsieur Gilles Robert, Député de Prévost.

Le Carrefour d'Actions Populaires de Saint-Jérôme est un organisme communautaire dont la mission est d'aider les personnes qui vivent des situations de pauvreté, d'isolement et d'injustice au niveau **des lois du logement et de l'aide sociale**. Nous réalisons notre mission par la formation et l'éducation à tous les niveaux. Notre organisme a plus de vingt ans d'existence et nous avons dû nous adapter aux changements de notre société pour tenir compte des besoins de plus en plus criants des personnes à faibles revenus que nous voulons aider. Le CAP est un organisme communautaire qui se consacre principalement à la défense collective des droits.

Nous avons acquis la reconnaissance de notre milieu de sorte qu'il y a de plus en plus de personnes et d'organismes qui sollicitent notre aide. Cela a pour effet de nous confronter à un grave manque de ressources humaines pour répondre aux appels à l'aide des personnes et de certains organismes qui s'adressent à nous. Nous recevons aussi des personnes qui vivent des situations dramatiques directement en lien avec leur situation de pauvreté et d'isolement et à la complexité des démarches qu'elles doivent faire en regard des lois sur le logement et l'aide sociale afin de solutionner leurs difficultés.

Actuellement, nous ne pouvons pas nous permettre d'embaucher plus de deux employées à qui nous ne pouvons même pas offrir un temps complet de 35 heures semaine ni de conditions de travail que l'on retrouve habituellement dans d'autres secteurs d'activités économiques. La masse salariale est plafonnée, les ajustements de salaires sont minimes ou inexistant parce que nous devons assumer des frais fixes tels le loyer, l'électricité, le chauffage, les ressources matérielles et autres dépenses qui augmentent sans cesse sans que pour autant nos revenus le soient.

La vitalité de notre organisme est maintenue grâce à l'apport de nos membres bénévoles. Cependant cela est insuffisant pour assurer sa pérennité et nous maintient dans une situation de vulnérabilité sachant bien que les défis et les enjeux reliés au bénévolat sont largement connus. Cela met en évidence l'importance et la nécessité d'avoir des

personnes rémunérées pour assurer notre mission, représenter à l'occasion des personnes mal prises, faire fonctionner notre organisme et répondre aux exigences administratives. Travailler dans le milieu communautaire auprès de nos citoyens les plus fragiles exige que les personnes qui assument de telles responsabilités soient traitées équitablement considérant la valeur et l'importance des services qu'elles rendent à la société.

Nous comptons sur votre aide pour recevoir la subvention au montant de **138,428\$** prévue pour un groupe de base comme le nôtre. Cela nous permettrait de poursuivre notre mission, d'assurer le rayonnement que nous avons dans notre milieu et auprès d'autres organisations communautaires, d'assurer la pérennité de notre organisme sans avoir au-dessus de nos têtes l'épée de Damoclès que représente pour nous un sous-financement chronique qui nous maintient continuellement sous la menace d'un rétrécissement de nos activités ou de fermeture faute de moyens ajustés aux exigences de notre mission.

Nous recevons actuellement **77 705\$** par année comme financement à la mission du gouvernement québécois. Cela signifie que nous avons un manque à gagner de **60,723\$** selon le barème plancher établi pour un groupe de base par le RQ-ACA.

Myriam Raymond , coordonnatrice
Carrefour d' Actions Populaires
Saint-Jérôme CP426 (Québec)
J7Z 5V2

L'Association pour la défense des droits sociaux de Kamouraska (ADDS-K) est un organisme communautaire qui vient en aide et défend les droits des personnes assistées sociales, tout particulièrement les 18-30 ans, pour leur permettre de prendre une part active au développement socio-économique de leur région. L'association est reconnue pour son travail dans le secteur, et siège sur diverses tables de concertation régionales, Participe également à La Journée des Intervenants-terrain du Kamouraska .Un moment privilégié pour échanger et se réseauter afin d'offrir de la référence, des services et des programmes de qualité à notre population conjointement avec divers organismes dont la Commission scolaire, le CLE, le CLSC, etc.

L'ADDS-K travaille en collaboration avec ces derniers pour prévenir le décrochage scolaire, et reçoit les personnes référées par des organismes partenaires tels que le Centre de femmes (problématiques de violence conjugale, appauvrissement suite à un divorce, monoparentalité). Cependant, depuis quelques années, nous recevons aussi des personnes référées par le CLE et le CLSC, qui se délestent d'une partie de leurs responsabilités en faisant appel à nos maigres ressources.

En plus de ses tâches d'accompagnement, de représentation, de réponse aux demandes individuelles d'information et de soutien, l'ADDS-K rejoint un vaste éventail de personnes grâce à des ateliers d'expression créative, des cafés-rencontres, des ateliers pertinents, des groupes de soutien, des soirées d'information et des activités de sensibilisation. Par exemple, nos activités destinées au groupe de santé mentale regroupent près de 20 personnes par mois.

Malheureusement notre succès est précaire.

Notre local minuscule –**un véritable coqueron**- ne permet pas d'établir un milieu de vie où les contacts, la création de réseaux d'entraide et la mobilisation seraient favorisés. Il est impossible d'y maintenir une équipe de travail, et par conséquent le soutien bénévole se trouve instable. Par ailleurs, notre confinement nous oblige à des dépenses de transport et de location de salles pour les rencontres de groupe et réunions d'équipe. Un projet de déménagement (conjointement avec un organisme proche collaborateur) donnerait l'accès à des locaux adaptés permettant une réelle vie associative, et redynamiserait notre milieu de travail.

Ce projet se trouve évidemment dépendant d'un financement adéquat. Celui-ci fait pourtant défaut. Notre **permanence se trouve réduite à 25h semaine** –des heures insuffisantes pour répondre aux besoins engendrés ne serait-ce que par les personnes référées par le CLE et le CLSC. Comment pourrions-nous assurer complètement notre mission de base ? Notre organisme se voit forcé de s'absenter d'importantes rencontres et comités de travail puisque les conflits d'horaires sont nombreux. Notre permanence (une salariée !) est condamnée à mener tous ces dossiers de front et craque sous la pression, malgré que la complexité croissante des dossiers de plaintes (recherche et documentation) et l'importance que nous souhaitons accorder à une population déjà fragilisée exige pourtant toute notre attention. L'embauche d'**au moins** un-e intervenant-e supplémentaire est prioritaire, mais avec nos ressources financières c'est sans espoir.

Nous demandons une plus grande reconnaissance et un meilleur financement des organismes en défense collective des droits. Notre manque à gagner est de 104 428\$.

ADDS-Kamouraska



Association des groupes d'éducation populaire autonome, Centre-du-Québec
40, rue Alice, Victoriaville (Québec) G6P 3H4
Téléphone : 819-795-4441
Courriel : agepa@videotron.ca

Victoriaville, le 11 octobre, 2011

Mesdames et messieurs les députés du Québec,

Au nom de l'Association des groupes d'éducation populaire autonome Centre-du-Québec (AGÉPA), regroupement régional en **défense collective des droits**, nous souhaitons porter à votre connaissance le sous financement récurrent auquel notre organisme est confiné depuis sa fondation en 1987.

Cette situation précaire a de nombreuses répercussions, notamment au niveau des conditions de travail puisque les sommes qui nous sont versées en soutien à la mission ne sont même pas suffisantes pour nous permettre d'avoir deux salariés à temps complet. Devant l'ampleur des tâches à accomplir pour remplir à bien la mission de l'organisme, les employés de l'AGÉPA sont confrontés au risque de vivre de l'épuisement professionnel. Comment peut-on affirmer soutenir adéquatement la mission d'un organisme si l'aide accordée ne lui permet même pas d'engager suffisamment de personnel pour faire le travail exigé!?

De plus, les dépenses de loyer, d'électricité, de télécommunication et d'assurances augmentent d'année en année alors que nos revenus plafonnent. Pour parvenir à compenser l'augmentation de ce type de dépenses, ce sont les heures de travail des employés et les dépenses d'activités qui devront être coupées ce qui aura un impact majeur sur les services offerts à nos membres.

L'AGÉPA est une ressource incontournable au Centre-du-Québec dans de nombreux dossiers tels que la lutte contre la pauvreté, la démocratie et la défense de droits, et nous ne possédons même pas de centre de documentation; c'est vous dire dans quelle misère nous travaillons. Nous outillons nos membres au mieux de nos capacités, mais nous devrions nous-même être mieux outillés en frais de documents de référence.

Le choix des sessions de formation offertes à nos membres est également influencé par le manque de ressources financières. En effet, bien que la sélection se fasse en fonction de leur pertinence, l'AGÉPA doit privilégier les formations offertes gratuitement ou à faibles coûts. Des ateliers et des conférences, pourtant très pertinents, ne peuvent être offerts en raison de leur prix élevé.

La vie associative de notre regroupement est également affectée par le sous financement. Dans le cadre de notre mission, les nombreuses tâches dévolues à un regroupement régional ne nous permettent pas d'informer et de recruter de nouveaux membres. Nos

services pourraient pourtant être d'un très grand soutien pour de nombreux organismes centriquois et la présence de nouveaux membres dynamiserait notre vie associative.

Face à cette situation intenable, nous vous demandons d'être les porte-parole pour un meilleur financement des groupes de défense collective des droits qui sont une nécessité dans un Québec qui a soif de justice sociale. C'est avec une maigre subvention de 56 507\$ provenant du SACAIS que nous travaillons sur plusieurs dossiers afin d'améliorer le sort de nos concitoyenNEs tout comme vous le faites à votre manière. Le gouvernement souhaite se doter d'une société juste mais il néglige de bien soutenir les organismes en défense collective des droits. Le manque à gagner afin de consolider notre financement en fonction des barèmes plancher du Réseau québécois d'action communautaire autonome (RQ-ACA) est de 131 755\$.

Christine Letendre
Coordonnatrice
AGEPA Centre-du-Québec



Sherbrooke, le lundi 13 décembre 2010.

Aux députéEs provinciaux,

Solidarité populaire Estrie (SPE) est un regroupement régional multisectoriel qui travaille à défense et à la promotion de la justice sociale sur tout le territoire de l'Estrie. Les membres de notre regroupement proviennent des milieux syndical, féministe, religieux, communautaire, étudiant, environnemental et de la solidarité internationale.

En tant que regroupement régional, SPE a pour mission d'informer, de sensibiliser et de former ses membres et la population de l'Estrie aux différents enjeux liés à la justice sociale et à la défense collective des droits, de tisser des liens de solidarité entre les différents secteurs et d'intervenir sur le plan régional pour l'atteinte d'un plus grande justice sociale par la défense collective des droits autant au niveau local et régional, provincial, canadien qu'au niveau international.

Malheureusement, le sous financement dont souffre notre organisation limite notre capacité d'intervention et la réalisation de notre mission. En effet, avec un budget annuel de 45 675 \$, il est impossible pour SPE de réaliser son mandat de façon satisfaisante et de travailler sur l'ensemble des enjeux liés à sa mission.

Pour mener à bien sa mission et répondre aux besoins de ses membres, SPE devrait bénéficier d'un budget qui lui permette de maintenir deux personnes à temps plein (35h/sem.) durant toute l'année, d'acquérir des locaux plus grands et plus accessibles, du matériel informatique adéquat et plus performant pour la production des documents, du matériel et de l'équipement de bureau qui ne tombe pas en ruine, et ce, c'est sans parler de tous les enjeux qui ne font pas l'objet de notre attention faute de ressources financières et humaines.

Actuellement, SPE ne peut garantir de maintenir en emploi toute l'année (52 semaines) l'unique employée (coordonnatrice) qui doit réaliser l'ensemble des tâches pour la réalisation du plan d'action. Cela a pour résultat que la personne à la coordination doit effectuer de nombreuses heures supplémentaires pour s'assurer de la réalisation des activités, sans que ces heures puissent être reprises ou même remboursées, que l'épuisement professionnel mine sa santé et que les conditions de travail sont tellement exigeantes qu'il est impossible d'espérer une relève dans ces conditions.

De plus, comment un regroupement régional peut-il remplir son mandat avec un budget aussi mince alors que l'organisme doit organiser des activités de sensibilisation, de formation et de mobilisation qui répondent aux besoins de 45 groupes membres et d'une population régionale. Notre organisation devrait normalement pouvoir offrir de la formation continue son personnel, disposer des outils nécessaires à la réalisation des

différentes tâches (production de documents et autres) et disposer de budgets adéquats pour la réalisation des activités, ce qui n'est pas le cas présentement. Le budget actuel couvre à peine le loyer et le poste des salaires.

Le manque à gagner est énorme et fait en sorte que notre regroupement ne peut intervenir adéquatement sur l'ensemble des enjeux. Selon le barème du RQ-ACA, le budget annuel d'un regroupement régional devrait se situer à 188 262 \$, alors que le montant que reçoit Solidarité populaire Estrie du SACAIS s'élève seulement à 45 675 \$, le manque à gagner est donc de 142 587 \$ par année. Cela illustre bien l'histoire d'horreur de notre situation financière.

Suzanne Thériault, pour le comité de coordination
Solidarité populaire Estrie

Sherbrooke, le lundi 13 décembre 2010.

Aux députéEs provinciaux,
À tous les médias,

L'Association des locataires de Sherbrooke est un organisme de défense de droits travaillant à informer et supporter les locataires concernant la problématique du logement. De plus, l'organisme travaille à la promotion et au développement du logement social.

L'Association des locataires de Sherbrooke, malgré son appellation de groupe local, dessert les ménages locataires de Mégantic à Granby, puisqu'il n'existe aucun groupe logement dans ces villes. La pauvreté des ménages locataires et l'augmentation du coût des logements ont entraîné une augmentation de la demande de 33 % au cours des quatre dernières années. L'inaccessibilité au logement sur le marché privé a également exigé un travail plus accru à la promotion et au développement du logement social.

Malgré l'augmentation de la tâche, le nombre de salariés s'est maintenu, entraînant ainsi une augmentation du nombre d'heures supplémentaires (dépassant largement le 35h/sem.) non rémunérés et impossible à reprendre dû à l'accumulation des ces heures et du manque de personnel.

De plus, notre parc de logements est vieillissant et mal entretenu, ce qui a pour conséquence l'augmentation du nombre de sinistres causés par le feu ou d'autres éléments majeurs, exigeant une relocalisation d'urgence des ménages locataires sinistrés vers d'autres logements. Encore une fois, ce travail, comme il peut survenir à tout moment, exige des heures supplémentaires de la part du personnel que l'organisme ne pourra rémunérer.

L'Association des locataires est reconnue comme expert tant par le milieu politique, institutionnel que communautaire, ce qui implique qu'elle est invitée à siéger à différentes tables de concertation ou à participer à l'élaboration de documents.

Il est évident que le peu de revenu consentit à la fois pour la défense de droits et sa vie démocratique ne peut suffire et l'organisme sera dans l'obligation de couper soit dans les services offerts ou dans sa vie démocratique. Malgré une bonne volonté des employés et des bénévoles, il est impossible de maintenir ce rythme plus longtemps.

L'Association des locataires de Sherbrooke demande au SACAIS une augmentation de son soutien financier à la hauteur de 138 428 \$ par année afin de pouvoir répondre adéquatement aux besoins des ménages locataires, à sa vie démocratique et au respect des travailleuses et travailleurs. C'est un manque à gagner de 92 753 \$ par rapport à la situation actuelle de l'organisme.

L'Association des locataires de Sherbrooke, depuis deux ans, fait des efforts pour augmenter ses revenus, mais malgré la bonne volonté et la popularité de l'organisme, il est extrêmement difficile de convaincre les mieux nantis d'appuyer un organisme comme le nôtre. C'est pourquoi que nous n'avons pas le choix de se tourner vers le gouvernement par l'entremise de son programme (SACAIS) pour augmenter ses revenus afin d'assurer le droit au logement à tous et à tous.

Normand Couture, pour le Conseil d'administration
Association des locataires de Sherbrooke

Québec, le 10 décembre 2010

Madame Julie Boulet
Ministre de l'emploi et de la solidarité sociale
Députée de Laviolette
ministre@mess.gouv.qc.ca

Madame,

Notre organisme, le Comité logement d'aide aux locataires, rejoint annuellement plus de 3,000 ménages dans l'arrondissement Sainte-Foy/Sillery/Cap-Rouge pour les informer de leurs droits et les outiller afin qu'ils puissent se prendre en main. Nous faisons émerger des projets de logement social dans le but de permettre à ces gens de lutter contre la pauvreté.

Souvent les ménages nous interpellent lorsqu'ils se retrouvent dans une situation de mal-logé ou de sans-logis. Nous les soutenons et leur offrons des ateliers d'information afin qu'ils brisent dans un premier leur isolement face à leur problématique. En général, ces mêmes personnes nous remercient pour l'aide que nous leur avons procurée.

Nous sommes un service de première ligne et avons divers comités avec nos membres et nous n'avons qu'une seule permanente à temps plein et une contractuelle à 4 heures semaine. Cela ne suffit pas pour répondre à tous les appels et les visites lors des portes-ouvertes.

Le CLAL pourrait faire beaucoup mieux si seulement il avait un financement adéquat pour répondre davantage à la population. Quand on sait que le barème pour un groupe de base comme le nôtre devrait être de l'ordre de 138,428\$ on est infiniment en dessous de cela! Nous ne recevons que 30,000\$ par année par le SACAIS.

En espérant que la situation va s'améliorer, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Cheryl Ann Dagenais, coordonnatrice

À quand un réel financement des groupes de défense collective des droits ?

À tous les députés et toutes les députées du Québec,

Pour le Regroupement des femmes sans emploi du Nord de Québec (R♀SE du Nord) le manque de financement se fait sentir ! Depuis avril dernier, nous avons dû mettre un terme au poste « mobilisation/diffusion » qui avait pour rôle de travailler à faire connaître l'organisme aux femmes sans emploi et aux autres organismes de la région de Québec et à recruter de nouvelles femmes pour s'y impliquer. Un grand drame pour l'ensemble des militantes présentes puisque nous avons dû couper de nombreuses activités de diffusion dans notre calendrier par manque de temps.

Résultat : nous recevons de moins en moins d'appels concernant les questions sur les droits des femmes à l'aide sociale, il est de plus en plus difficile de se faire connaître, d'aller recruter des femmes sur le terrain. De plus, même si nous ne faisons que de la mobilisation nous serions restreintes dans le nombre de femmes que nous pouvons impliquer dans l'organisme. En effet, comme nous travaillons avec des femmes en situation de pauvreté, nous avons une politique de remboursement des transports, des garderies et une politique d'épicerie pour que l'implication ne coûte rien. Sans ces dépenses nécessaires, l'implication des femmes devient impossible, mais notre budget pourrait nous restreindre si beaucoup plus de femmes venaient qu'à s'impliquer pour le moment. De plus, une surcharge de travail se fait sentir dans l'ensemble de l'équipe, que ce soit pour les salariées qui pallient au poste manquant ou pour les militantes qui doivent s'impliquer plus pour la transformation de notre société.

Nous avons actuellement un financement de 96 559\$ par année, ce qui nous permet d'avoir une base fonctionnelle et tout de même solide. Par contre, nous aurions besoin d'un financement annuel d'un minimum de 138 428\$ pour pouvoir aller plus loin dans la défense collective des droits des femmes sans emploi. Sans la mobilisation des femmes et la diffusion de nos informations, il nous sera impossible d'atteindre le projet de société que nous nous sommes données.

Sherbrooke, le 10 décembre 2010

Sujet : Campagne «Livres noirs défense collective des droits» pour une plus grande reconnaissance et un meilleur financement des organismes en défense collective des droits.

Nous sommes un organisme en défense collective des droits en Estrie. Les impacts du sous-financement se séparent en deux volets et une préoccupation à l'interne :

Volet local :

- Pouvoir organiser des formations et activités d'éducation populaire avec des conférenciers spécialisés qui demandent à être rémunérés. Des demandes nous ont été faites pour des conférences sur les médecines douces, plantes médicinales mais faute d'argent, il n'y a pas eu de suites.
- Pouvoir augmenter le budget et la fréquence de nos rencontres «Café-Info», activité d'éducation populaire où nous nous réunissons pour chercher ensemble des solutions aux problèmes que vivent les personnes avec un handicap visuel et les différentes démarches pour les mettre en application. Mettre ces activités sur une base annuelle afin de contrer l'isolement de nos membres.
- Pouvoir faire des visites à domicile, au besoin, principalement pour les personnes âgées. Souvent les personnes âgées n'ont plus l'énergie pour se déplacer dans nos locaux et, le fait de les rencontrer chez-eux, leur permet de rester en contact avec tout ce qui se fait dans le monde de la déficience visuelle. Pour les nouveaux membres, ces visites les rassurent et ils retrouvent le goût de socialiser.
- Avoir la possibilité de défrayer les coûts de déplacement de nos bénévoles qui sont souvent des personnes défavorisées afin que l'argent ne soit plus un frein à leur implication auprès de notre organisme.
- Pouvoir travailler sur la participation sociale de nos membres afin de les aider à vivre avec leur limitation visuelle au quotidien, en leur démontrant que la vie continue après un diagnostic de perte de vision même si elle sera grandement différente.
- Pouvoir démarrer un «Café-Internet» dans nos locaux, pour nos membres, afin qu'ils puissent développer une autonomie informatique en sachant qu'il est possible pour eux d'obtenir le soutien désiré. Pour répondre à cette demande de plus en plus croissante, il faut faire l'achat d'ordinateurs munis de grossissement de caractères et/ou de synthèse vocale. Pour le moment, il n'y a aucune ressource qui offre ce service en région. Ça devient urgent car certains ministères ont décidé de charger des tarifs différents (surtout moins cher) si les demandes sont faites par internet.

Volet régional :

- Pouvoir financer des projets ou activités en région afin de fournir les mêmes services à tous nos membres.
- Faciliter la présence d'un membre qui habite en région sur notre Conseil d'Administration et couvrir ses dépenses de déplacement.

- Pouvoir défrayer les coûts de transport des membres qui habitent à l'extérieur de Sherbrooke et qui désirent participer à nos activités d'éducation populaire.
- Pouvoir donner aux membres de l'extérieur la possibilité de rencontrer une personne de la permanence.
- Pouvoir de façon sporadique faire nos réunions du Conseil d'Administration à l'extérieur de Sherbrooke.

À l'interne :

- Pouvoir augmenter les heures de présences de la permanence. Pour le moment nous avons deux employés avec des forces différentes à raison de 18 heures/semaine pour la coordonnatrice et 12 heures/semaine pour l'assistante à la coordination.
- Pouvoir ajuster les salaires et les avantages sociaux et ainsi se rapprocher de ce qui est offert dans les autres organismes communautaires de la région
- Pouvoir disposer d'un budget pour reconnaître le travail de nos bénévoles. Présentement, nous avons plusieurs bénévoles dont deux qui sont toujours présentes à toutes nos journées Café-Info. Une soirée « reconnaissance des bénévoles » seraient une façon de leur démontrer toute notre appréciation.
- Pouvoir avoir un budget approprié pour la promotion et la sensibilisation.
- Pouvoir maximiser nos démarches auprès des institutions concernées afin d'uniformiser les terminaux de points de vente, rendre accessible la vidéodescription, sensibiliser les municipalités sur les dangers du virage à droite sur feu rouge, l'installation de feux sonores aux endroits stratégiques et promouvoir les droits des personnes handicapées visuelles.

C'est pourquoi, nous considérons que le montant de 138,428.\$ serait un minimum pour nous aider à consolider notre mission.

Agissez au nom des citoyens et des citoyennes!

Le Regroupement des assistées sociales et assistés sociaux du Témiscouata existe depuis 30 ans. Ce groupe rassemble les personnes assistées sociales et à faible revenu. Il couvre un grand territoire soit 19 municipalités et près de (40%) 9 000 personnes vivent d'un maigre revenu.

Notre mission est basée sur une action de transformation sociale qui tente de comprendre et résoudre les problèmes sociaux dans leur contexte social, politique, culturel et économique. Basé sur les principes d'égalité plutôt qu'inégalité et intérêts collectifs plutôt qu'individuels. Pour y arriver il y a divers volets :

Vie démocratique – Vie associative – Administration – Financement – Éducation – Information – Action politique non-partisane – Mobilisation – Représentation – Accueil – Comptoir d'articles usagés.

Pour soutenir notre organisme nous recevons 30 000 \$ du SCAIS pour combler 9 volets sur 11. Les conditions sont très difficiles, nous n'avons pas la capacité financière pour répondre convenablement aux situations de crise qui se présentent. Les coupures dans le réseau de la santé et dans les centres locaux d'emploi créent encore plus de demande de toutes sortes. Le personnel qu'il soit militant, bénévole ou salarié est débordé. Le financement est une préoccupation constante dans le cheminement quotidien et le traitement des affaires courantes de l'organisme. Les tâches liées à la recherche de fonds pour subvenir aux besoins de la communauté sont peu considérées et pourtant elles sont un aspect essentiel à l'existence du regroupement.

Nous sommes en recherche de financement constamment ce qui fractionne le temps accordé à notre mission. Nous devons aménager nos horaires entrecoupés de période de chômage pour tous. Les conditions de travail sont au minimum. Nous n'avons pas la possibilité de développer des activités, à peine suffisons-nous à les maintenir. Notre présence est essentielle mais le manque de constance dans tous les volets de l'organisme est un élément démobilisant.

L'État a le devoir de nous financer à la juste mesure des besoins et surtout ne pas nous mettre à la merci du privé par la philanthropie. À court terme cette option fera mourir les groupes qui oeuvrent en défense collective des droits.

Le monde ordinaire est une source de richesse qui contribue plus qu'on ne le croit. Soyez conscient que les groupes en défense collective des droits, comme le nôtre, abordent les causes sociales par le biais de l'éducation, la mobilisation et l'action transformante de façon non-violente. La population actuellement peut importe son allégeance en a marre des politiques de crève la faim. Le système actuel crée des exclus de la société et leurs cris se vivent dans nos organisations. Notre présence sur le terrain permet aux personnes de ne pas sombrer du côté obscur de la vie. Le sous-financement n'a rien de rassurant. On peut être créatif, certes, mais si les obstacles sont infranchissables, nos limites s'épuisent rapidement. Notre manque à gagner est de **108 428 \$**.

Soyez conscient que si l'action citoyenne ne se manifeste pas par nos organisations elles s'exprimera quand même d'une manière ou d'une autre, mais sûrement pas de façon aussi réfléchie, organisée et non-violente. La balle est dans votre camp cher gouvernement, nous vous aidons à gouverner alors aidez-nous en nous finançant adéquatement. Un terrain d'entente est dorénavant nécessaire et urgent.

Agissez ! Il est encore temps !

Fanny Pilon, coordonnatrice du RASST



Aux députés provinciaux

En tant que regroupement régional d'organismes communautaires autonomes sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, nous pouvons en parler du sous-financement, on le vit au quotidien dans l'organisme et par nos membres aussi.

Notre rôle est de défendre collectivement les droits et promouvoir les intérêts des personnes handicapées. Pour le faire, nous sommes 1 employé et une demi, pour contacter, discuter, rédiger, analyser, évaluer, recommander et finalement se déplacer vers nos membres pour rediscuter, réévaluer, corriger et faire les représentations nécessaires pour améliorer la qualité de vie des personnes handicapées. Et ce, de l'annonce du diagnostic, souvent dans la petite enfance, jusqu'à la retraite, pour les chanceux. 32 associations locales sont membres et éparpillées sur un territoire de 65 000 KM², 2 fois grand comme la Belgique.

Obligatoirement, le sous-financement nous force à limiter nos dépenses, qui automatiquement se reflétera sur la quantité des interventions et la qualité de leurs impacts.

On limite nos déplacements, notre promotion, rendant difficile la réelle éducation populaire auprès de nos membres.

Les avancées technologiques et informatiques, me direz-vous ?!?! On peut-tu s'entendre sur le fait que, des positions régionales se prennent à force de discussions et que les discussions c'est face-à-face qu'il faut les faire !

Faites des levées de fonds alors ?!?! Difficile quand on ne nous permet pas d'avoir accès à un numéro d'organisme de charité. On souhaite tous avoir des reçus de dons à annexer à notre rapport d'impôt en fin d'année, n'est-ce pas !

Les fondations ! On tient aussi à notre autonomie.

La permanence devra en faire plus, innover. J'sus pu capable ! Vous voulez me rendre malade ou quoi ? Ça va profiter à qui ???

Notre financement annuel est de 65 869 \$. Si on calcul vite fait, nous recevons le 1/3 de la somme prévue pour un regroupement régional ! Un léger manque à gagner de 122 393 \$! Du stress, on en vit tous les jours, et ce n'est pas par choix ! Vous trouvez ça normal, vous !

Nathalie Rodrigue, Directrice générale



Besoins réels 2010-2011 : 190 846\$ **Un gouffre de 84 653\$**

La table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière **regroupe 34 associations. Notre rôle est de voir à l'amélioration de la qualité de vie et à l'intégration sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles.**

Un rehaussement significatif de notre financement permettrait enfin d'accomplir notre mission de promotion des intérêts et de défense collective des droits.

De grands défis sont encore et toujours à relever, particulièrement dans le contexte actuel de la mise en œuvre de la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome et de la restructuration du réseau de la santé et des services sociaux.

Du même coup, il est aussi impératif qu'essentiel de rappeler que nous sommes une petite équipe qui s'essouffle considérablement compte tenu de l'ampleur des travaux que nous devons mener de front. De surcroît, le budget récurrent dont nous disposons n'a permis aucune augmentation salariale depuis plusieurs années et l'indexation au coût de la vie n'a pas été possible ce qui cause, vous le conviendrez, préjudice tant aux employés qu'à l'organisme.

Pour conclure, nous ne pouvons passer sous silence l'importance de la promotion des intérêts et de la défense collective des droits des personnes handicapées, familles et proches puisque, dans le contexte social actuel, les enjeux sont majeurs et les pertes d'acquis imminentes.

Souhaitant que l'emphase placée sur la nécessité d'appuyer financièrement la réalisation pleine et entière de notre mission de défense collective des droits soit à l'image des besoins criants dont nous sommes chaque jour témoin...

Et si c'était vous demain ?

Nathalie Marcotte, coordonnatrice essoufflée de la TCRAPHL



Lévis, le 6 décembre 2010

Députés du Québec
Assemblée Nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

OBJET : Sous-financement de notre organisme

Mesdames les Députées,
Messieurs les Députés,

Notre organisme a comme mission la défense collective des droits des personnes handicapées et de leurs familles et regroupe des organismes de partout en Chaudière-Appalaches.

Nous existons depuis près de 25 ans, nous sommes reconnus par nos pairs et par les établissements publics et parapublics de notre région comme un partenaire incontournable dans la promotion et la défense des droits des personnes handicapées et leurs familles.

Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure d'être présents sur l'ensemble des divers comités de travail, tables de concertation ou autres pour mener à bien notre mission de défense collective des droits car notre financement ne nous permet pas de procéder à l'embauche de personnel. Actuellement, notre organisme bénéficie d'une direction générale à raison de 28 heures par semaine.

Nous ne sommes pas en mesure non plus de développer des actions régionales de promotion et de défense des droits aussi souvent que nous le souhaitons et qu'il le faudrait. Notre région est grande, les distances sont importantes ce qui a comme conséquences des frais de déplacement coûteux et des frais interurbains fréquents et onéreux. La promotion et la défense collective des droits sont difficilement "vendables" lorsque nous sollicitons les entreprises à soutenir financièrement nos actions.

Pour consolider et développer des actions de défense collective des droits pour l'ensemble de la clientèle ayant une limitation et leur famille (notre organisation est la seule du genre au niveau régional en Chaudière-Appalaches), notre organisme a besoin que son financement soit majoré de façon importante. Nous estimons notre manque à gagner annuel à 125,000.00\$.

Pour les 40,000 personnes ayant une limitation en Chaudière-Appalaches, nous vous demandons de faire les démarches nécessaires pour que notre organisme soit reconnu à sa juste valeur et reçoive le financement qui lui est nécessaire pour mener à bien sa mission.

Recevez, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de nos salutations distinguées.

Le conseil d'administration



Plessisville, le 6 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les députés du Québec,

Le Regroupement des sans emploi de la MRC de l'Érable est un organisme de défense collective des droits des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Fondé en 1998, le regroupement est chargé d'offrir, en plus de la défense des droits sociaux, des ressources d'éducation populaire, des formations et des activités diverses dans le but d'aider ces personnes à transformer elles-mêmes leurs conditions de vie et de travail.

Le sous-financement de notre organisme engendre plusieurs obstacles nous mettant dans l'impossibilité d'offrir les services auxquels ces personnes sont en droit de s'attendre. Notre mission en est gravement hypothéquée. Parce que nous sommes situés en milieu rural et que nous desservons un grand territoire, il nous est impossible d'offrir des programmes d'aide et d'accompagnement sociaux. Cela engendre un membership plus faible et une plus grande difficulté à créer un sentiment d'appartenance. Le recrutement des bénévoles est ardu et nous arrivons difficilement à être reconnus dans notre milieu. Les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale perdent ainsi l'occasion de créer des liens, de sortir de l'isolement et de recevoir de l'information sur leurs droits et obligations. Cela suscite un fort sentiment de marginalisation et entraîne une démission sociale qui a des impacts importants pour notre communauté.

Ce sont toutes les sphères de notre travail qui sont affectés par le manque de financement. Nos conditions de travail sont aussi déficientes : salaire faible entraînant une faible rétention du personnel, produits informatiques, accessoires et appareils de bureau désuets, ameublement usé, local trop petit et engendrant des frais chaque fois que nous avons besoin d'un espace pour des ateliers, des formations ou des réunions de travail, etc... Nos services sont affectés car nous ne pouvons engager du personnel pour répondre aux besoins de la population et ce faisant, entraîne une fatigue accrue pour la coordination qui est seule à tenir la barre et à répondre aux besoins. Le manque à gagner est si important qu'il en est démotivant et entraîne un fort sentiment d'impuissance et d'aliénation face aux attentes du principal bailleur de fonds. C'est inacceptable, pour un organisme au service d'une clientèle démunie et vulnérable de ne pouvoir faire mieux à cause d'un manque de financement. D'autant plus qu'au Québec, nous sommes dotés de

lois et de règlements afin de protéger et d'aider ces personnes. Où sont les fonds nécessaires à l'aide et à la défense des droits sociaux?

Mesdames et messieurs les députéEs, selon les barèmes planchers du RQ-ACA nous avons un manque à gagner de 96,813.00\$. En maintenant le financement de notre organisme à un bas niveau, le gouvernement nuit à notre mission et engendre la démission sociale de ces personnes et leur stigmatisation.

Dans l'espoir d'un amendement pour une réelle justice sociale, veuillez recevoir, mesdames, messieurs les députéEs du Québec, mes meilleures salutations.

Marie-Josée Lapointe
Coordonnatrice
Regroupement des sans emploi de la MRC de L'Érable (RSEÉ)
1504 St-Calixte, bureau 305
Plessisville, QC
G6L 1P6

Montréal, le 6 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les députés du Québec,

Par la présente, l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de l'Est de Montréal, organisme communautaire oeuvrant dans les domaines du budget, de la prévention à l'endettement et de la défense des droits des consommateurs désire porter à votre attention le problème de sous-financement auquel nous faisons face.

En effet, dans le domaine dans lequel nous travaillons beaucoup d'organismes viennent jouer dans nos plates bandes : des organismes en conflit d'intérêt, des prêteurs mal intentionnés, des redresseurs financiers à l'approche douteuse, etc.

Pour réussir à occuper tout le terrain de la défense des droits des consommateurs et de l'éducation préventive à l'endettement, il faudrait avoir la possibilité d'augmenter les effectifs pour être beaucoup plus présent sur notre large territoire. Nos concurrents font une publicité agressive que nous ne pouvons contrecarrer avec nos moyens financiers limités. Les lois en matière de protection du consommateur se sont complexifiées et les possibilités d'endettement sont facilitées, encouragées, etc. Par ailleurs, la situation d'exploitation des consommateurs est de plus en plus manifeste et plus enchevêtrée qu'auparavant. Elle requiert des services impartiaux, vigilants, préventifs offerts dans une intention claire de protection des intérêts des consommateurs. De plus, l'endettement des consommateurs québécois atteint des sommets spectaculaires et concerne toutes les couches de la population, des jeunes aux personnes âgées, des immigrants aux familles monoparentales, etc.

Les consommateurs n'ont jamais eu autant besoin d'une ressource comme la nôtre, à but non lucratif, à l'abri des conflits d'intérêts et complètement vouée à la promotion et à la défense de leurs intérêts. Nous devons avoir les moyens d'agir à la hauteur du problème auquel nous faisons face.

Présentement nous recevons 53 613\$ au soutien à notre mission alors que le barème demandé par le RQ-ACA pour un groupe de base est de 138 428 \$ donc un manque à gagner de 84 815 \$. C'est pourquoi, nous vous demandons de nous appuyer dans la reconnaissance de notre travail et dans notre demande d'augmentation de financement.

En espérant que vous serez interpellés par notre demande, recevez Mesdames et Messieurs les députés, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

Maryse Bouchard
Coordonnatrice
ACEF de l'Est de Montréal
5955, rue de Marseille
Montréal (Québec) H1N 1K6



Article pour le Livre noir de la défense collective des droits

ACEF Montérégie-est
Région : Montérégie

Faire beaucoup avec peu

L'ACEF Montérégie-est oeuvre depuis 36 ans dans la défense des droits des consommateurs. À l'image de la majorité des associations de consommateurs, nos services sont étendus : ils vont de l'aide directe auprès de consommateurs vivant des situations difficiles aux démarches pour faire avancer la cause des consommateurs et la lutte à la pauvreté, sans compter l'éducation populaire et l'aide aux locataires.

C'est donc un gros défi pour une petite équipe et un vaste territoire. Nous desservons en effet cinq MRC de la Montérégie, avec comme points centraux Granby et Saint-Hyacinthe, pour une population de 200 000 personnes essaimées sur un territoire semi-rural et semi-urbain.

Nous disons souvent qu'à l'ACEF, nous réalisons de petits miracles avec peu. Avec un soutien de 65 551 \$ du SACAIS pour financer notre mission de base, nous devons constamment être créatif pour pouvoir desservir adéquatement un territoire aussi vaste.

L'ACEF Montérégie-est compte en effet un personnel de sept personnes, dont trois à temps partiel. Comment faisons-nous? Grâce au financement octroyé par les Caisses populaires Desjardins pour la gestion de deux Fonds d'entraide et à des projets ponctuels provenant essentiellement des tables de concertation et des regroupements auxquels nous participons. C'est un défi qui doit être renouvelé année après année.

Malheureusement, le financement pour notre mission de base ne tient pas compte du territoire desservi par l'organisme. Si l'ACEF Montérégie-est desservait une seule MRC, son financement serait le même. Ce montant ne tient pas compte non plus de la population desservie ni des coûts additionnels lorsqu'il faut desservir des municipalités plus éloignées.

Si l'ACEF recevait le barème plancher établi par le RQ-ACA, soit 138 428\$, nous pourrions être davantage présent dans les secteurs situés en dehors de nos deux grands centres. C'est d'ailleurs dans ces secteurs que la pauvreté est souvent la plus criante :

municipalités dévitalisées, haut taux de décrochage et de sans emploi, manque de ressources. Nous pourrions avoir des points de service et avoir une présence plus accrue auprès de ces résidants.

Aussi, nous pourrions agir davantage en prévention, notamment auprès des jeunes. Depuis 2009, les écoles secondaires ont cessé d'offrir l'éducation économique. Présentement, nous maintenons certaines présences dans les écoles et les organismes jeunesse grâce à du financement ponctuel. Il va sans dire que les jeunes sont très susceptibles de tomber dans les pièges de la surconsommation et de l'endettement.

Nous pourrions offrir notre service d'aide aux locataires sur l'ensemble de notre territoire, ce qui n'est pas le cas actuellement. Nous pourrions enfin offrir de meilleures conditions de travail à nos employés ainsi qu'une meilleure stabilité.

Car chaque fois que nous aidons un consommateur à corriger sa situation ou que nous faisons progresser la cause des consommateurs (par un meilleur encadrement, par exemple), nous améliorons d'autant l'économie de nos régions.

Roger Lafrance.
Coordonnateur
ACEF Montérégie-est
450 375-1443
acefm-est@qc.aira.com



Trois-Rivières, le 25 novembre 2010

Aux députés provinciaux

Le fait que le Regroupement d'organismes de personnes handicapées région Mauricie soit sous-financé nous amène un stress considérable et demande une gymnastique dans l'organisation du travail.

Nous sommes deux employés au Regroupement, auquel c'est récemment ajoutée une employée soutenue par une subvention salariale. À titre de directeur, j'arrive à faire 35 heures, mais avec une subvention si faible, impossible pour ma collègue d'être rémunérée pour plus de 21 heures. Ceci a un impact direct sur les services actions visant l'intégration et la participation sociale des personnes handicapées et aux membres (plus de 30 organismes membres). En tant que directeur et ayant un grand territoire à couvrir, je suis sur la route plusieurs heures par semaine, et malheureusement, ma collègue qui se contente d'un travail à temps partiel n'est pas là pour répondre aux réels besoins des membres qui ont besoin de support plus de 2 journées et demie par semaine.

Avoir deux employés à temps plein ne serait pas du luxe. Dans un regroupement régional, les dossiers ne manquent pas. Comme directeur devoir durant la moitié de la semaine, répondre au téléphone, ouvrir le courrier, payer les comptes, rédiger les lettres d'usage, corriger les textes, gérer les courriels, voir même passer le balai affecte le temps passer à ma réelle mission : La défense de droits des personnes handicapées de la Mauricie.

Vous-même connaissez l'importance et l'apport précieux qu'amène le personnel de soutien...ce n'est pas un caprice de vouloir être une équipe de deux.

Les besoins y sont, donnez-nous les moyens maintenant !

Steve Leblanc
Directeur

Montréal, décembre 2010

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFRMQ) lutte depuis 1974 pour l'amélioration des conditions de vie des familles qu'elle représente. En raison de sa mission de défense collective des droits, la Fédération a joué et joue encore un rôle important dans plusieurs dossiers : lutte à la pauvreté, égalité entre les femmes et les hommes, accès à l'aide juridique, services de garde, soutien aux familles, conciliation famille-travail-études, et l'amélioration des conditions de vie pour les parents-étudiants responsables de famille monoparentale.

Parmi les avancées réalisées au fil des ans, en partie grâce aux luttes menées par la FAFMRQ, on retrouve notamment la mise en place de séances de médiation familiale gratuites ainsi que la fixation, la perception automatique et la défiscalisation des pensions alimentaires pour enfants. La FAFMRQ a également inscrit son action dans un mouvement plus large de solidarité en participant en 1995 à la Marche du Pain et des Roses ainsi qu'aux éditions 2000, 2005 et 2010 de la Marche mondiale des femmes.

Jusqu'ici, la Fédération s'est acquittée du mieux qu'elle a pu de sa mission de défense collective des droits. Cependant, la précarité de ses ressources financières l'oblige parfois à restreindre ses activités, particulièrement en ce qui a trait à la recherche et à l'approfondissement de certains dossiers, à la conception et à la diffusion d'outils d'éducation populaire ainsi qu'à la tenue d'activités de formation pour ses membres.

Avec une permanence de trois personnes (dont deux postes sont à 28 heures semaines), la Fédération doit parfois faire des choix déchirants et laisser tomber ou reporter des activités qu'elle avait prévues à son plan d'action. Avec un financement de 243 600 \$ par année, la FAFMRQ est à 78 627 \$ du barème plancher évalué à 322 227 \$ par le RQ-ACA pour un regroupement national. Une augmentation de son financement de base permettrait notamment à la Fédération de compléter son équipe de travail à offrir de meilleures conditions à son équipe déjà en place.

Il est temps que le gouvernement tienne compte des besoins des organismes en défense collective des droits

Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) existe depuis presque 35 ans. Ce regroupement national, situé à Montréal, n'a pas encore les capacités financières pour donner, aux personnes qui s'y impliquent, des conditions de travail militantes et salariées qui leur permettraient de répondre adéquatement aux personnes et aux groupes qui demandent du soutien pour s'organiser un peu partout au Québec dans le but de connaître leurs droits, les faire respecter et de se donner une dignité.

Dans une société qui dit que l'information et la formation sont accessibles pour toutes et tous, il est plutôt paradoxal de voir des personnes assistées sociales, les personnes les plus pauvres de notre société, ne plus avoir accès à un agent ou une agente, ne pas avoir de réponses à leurs questions, devoir se plier aux exigences d'une structure administrative des plus complexe et incompréhensible. Les groupes de défense des droits des personnes assistées sociales ne reçoivent même plus automatiquement la mise à jour des changements au Manuel d'interprétation de la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* ... Devrions-nous remettre en question le devoir d'informer du gouvernement actuel et de ses ministères ?

Sous prétexte de faire la chasse aux fraudeurs et fraudeuses, le Ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale écrase des centaines de milliers de personnes assistées sociales en les harcelant de toutes les manières possibles et en maintenant des « catégories de personnes » qui sont injustes et qui entretiennent le poids des préjugés que ces mêmes personnes doivent porter au quotidien. Même si nous sommes dans une société de droits au Québec, les droits de base (se loger, se nourrir, vivre dans la dignité) des personnes assistées sociales sont écrasés, bafoués, on exclut ces personnes de toutes les sphères de la société.

Bien que le gouvernement, en 2001 adoptait une politique de reconnaissance des organismes communautaires, ayant pour objectif de financer ces organismes afin qu'ils puissent vivre adéquatement leur mission de base, le FCPASQ n'aura reçu qu'une faible augmentation. Cette bien mince compensation ne nous permet pas d'améliorer notre organisation démocratique, ce qui pourtant demeure l'une des exigences pour être reconnu comme un organisme communautaire autonome. En tant qu'organisme national de défense des droits, en alliance avec d'autres organisations, nous avons évalué nos besoins à 332 227\$ pour consolider notre organisation tant au plan démocratique qu'au plan de la représentation nationale. Actuellement, nous recevons un financement récurrent de 60 342\$ annuellement, ce qui est loin de répondre à la demande. L'an passé, notre problème de financement a fait en sorte que nous avons dû annuler notre activité nationale dans le cadre de la semaine de la dignité des personnes assistées sociales.

C'est une responsabilité gouvernementale de financer les organismes communautaires en défense collective des droits pour permettre aux personnes exclues de la société d'avoir une voix, de s'impliquer comme citoyenne et citoyen. C'est grâce à ce financement que nous pourrions travailler à créer une société où les droits individuels et collectifs font partie de la réalité.

PERMETTRE AUX DROITS D'EXISTER

26 novembre 2010

À qui de droit

Loge m'entraide est un organisme communautaire sans but lucratif situé à Saguenay qui a pour mission la défense des droits des personnes locataires à faible revenu et la promotion du logement social pour combattre la pauvreté. Depuis notre fondation, le 13 avril 1998, plus de 12 000 personnes locataires à faible revenu ont eu recours à nos services d'aide individuelle.

Luttes

En plus de l'intervention individuelle, nous faisons de l'intervention de groupe et collectif. Entre autres, nous accompagnons les locataires afin de les aider à mettre sur pied des coopératives d'habitation pour contrer la pauvreté. De plus, nous luttons activement auprès des gouvernements, tant fédéral, provincial, que municipal, pour obtenir des budgets consistants dans le logement social. Cela nécessite donc l'organisation de plusieurs actions collectives et une mobilisation constante qui demandent beaucoup de temps et d'efforts.

Besoins

Le logement social est un enjeu capital à Saguenay. Depuis 2002, plus de 500 nouveaux logements sociaux ont vu le jour et d'autres s'ajouteront à ce nombre au cours des prochaines années. Malgré tout, les besoins dans ce domaine ne cessent d'augmenter et les difficultés financières des ménages locataires à faible revenu ne cessent de s'enfoncer. À Saguenay, 1455 ménages locataires doivent consacrer plus de 80 % de leur revenu au logement et 573 ménages locataires attendent depuis 2, 4, 8, voire même 12 ans sur une liste en vue d'obtenir un HLM

Territoire

Il y a également des demandes d'aides en provenance du Lac-St-Jean, dans les Villes telles Alma, Roberval, St-Félicien et les environs. À Alma, plus de soixante ménages dont attente de HLM et se sont 890 ménages qui doivent consacrer plus de 50 % de leur revenu au logement. Bien que notre ressource dessert Saguenay et les environs, il en demeure pas moins que Loge m'entraide est le seul en région qui peut aider les locataires à faible revenu. Cela fait donc en sorte que bon nombre de locataires du Lac-St-Jean ont recours à nos services, augmentant ainsi une surcharge de travail.

Ressources

Inutile de dire que ce contexte demande des mobilisations de tous les instants de nos militants, bénévoles, membres, pour arriver à combler tous ces besoins. Nos ressources financières quant à elles restent beaucoup trop limitées pour faire face à tous ces besoins. En effet, nous comptons depuis 13 ans que sur une seule permanente pour répondre à un

si vaste territoire qui comprend plus de 22 000 ménages locataires vivant à Saguenay, dont 12 740 à Alma.

Subvention

Il serait donc impératif d'obtenir dès 2011 une hausse significative de notre subvention SACAIS pour, minimalement, réussir à engager une deuxième permanence. De plus, nous pourrions répondre à un plus grand nombre de ménages locataires dans le besoin qui vivent dans les villes environnantes de Saguenay, particulièrement celles qui sont situées au Lac-St-Jean.

C'est pourquoi nous demandons une subvention équivalente à 138 428 \$, ce qui pourrait enfin combler les besoins existants tant au niveau des ressources humaines que les services offerts aux personnes locataires ayant des problèmes de logement.

Nous vous remercions d'avance de prendre en considération cette requête et nous souhaitons qu'elle puisse enfin être reconnue comme un besoin urgent.

***Noëlla Laforest, présidente de Loge m'entraide
30, Racine Est, bureau 230
Chicoutimi, PQ. , G7H 1P5***



Sherbrooke, le 25 novembre 2010

Monsieur Jean Charest
Député de Sherbrooke

Illusion-Emploi est un organisme de défense des droits des travailleurs et travailleuses non-syndiqués qui œuvre en Estrie. Notre financement provenant du SACAIS, communautés religieuses, syndicats, membres représente 50 000 \$. Les dernières années, nous avons réussi le défi de trouver un financement qui correspondait à nos besoins réels. Grâce à une subvention du Syndicat de l'enseignement de l'Estrie de 15 000 \$/année pour trois ans et 75 000 \$/année pour deux ans du Forum Jeunesse Estrie, nous avons pu être actif auprès des jeunes.

Avec un budget de 115 000 \$, la coordonnatrice s'est adjointe une agente de développement, une animatrice et des stagiaires. Cela a permis d'être présent sur le terrain, de desservir la population hors Sherbrooke et de travailler sur la prévention, la sensibilisation et la formation. Nous avons pu nous consacrer à notre travail sans devoir passer du temps en recherche de bailleurs de fonds.

Nous avons participé aux Tables régionales des sept MRC, donné de nombreuses formations dans les milieux jeunesse, diffusé la norme du mois dans des commerces, développé des outils promotionnels (site Web, power point, jeu de situation). Nous avons monté une exposition itinérante pour faire connaître la vision des jeunes sur la précarité des emplois qui a parcouru l'Estrie pendant un an. Finalement, nous avons produit et présenté un Théâtre-Forum vu par plus de 1 000 personnes.

Au terme du financement qui n'est plus disponible et des dons qui diminuent, nous revenons à la case départ. Nous ne pouvons pour assumer les coûts pour le personnel, le local, l'équipement et les autres coûts inhérents afin de continuer notre excellent travail.

Depuis l'entrée en vigueur des dispositions sur le harcèlement psychologique dans la LNT, les demandes de conseil et d'aide sont nombreuses. Depuis avril 2010, la Commission des normes ne reçoit plus de plaintes à leur bureau. Les personnes se retrouvent chez nous et nous devons les accompagner lors de la rédaction de leur plainte, l'exposé des faits, la médiation, etc. Cela augmente considérablement le temps que nous consacrons aux dossiers.

Nous manquons de ressources humaines et financières. Avec tout le travail à effectuer, la coordonnatrice ne peut suffire. Cela se traduit par de nombreuses heures supplémentaires et un épuisement professionnel. Au cours des derniers mois, nous avons dû abandonner des activités. Notre relève n'est pas assurée, car nous ne pouvons garantir la pérennité des emplois, offrir des avantages comme des REER, assurance collective, etc.

Pour poursuivre sur notre lancée, nous avons besoin d'atteindre les barèmes planchers du RQ-ACA. Présentement, nous recevons un financement à la mission de 42 630,00 \$. Notre manque à gagner est de : 95 798,00 \$

Lors d'une tournée des éluEs, nous avons rencontré le député Reid. Nous n'avons obtenu aucune réponse à nos demandes, le gouvernement est resté muet. Nous méritons plus que des éloges pour «notre contribution essentielle à la société». Nous méritons une reconnaissance véritable et le financement qui s'y rattache...

Manon Brunelle
coordonnatrice

Mouvement action chômage

Pabos, le 23 novembre 2010

Aux députés du Québec et
journaux régionaux.

Sujet; sous financement des groupes en défense des droits.

Messieurs,

Vous connaissez tous l'immense territoire qu'est la Gaspésie et si vous y ajoutez une partie du bas St Laurent, la cote nord et la basse cote ainsi que les Iles de la Madeleine, eh bien voilà le territoire que notre mouvement est appelé à desservir depuis 21 ans.

Le maintien d'un petit bureau avec les équipements strictes minimum, les frais de déplacement pour couvrir 30,000 km par an, il reste à peine 25,000\$ pour la masse salariale. Malgré le minime budget de 50,000\$ incluant la subvention du SACA de 42m\$, nous n'arrivons pas à répondre à toutes les demandes qui nous parviennent.

Malheureusement de nombreuses personnes aux prises avec des problèmes de chômage abdiquent face à la complexité de la loi et ses règlements et se retrouvent à l'aide de dernier recours alors que si nous pouvions les desservir adéquatement, nos gains en représentation varient entre 50 et 80%. Actuellement, seulement 20% des décisions des fonctionnaires sont contestées.

Notre assistance dans la défense des dossiers avec le financement adéquat résulterait en millions de dollars qui demeureraient en région plutôt que d'être utilisés, par le fédéral, à payer leur déficit au lieu de prestations de chômage à ceux et celles qui contribuent à cette assurance.

Plus de 85,000\$ additionnels sont nécessaire afin de bien assumer notre mission et supporter ces centaines de travailleurs et travailleuses saisonniers et précaires et en difficulté.

SVP entendez ce cri du cœur

Gaetan Cousineau, coordonateur.



Regroupement d'organismes de personnes handicapées du Centre-du-Québec

Nicolet, 22 novembre 2010

Aux députés provinciaux

Le fait que le Regroupement d'organismes de personnes handicapées du Centre-du-Québec soit sous-financé nous amène un stress considérable et demande une gymnastique dans l'organisation du travail.

Nous sommes deux employées au Regroupement, moi j'arrive à faire 35 heures, mais avec une subvention si faible, impossible pour ma collègue d'être rémunérée pour plus de 20 heures. Ceci a un impact direct sur les services aux membres (plus de 20 organismes membres). En tant que directrice et ayant un grand territoire à couvrir, je suis sur la route plusieurs heures par semaine, et malheureusement, ma collègue qui se contente d'un travail à temps partiel n'est pas là pour répondre aux réels besoins des membres qui ont besoin de support plus de 2 journées et demie par semaine.

Avoir deux employés à temps plein ne serait pas du luxe. Dans un regroupement régional, les dossiers ne manquent pas. Comme directrice, devoir durant la moitié de la semaine, répondre au téléphone, ouvrir le courrier, payer les comptes, rédiger les lettres d'usage, corriger les textes, gérer les courriels, voir même passer le balai affecte le temps passer à ma réelle mission : La défense de droits des personnes handicapées du Centre-du-Québec.

Vous-même connaissez l'importance et l'apport précieux qu'amène le personnel de soutien...ce n'est pas un caprice de vouloir être une équipe de deux.

Mais avec une subvention annuelle de 65 869 \$, ce qui témoigne d'un manque à gagner de 122 393 \$ impossible de consolider deux emplois à temps plein. De plus, depuis l'an passé, je me vois dans l'obligation de suspendre le poste de ma collègue pour l'été (chômage).

Les besoins y sont, donnez-nous les moyens maintenant !

Directrice régionale
Regroupement d'organismes de personnes handicapées du Centre-du-Québec
Tél: 1-877-293-5901
www.faireladifference.org ; www.rophcq.com



L'ACEF de l'Île-Jésus est un organisme qui travaille au niveau du budget, du crédit, de l'endettement et de la consommation. Depuis 2003, nous sommes aussi le comité logement de Laval, décision qui a été prise à la demande des organismes lavallois suite à une journée réflexion sur le fait qu'il n'y avait pas de comité logement à Laval. Nous répondons et défendons les locataires de cette ville. Pour l'ensemble de nos services, nous couvrons la région administrative de Laval soit plus de 350 000 personnes.

Le SACAIS nous donne **30 000 \$** par année ce qui ne paye même pas un salaire. C'est rire de nous et de la population lavalloise qui a besoin de nos services. A titre de comité logement nous ne recevons rien du SACAIS et d'aucun autre ministère alors que la Régie du logement n'arrête pas de nous référer des gens.

C'est inadmissible !

Selon les barèmes plancher du RQ-ACA nous devrions recevoir comme groupe de base en défenses collective des consommateurs 138 428 \$ et comme groupe en défense collective des locataires 138 428 \$ soit un total de 276 856 \$ au lieu du ridicule 30 000 \$ pour nos deux chapeaux.

D'ailleurs si vous calculez les remboursements d'impôts et autres charges que les employés payent, en retour, vous en récupérez une partie. De plus, nous désengorgeons les services de la Régie du logement et du CSSS de Laval ce qui vous fait faire encore plus d'économie, les salaires étant plus bas dans le communautaire. Ce qui n'est pas négligeable pour un gouvernement qui cherche à réduire ses dépenses.

Micheline Côté
Directrice

Les groupes communautaires gais, lesbiens et transidentitaires sous respirateur artificiel

Prévention, éducation, sensibilisation, démystification, écoute, défense des droits, les organismes LGBT régionaux et nationaux sont un rouage essentiel dans le développement du Québec d'aujourd'hui. Ces organismes communautaires répondent aux trop nombreuses problématiques vécues par les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transsexuelles (LGBT). Malheureusement, leur situation financière est catastrophique malgré la hausse de la demande de services,

Cette triste réalité économique est le lot quotidien, et ce depuis de très nombreuses années, des groupes desservant les clientèles LGBT du Québec et elle est vécue durement par les organismes de nombreuses régions. D'ailleurs, un sondage effectué auprès de 80 groupes LGBT, par le Conseil québécois des gais et lesbiennes en 2008, vient confirmer que les organismes communautaires LGBT sont sous respirateur artificiel.

Quelques données

- 50 % des répondants ont moins de 5 000 \$ annuellement pour répondre à l'ensemble des besoins de leur clientèle. De ce nombre, seulement 37,5 % d'entre eux disposent d'aussi peu que 2 000 \$.
- Seulement 37,5 % des groupes reçoivent de l'aide gouvernementale et les sommes versées peuvent représenter aussi peu que 1 % de l'enveloppe budgétaire.
- 70 % des groupes qui reçoivent de l'aide gouvernementale ne sont pas soutenus sur une base récurrente.
- 25 % des groupes survivent grâce aux administrateurs qui contribuent de manière personnelle au financement de la mission de l'organisme. Dans certains cas, ce montant peut représenter jusqu'à 95 % du financement global.
- 65 % des organismes n'ont aucun employé et, pour près de 50 % des répondants, le domicile d'un des administrateurs sert de bureau officiel.
- 77,5 % des organismes ont déclaré avoir plus de 3 missions, de ce nombre 60 % en ont plus de 6 : lutte à l'homophobie, action politique, soutien et écoute, accompagnement, santé et prévention, référencement, groupes de discussion, etc.
- Les problématiques majeures auxquelles doivent répondre les organismes sont à 66,5 % dues à l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie, 40 % à la violence, 40 % au suicide et à 37,5 % à la superficie du territoire à desservir.

Le CQGL déplore les conditions de survie auxquelles font face les organismes LGBT. Rien ne peut justifier, par exemple, que le coordonnateur bénévole d'un organisme du Saguenay-Lac-St-Jean ait à investir personnellement 80 % des revenus dudit organisme afin d'en assurer sa survie. Doit-on attendre qu'il arrive à ces nombreux organismes sous financés le sort d'un groupe de Drummondville qui a dû fermer ses portes faute de soutien gouvernementale? Et que dire des groupes comme Séro-Zéro et du Groupe d'intervention en violence conjugale chez les lesbiennes (GIVCL) dont le financement est loin de correspondre à la densité de la population LGBT à Montréal.

Il est vraiment temps que le gouvernement du Québec investisse dans ces organismes qui desservent une population en manque de services. Qu'on se le dise, quand le respirateur artificiel ne fonctionne plus, c'est la mort à coup sûr.

Steve Foster



Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec

Aux députéEs du Québec,

Le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (M&P&A&C&Q) est un regroupement national situé à Montréal qui œuvre depuis plus de trente ans dans le domaine de l'éducation populaire et de la défense collective des droits. Or, force est d'admettre que le sous-financement criant de notre regroupement a un impact non négligeable sur notre capacité à répondre aux besoins de nos membres et de la population.

En effet, après s'être fait retirer un financement de Centraide Montréal suite à une révision de leurs critères d'attribution des subventions, le M&P&A&C&Q a dû mettre un employé à pied. Désormais, seulement deux employéEs doivent assurer l'ensemble des tâches de ce regroupement, incluant notamment l'administration de l'organisme, répondre aux besoins des onze (11) Tables régionales situées dans différentes régions du Québec, assurer l'organisation et le bon déroulement de la vie associative, assurer la responsabilité de comités de travail internes, s'approprier et vulgariser des enjeux complexes liés à différents domaines, rédiger et offrir des formations et des documents d'éducation populaire, travailler en concertation avec d'autres organisations et regroupements nationaux, etc. La tâche est immense et les ressources minimales, ce qui fait que les employéEs sont souvent à bout de souffle et qu'il est impossible d'améliorer de façon significative leurs conditions de travail. Nous avons même dû réduire le nombre de rencontres avec nos membres – rencontres pourtant essentielles à notre vie démocratique – faute de revenus suffisants pour combler les coûts reliés à de telles rencontres.

Dans un monde où la pauvreté se fait durement sentir, où les inégalités sociales et économiques sont criantes, où les besoins sont grandissants et les enjeux de plus en plus complexes, il est urgent de rehausser le financement des organismes de défense collective des droits. Rappelons que ces organismes ont été au cœur de luttes importantes au Québec : Droit des femmes, équité salariale, augmentation du salaire minimum, adoption d'une Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, droits des personnes LGBT, adoption d'une Loi contre les poursuites baillonnées, protection de l'environnement, adoption d'une Loi pour la protection des consommateurs, etc.

Avec son financement annuel de 138 908 \$, le M&P&A&C&Q a un manque à gagner de près de 194 000 \$. Les revenus gouvernementaux actuels, auxquels s'ajoutent de maigres revenus en provenance de syndicats et de communautés religieuses nous permettent tout juste de garder la tête hors de l'eau. Notre organisation, comme de nombreuses autres en défense collective des droits, a besoin de façon urgente d'un rehaussement de son financement. Rappelons que l'absence d'indexation annuelle nous tire tranquillement vers un appauvrissement de plus en plus difficile à surmonter malgré l'imagination et la débrouillardise de nos employés et de nos membres.

Chers députéEs, le rehaussement des subventions des organismes de défense collective des droits est un investissement dans la démocratie et dans une société plus juste. Pour le bien de tous et toutes, agissez!

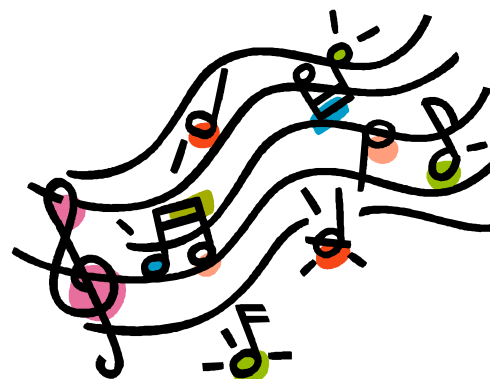
Marie-Eve Rancourt

La plainte ... sur les inégalités

Cré moé, cré moé pas, partout dans le monde entier
Les femmes sont sous représentées
On se sert de leurs corps comme objet de marché
Pis elles vivent sous le seuil de la pauvreté.

Les femmes sont campées dans des jobs sous payés
Depuis toujours, elles sont discriminées
Au Québec, y'a des groupes pour défendre leurs droits
Mais à quand plus d'argent dites le moi

Ça vaudrait la peine d'être mieux financés
Pour pouvoir toutes stopper les inégalités
Ça f'rais de la société un lieu de parité
Ou les femmes vivent enfin, dans le monde tant rêvé.



La plainte des femmes pauvres Conditions de travail

Cré moi, cré moi pas qu'eck part au Québec
Ya des femmes qui travaillent en maudit
Pour un p'tit salaire, sans avantages sociaux
Elles vivent des bas et des hauts

Elles travaillent à mi-temps, pour élever les enfants
À contrat ben souvent pas payant
Ne pas tomber enceinte, ne pas tomber malade
Pas de retraite pour aller faire tourner
Des ballons sur son nez

Ça vaudrait la peine d'financer celles qu'on aime
Pour travailler en continuité, pour de vraies priorités
Un bon financement de base, pour asseoir nos acquis
Ça fait plus rire personne
Pas de financement récurrent

La plainte des travailleuses des groupes en DCD Vie associative

Cré moi, cré moi pas qu'eck part au Québec
Ya des groupes qui font des compromis
On a d'la misère à voir nos consœurs
D'notre région pis de l'extérieur

Cré moi, cré moi pas, démocratie en péril
Puisque celles à l'aut bout peuvent pas v'nir

Pour le personnel, le chômage obligé
Deux gros mois de congé pas payé

Quand t'arrive en septembre, Tu r'commences à zéro
Pis la coordo est ben épuisé
Le personnel a quitté, pis y faut l'remplacer
Que de temps perdu à recruter

Ça vaudrait la peine d'investir un peu plus
Pour s'rencontrer plus souvent et garder l'personnel
Ça vaudrait encore plus la peine d'en avoir encore beaucoup plus
Pour la continuité
Des Tables et du Réseau

Complainte des féministes Justice sociale

Cré moi Cré moi pas quand t'es une féministe
Y a du travail qui t'attend en maudit
Ya toujours pas d'justice, Faut toujours r,commencer
Mobiliser, répéter, radoter

La fille est tout seule, a r'garde sa carte soleil
A s'demande à quoi ça peut servir
À pense à ses enfants, en sacrant tout bas
Mais comment j'va payer leurs études

Ça vaut vraiment la peine de mobiliser, d'éduquer
Pour être enfin entendu et pu tourner en rond
On veut être en santé, on veut pas d'baloné
On veut un bon logement et ne plus se g'ler cul
Vie associative, condition de travail
Égalité Justice sociale



Saint-Jérôme, le 5 avril 2011

Madame Christine Saint-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
480, boul. Saint-Laurent, 7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7

Objet : Cri du cœur

Madame la Ministre,

En tant que coordonnatrice d'une Table de concertation régionale en condition féminine, le Réseau des femmes des Laurentides, je vous écris aujourd'hui pour exprimer mon indignation et ma démotivation face à la précarité financière de notre regroupement.

Avec notre financement de base octroyé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales se limitant à 57 855\$ par année, nous tentons continuellement de maintenir en place notre équipe grâce à de nombreux projets que nous actualisons pour répondre aux besoins des femmes de notre région. Pour assurer la continuité de nos activités, en sept ans, j'ai dû remplir 31 offres de projets sous forme de demandes de subventions, pour un total de près de 1250 heures de travail, soit environ 180 heures par année. Chaque projet exige une gestion particulière et une panoplie de redditions de comptes différentes d'un bailleur de fonds à l'autre, des plans d'action distincts et des centaines de pages pour écrire et réécrire la nécessité du travail spécifique auprès des femmes. Et ce, sans garantie que les subventions seront accordées.

Au cours des dernières semaines, j'ai eu à préparer un scénario de chômage pour les quatre travailleuses de notre équipe, dès l'été 2011. Puis, au lendemain de la remise des Prix Égalité où nous étions finalistes pour la deuxième fois en trois ans, j'apprends que le Ministère Culture, Communications et Condition féminine a choisi d'investir les surplus du Secrétariat à la condition féminine avec les Forums Jeunesse... pour des projets en égalité!!!

Cette décision m'a mise très en colère. Bien que je sois tout à fait en accord avec le fait d'investir des sommes en région pour l'égalité entre les femmes et les hommes, je me questionne toutefois sur le choix du véhicule. Alors que le Réseau des femmes des Laurentides est l'unique organisme régional qui porte une mission claire en matière d'égalité entre les sexes et qu'il œuvre depuis plus de vingt ans à faire évoluer la condition féminine et l'équilibre entre les sexes, pourquoi l'appareil gouvernemental, ne reconnaît-il pas et ne soutient-il pas les ressources régionales que nous représentons?

Nous avons besoin d'autonomie et de ressources financières appropriées pour accomplir nos objectifs de développement durable et égalitaire. Pour ce faire, la collaboration du Ministère de la Condition féminine et de ses représentantes et représentants est incontournable. Ainsi, le RFL demande au MCCCCF de mettre en branle une stratégie qui permettrait aux Tables de concertation régionales de recevoir un financement qui correspond à leur mission en condition féminine dans toutes les régions du Québec. Nous souhaitons que ce financement soit lié à leur mandat d'organisme communautaire autonome. De plus, à l'instar des Forums Jeunesse, il est urgent d'envisager la création d'un fonds régional réservé aux initiatives qui visent les objectifs de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de faits*. Cela permettrait de développer et de maintenir des partenariats structurants et multisectoriels en matière d'égalité.

Il y a une analogie à faire entre l'autonomie financière des femmes et celle du Réseau des femmes des Laurentides. Par notre sous financement chronique, le développement de la région est privé de notre expertise. La participation pleine et entière des femmes et des groupes de femmes à la société et aux décisions qui les concernent est un facteur de cohésion sociale et de performance économique.

Ce sont ma dignité et mon sentiment de révolte qui m'incitent à vous écrire aujourd'hui. Dans mon cœur et dans ma tête il y a plus d'une vingtaine de groupes membres et des centaines de femmes qui m'accompagnent. Je continuerai d'agir pour améliorer nos conditions de vie car je sais que cela contribue à établir des rapports justes et équitables entre les femmes et les hommes. J'ai la certitude que cette égalité profite à toutes et à tous. Je le fais aussi pour les femmes extraordinaires que je côtoie chaque jour.

Je souhaite avoir l'occasion, madame la ministre, d'échanger avec vous sur les besoins et les réalités des femmes de notre région, dans le but d'élaborer des pistes de solutions pour un développement égalitaire des Laurentides.

Veillez considérer nos sincères salutations.

Sophie Gilbert, coordonnatrice
Réseau des femmes des Laurentides